

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

Projet d'ouverture et d'exploitation d'une mine  
d'apatite à Sept-Îles

6211-08-009

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. JOSEPH ZAYED, président  
Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire  
Mme MICHÈLE GOYER, commissaire

**COMMISSION D'ENQUÊTE  
SUR LE PROJET D'OUVERTURE ET D'EXPLOITATION  
D'UNE MINE D'APATITE À Sept-Îles**

---

**DEUXIÈME PARTIE**

---

**VOLUME 2**

---

Séance tenue le 25 septembre 2013 – 13 h  
Centre des congrès de Sept-Îles  
513, rue Brochu  
Sept-Îles

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 25 SEPTEMBRE 2013..... 1  
 MOT DU PRÉSIDENT ..... 1

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :**

**Mme MARJOLAINE BEZEAU** ..... 2

**ASSOCIATION CANADIENNE DES MÉDECINS POUR L'ENVIRONNEMENT**  
 Dr Éric Notebaert ..... 13

**VILLE DE SEPT-ÎLES**  
 M. Serge Lévesque, maire..... 23

**AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA CÔTE-NORD,  
 DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE**  
 Dr François Desbiens et M. Julien..... 41

**M. RÉJEAN PORLIER** ..... 49

**CORPORATION DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DE Sept-Îles**  
 Stéphanie Prévost..... 59

**REGROUPEMENT POUR LA SAUVEGARDE DE  
 LA GRANDE BAIE DE Sept-Îles**  
 Mme Louise Gagnon..... 67

**Mme VÉRONIQUE POLIQUIN** ..... 75

**GROUPE NORDIQUE**  
 M. Michel Lessard ..... 78

**CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LA CÔTE-NORD**  
 M. Sébastien Caron ..... 92

**RECTIFICATION**

**MINE ARNAUD INC.**  
 M. François Biron ..... 103

**AJOURNEMENT**

## MOT DU PRÉSIDENT

### M. JOSEPH ZAYED, président :

5 Mesdames, Messieurs, bon après-midi. Bienvenue à cette deuxième séance de la deuxième partie de l'audience publique portant sur le *Projet d'ouverture et d'exploitation d'une mine d'apatite à Sept-Îles*.

10 Mon nom est Joseph Zayed et je préside cette commission d'enquête et d'audience publique et je suis secondé par les commissaires Nathalie Drapeau et Michèle Goyer.

Je vous signale que toutes nos séances sont diffusées en mode audio et vidéo en direct sur internet via le site Web du BAPE.

15 Le déroulement de la séance est le suivant : nous demandons aux personnes qui ont fait connaître, avant le 10 août dernier, leur intention de faire une présentation verbale et dont la présentation est prévue pour cet après-midi de se présenter au secrétariat à l'arrière de la salle, si ce n'est déjà fait, pour aviser de leur présence afin que l'on puisse respecter l'ordre d'inscription à l'horaire.

20 Le temps maximal alloué pour chaque présentation est de 15 minutes. Au besoin, la commission d'enquête échangera avec les présentateurs des mémoires afin qu'ils précisent leur point de vue.

25 Dix présentations sont prévues à l'horaire cet après-midi.

Nous aimerions vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein tel que nous l'avons vécu en première partie d'audience et tel que nous l'avons également vécu hier soir.

30 Nous vous signalons que tout comme le promoteur et les personnes-ressources, vous avez la possibilité de rectifier les faits mentionnés dans le mémoire d'un participant ou dans sa présentation. Ce droit doit donc servir uniquement à rectifier des faits et non pas à se prononcer sur les opinions émises par les autres. Il s'agit donc de ne pas débattre des positions exprimées, mais bien de corriger des données erronées.

35 Pour vous prévaloir de ce droit, vous devez vous inscrire au registre tenu en arrière de la salle. Les personnes qui y sont inscrites seront invitées à la fin de la séance à intervenir. Les propos devront être brefs et factuels. Les rectifications pourront aussi se faire par écrit ou au cours de la prochaine semaine.

45 Nous tenons également à souligner que le Bureau d'audience publique sur l'environnement s'est muni d'une Déclaration de services aux citoyens et que l'organisme met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité de ses services. Dans le but de nous aider à mieux vous servir, nous vous demandons de bien vouloir remplir le questionnaire qui est disponible à l'entrée de la salle et de le remettre au secrétariat avant de quitter.

50 Sans plus tarder, j'appelle la première personne qui va présenter son mémoire. Il s'agit de Marjolaine Bezeau.

### **PRÉSENTATION DES MÉMOIRES**

55 **Mme MARJOLAINE BEZEAU :**

Bonjour!

60 **LE PRÉSIDENT :**

Bonjour, Madame.

65 **Mme MARJOLAINE BEZEAU :**

65 Mon nom est Marjolaine Bezeau. Je suis résidente de la rue Longuépée dans le Canton-Arnaud à Sept-Îles. Ma famille et moi y habitons depuis 1991. Nous y avons des jardins maraîchers et fruitiers. Je pense que vous avez pu constater dans le mémoire les photos que j'avais mises et c'est en culture écologique. Nous avons également une ferme avec des animaux que nous consommons naturellement aussi.

70 À l'époque, le Canton-Arnaud était le seul secteur de la ville de Sept-Îles où nous pouvions pratiquer l'agriculture et nous l'avons fait. Nous avons investi temps et argent.

75 J'ai été formée comme technicienne en bioconservation du milieu rural à l'Institut agricole de Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Mon rêve était de revenir dans ma région pour pratiquer une agriculture artisanale et aussi transmettre ma passion.

80 Eh bien, depuis ce temps, le rêve a évolué mes jardins se sont agrandis, la famille aussi. De nouvelles cultures émergent de mes sols, des bâtiments se sont ajoutés et à l'automne 2010, la Côte-Nord fut reconnue comme région agricole.

85 Je ne m'attribue aucun mérite dans cette reconnaissance, mais je sais que mon implication bénévole, ma passion à essayer de nouvelles cultures végétales – certains m'ont trouvé parfois très audacieuse – et fruitières, mon désir aussi de diffuser l'information, que ce soit à la radio, dans les journaux ou par des conférences ont encouragé quelques-uns à aller de l'avant dans leur passion et contribué ainsi aussi au développement de l'agriculture typiquement septilienne.

90 Pour nous, c'était un investissement pour notre retraite que nous désirions prendre à Sept-Îles; était-ce de la folie? Peut-être, mais nous avons cru à ce rêve.

95 Ce que nous voulions, ce n'était pas de s'enrichir financièrement, mais de vivre simplement tout en s'investissant dans notre milieu par la formation et l'éducation, par l'entremise de visites et d'ateliers dans nos jardins auprès d'adultes et de jeunes. De plus, nous avons participé au début du marché public à Sept-Îles en 2009, exposant nos divers produits de nos jardins et ceux de madame Louise Gagnon également.

100 Le 24 octobre 2000, j'ai personnellement présenté un mémoire à la Ville de Sept-Îles dans le cadre de la refonte de son règlement d'urbanisme et je défendais le fait que la Ville voulait modifier l'affectation du territoire du Canton-Arnaud. Plusieurs citoyens ayant un intérêt pour l'agriculture artisanale du Canton-Arnaud ont endossé à ce moment-là ma position. Le secteur est donc demeuré récréoforestier. Il y a 13 ans de cela maintenant.

105 Depuis ce temps, les secteurs de Moisie et Gallix, où il se pratique également de l'agriculture, ont été annexés à la ville de Sept-Îles, mais cela n'a rien changé à notre projet de faire de l'agriculture dans le Canton-Arnaud.

110 Je m'intéresse au projet de Mine Arnaud, car il se trouve dans mon secteur et nous nous retrouvons dans leur claim minier. Comme nous pratiquons de l'agriculture artisanale et écologique, l'impact d'une mine à ciel ouvert nous préoccupe grandement. Actuellement, aucune étude des évaluations des risques toxicologiques pour la santé humaine n'est disponible.

115 Nous avons appris lors de la première partie des audiences publiques qu'il y en avait une en cours, mais les différents modèles, mais en particulier celle sur l'air... modélisation, excusez-moi, mais en particulier celle sur l'air est, par le ministère de la Santé ainsi que le fédéral, questionnée. Les gens d'Environnement Canada semblent d'avis que les modèles du promoteur sont trop optimistes et devraient être revus à la hausse concernant la dispersion et les concentrations de polluants atmosphériques.

120 Comment être certaine que l'évaluation des risques toxicologiques pour la santé humaine sera faite correctement et pourquoi avoir attendu si longtemps?

125 Dans un interview donné à *La Terre de chez nous*, l'ancienne présidente de l'Ordre des agronomes du Québec de 1999 à 2005, madame Claire Bolduc, présidente de *Solidarité rurale* et qui fut directrice du contrôle de l'environnement au ministère de l'Environnement du secteur de l'Abitibi-Témiscamingue, a longuement parlé lors d'une entrevue tenue le 9 janvier dernier dans le journal *La Terre de chez nous* des risques liés à l'exploitation de mines et du pétrole. Elle affirme : « Une mine, ça a un impact sur la santé des sols jusqu'à une distance de 150 kilomètres. Et il est faux de prétendre que l'exploitation des ressources naturelles n'est pas sans conséquence sur l'activité agricole. »

135 Depuis trois ans, nous lisons, questionnons l'étude d'impact sur l'environnement du projet Mine Arnaud. J'ai questionné nos élus des différents paliers gouvernementaux. J'ai assisté aux différentes séances d'information. J'ai écrit. J'ai téléphoné et encore écrit. Après tous ces temps, moi et ma famille ne sommes satisfaites, ni rassurées par les réponses et les non-réponses obtenues.

140 Voici mes préoccupations liées au projet : les sols de notre secteur : affaissements, mouvements de masse, décrochage. Nous avons écrit au ministère de la Sécurité publique, avec lequel nous avons eu plusieurs échanges. Par téléphone, monsieur Da Silva, directeur de la Sécurité publique de la Côte-Nord et du Lac-Saint-Jean, nous a dit être lui-même très inquiet de cette situation, connaissant la fragilité des sols du secteur. Nous serons exposés régulièrement au dynamitage, vibrations, érosion des berges, le poids du parc des résidus miniers, diminution des débits du ruisseau, dont la R-10 qui sépare notre terrain en deux.

145 D'anciens conseillers municipaux nous disent que la rue Longuépée a un problème majeur de mouvements de masse.

150 On ne veut pas juste se faire donner une tape dans le dos. On veut comprendre et on est capable de comprendre une vraie étude.

155 Nous, on voit qu'il n'y a aucun élément d'étude qui intègre les sols, les vibrations, l'hydrogéologie et les argiles sur place. Qui nous dit qu'ils utiliseront toujours des explosifs à émulsion? Tout est beau sur papier. Mais quand la compagnie débute ses opérations, ils font ce qu'ils veulent, comme à Malactic. Quand on se fait dire qu'il y a peu de chances, ces réponses ne nous rassurent pas et ne nous suffisent plus. On ne veut pas que la mine joue à la loterie avec notre vie et nos biens.

160 Vous savez, plusieurs maisons sont déjà dans une situation difficile avec l'érosion des berges et j'ai mis quelques photos dans le mémoire également qui exposent ces faits-là. Les changements dans l'eau du sol, parce que la mine et ses parcs à résidus miniers sont là, peuvent-ils accélérer l'érosion et faire des glissements de terrain? C'est notre sécurité physique qui est en cause.

165 J'ai interpellé à plusieurs reprises la Ville de Sept-Îles lors des séances du Conseil ainsi que la MRC et la CRÉ de notre région; pas de réponse ou plutôt, on nous renvoie toujours à un autre organisme.

170 L'impression que mon mari et moi avons de la situation, c'est d'être en plein milieu de la bande dessinée des *12 travaux d'Astérix et d'Obélix*.

175 Quelqu'un quelque part va-t-il enfin être capable de répondre à nos inquiétudes? À ce jour, nous n'avons eu aucune réponse scientifique et sérieuse sur l'état des sols du Canton-Arnaud.

180 L'autre préoccupation au niveau de l'agriculture. Je cultive, comme je vous ai dit au début, des jardins et également des plantes médicinales et nous sommes inquiets en ce qui concerne la consommation de ces produits advenant l'arrivée de Mine Arnaud. Comment avoir l'assurance que la poussière fine et moins fine qui se déposera sur les produits de la ferme que nous consommons et sur mes sols de culture ne nous rendra pas malades.

185 Je consomme et transforme les produits de ma ferme. Je donne et je vends mes surplus. Je peux passer entre mai et octobre de huit à quinze heures à l'extérieur pour le travail des jardins, du verger et de la ferme, sans compter les heures dans les autres mois de l'année où nous profitons de l'extérieur plein air en vélo ou en raquettes. Enfants et adultes se baignent aussi dans la baie de Sept-Îles. Quels seront les impacts de ces mêmes poussières sur mes bâtiments, ma maison et, aussi naïseux que cela peut paraître, sur mon linge sur ma corde à linge?

190 Notre santé – si le ministère de la Santé a écrit au BAPE qu'il se référait aux normes de Santé Canada qui dit que le scénario de la compagnie est beaucoup trop optimiste, les gens d'Environnement Canada semblent d'avis que les modèles du promoteur sont trop optimistes et devraient être revus à la hausse concernant la dispersion et les concentrations de polluants atmosphériques. Si Santé Canada a pu émettre cette position c'est que ça doit être réellement problématique. Comment être rassurée maintenant.

195 La qualité de l'air. Lors des premières parties des audiences, monsieur Julien a affirmé que les résidents limitrophes à la mine et exposés aux émissions atmosphériques peuvent craindre pour leur santé. Le promoteur, Mine Arnaud, soutient qu'il n'y a aucun problème. Pourquoi le promoteur dirait qu'il y a un problème? Est-ce qu'il se tirerait dans le pied lui-même? 200 Laissez-moi en douter. Mais ce que nous disait monsieur Julien, comme les activités de Mine Arnaud ne sont pas en cours, nous devons travailler à partir de modèles et de l'information fournie par le promoteur. Cela prendra un suivi pour s'assurer que les simulations sont réelles.

205 Ainsi, nous ne pouvons confirmer que selon l'information que nous possédons, l'exploitation, la consommation des cultures est sécuritaire.

210 Nous recommandons également qu'un suivi de la qualité de l'air soit effectué en périphérie du site minier et demandons à être informés des résultats immédiatement s'il y a des dépassements.

215 Mais qu'advient-il s'il y a dépassement des normes et que Mine Arnaud ne puisse réussir à baisser ses émissions? Pourquoi les ministères n'exigent pas le respect de toutes les normes avant même que toutes les autorisations ne soient émises. Mine Arnaud affirme avoir fait sa modélisation à partir du pire scénario; quel est le pire scénario pour la rue Longuépée et a-t-elle été modélisée? Si oui, quels ont été les paramètres mesurés et sinon pourquoi?

220 On parle beaucoup de l'année 6 et 10, mais si la pire année pour la rue Longuépée c'est la 11<sup>e</sup> et la 15<sup>e</sup> année, est-ce que ça a été mesuré? S'il y a une étude des évaluations des risques toxicologiques pour la santé humaine, quels sont les paramètres qui seront considérés pour cette étude? Ces paramètres vont-ils répondre aux préoccupations ainsi qu'aux normes de Santé Canada?

225 Mine Arnaud donne comme mesure d'atténuation l'arrêt du transport des stériles. Comment vont-ils gérer au quotidien cette mesure d'atténuation? Et qui en assurera le suivi? Est-ce que Mine Arnaud sera seule à gérer et évaluer cette mesure d'atténuation? Leur taux d'émissions atmosphériques défini dans leur modèle tient compte de ces mesures d'atténuation. Qu'advient-il si Mine Arnaud ne peut respecter cette mesure d'atténuation? Peut-on exiger qu'un modèle de dispersion soit fait sans ces mesures d'atténuation hypothétiques et qu'elles respectent la règle 019 avant même la délivrance du permis d'exploitation?

230 Le mandat du ministère de la Santé et des Services sociaux, si j'ai bien compris lors des audiences, c'est d'avertir la population s'il y a danger quelconque pour sa santé et prendre les moyens nécessaires pour se protéger. Dites-moi quelles seront ces mesures? Rester à l'intérieur, porter un masque pour travailler et est-ce que ces mesures seront données à temps?

235 Je vais passer la partie sur la qualité de l'eau parce que je sais que ce sera abordé par d'autres organismes.

240 La baie de Sept-Îles...

**LE PRÉSIDENT :**

Il vous reste trois minutes. Alors, vous pouvez choisir ce que vous voulez nous dire.



245 **Mme MARJOLAINE BEZEAU :**

O.K., d'accord. Merci.

250 Concernant la baie de Sept-Îles, le promoteur a mentionné lors de la dernière partie des audiences, dans la première partie je devrais dire, que pour caractériser de façon biologique la frayère, ça demanderait un budget très important. Pourtant, c'est ce que madame Ayotte demandait, qu'il faudrait tout de même qu'il y ait une caractérisation physique et chimique du milieu pendant la période de fraie pour être capable de faire un suivi efficace par la suite.

255 Mine Arnaud, on sait au niveau de la baie de Sept-Îles, va assécher ou diminuer tous les petits ruisseaux qui alimentent l'estran vaseux, la zosteraie. Je parle de la baie de Sept-Îles parce que je vis à côté de la baie de Sept-Îles et que ça a quand même un impact sur la qualité de vie qu'on va avoir. Et ça, l'estran vaseux et la zosteraie, c'est une activité nourricière de la pêche, des zones humides qui alimentent également la faune ornithologique.

260 Qu'est-ce qu'il va advenir aussi des frayères à éperlans? La diminution du débit de la R-10 va être, je pense, une trentaine de pour cent, 39 %. Lors de l'intervention de madame Cormier, aussi, on a appris que la R-10 pourrait également servir d'effluent, alors que Mine Arnaud nous a toujours dit qu'il n'y aurait qu'un effluent c'est le Ruisseau Clet. On nous assure également que les analyses de suivi seront transmises régulièrement sur une base pratiquement  
265 quotidienne. Mais si on se fie sur ce qui s'est passé sur d'autres suivis d'autres minières dans la région, moi, ça ne me rassure pas du tout.

270 Les scénarios d'urgence – je vais passer le bruit parce que je n'aurai pas le temps, mais le scénario d'urgence. À ce jour, aucune réponse à nos inquiétudes en ce qui concerne les mouvements de masse, les bris de digues et de barrages. Quel va être le scénario d'urgence s'il y a un bris de digue de la cellule sud? Quel va être le scénario d'urgence s'il y a un bris de la digue de la cellule ouest? Il arrive quoi, s'il y a un bris de digue? Qui et comment on va faire l'appel? Quel temps aurons-nous pour évacuer et qui sera répondant?

275 Les suivis effets cumulatifs. J'ai joint au document du mémoire des photos qui vous donnent un aperçu de ce qu'on subit actuellement régulièrement comme pollution. Un milieu peut-il en supporter encore davantage? Et notre santé, qui va surveiller les minières? Combien

280 seront-ils et où? Si Québec n'investit pas dans la formation d'inspecteurs, ce n'est pas les 1,2  
personne attirée à la Côte-Nord que cela sera fait.

285 On ne peut pas parler de Mine Arnaud et faire abstraction de toutes les industries  
présentes actuellement sur le pourtour de la baie. Le citoyen vit avec l'ensemble de ces facteurs  
et considérez également ceux qui vont venir. Moi, j'ai à vivre avec tous les aspects de mon  
milieu. L'expérience démontre clairement que les mines à ciel ouvert occasionnent des impacts  
majeurs pour l'environnement, la santé, la qualité de vie des populations. Aurons-nous une  
baisse de notre qualité de vie et de notre santé? A-t-on mesuré ces pertes pour les résidents du  
Canton-Arnaud?

290 Suggestions et commentaires pour améliorer le projet.

**LE PRÉSIDENT :**

J'imagine que c'est la conclusion?

295 **Mme MARJOLAINE BEZEAU :**

Oui.

300 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

305 **Mme MARJOLAINE BEZEAU :**

Comment Mine Arnaud peut être en mesure de diviser le Canton-Arnaud en trois zones  
d'impact et imposer ces trois zones dans un cadre d'entente et d'acquisition avant même de  
connaître tous les impacts que le projet de mine à ciel ouvert aura sur tous les résidents et  
propriétaires de terrain de ce territoire? Nous ne reconnaissons nullement ces zones et les  
mesures de compensation imposées par Mine Arnaud.

310 Québec devra s'assurer dans l'avenir qu'aucune démarche des promoteurs quant à  
l'achat ou promesse d'achat ne soit faite auprès des citoyens.

315 Ce que le promoteur a fait en développant un cadre d'entente et d'acquisition, c'est de  
diviser le Canton-Arnaud et ses citoyens entre eux pour mieux gérer... afin de mieux régner,  
excusez-moi. Une tactique de guerre qui est très connue. Et ils affirment avoir été respectueux,  
équitables et proactifs.

320 Lors du BAPE à Malartic, tout était beau, mais après la réalité a été très différente.

Vous comprendrez à la lumière de tout ce que je viens de dire que je n'ai aucun autre  
commentaire ou suggestion à faire en ce qui concerne l'amélioration dudit projet. Pour ma  
famille et moi, ce projet d'une mine à ciel ouvert d'ilménites et d'apatite est inacceptable.

325 Avons-nous le droit, comme citoyens, de ne pas seulement espérer ne pas être  
malades, mais de désirer plus comme un état de bien-être biologique, psychologique et social?

Merci, Monsieur.

330 **LE PRÉSIDENT :**

Merci à vous Madame. J'aurais une petite demande d'information, ensuite une question.  
La demande d'information touche le mémoire que vous avez déposé dans le cadre des travaux  
de refonte.

**Mme MARJOLAINE BEZEAU :**

De la refonte de.... Oui?

340 **LE PRÉSIDENT :**

Du règlement d'urbanisme. C'était quoi l'intention de la Ville?

345 **Mme MARJOLAINE BEZEAU :**

C'était de... Il y avait trois, écoutez il y avait trois piles, c'était au niveau du territoire, au  
niveau des terrains également, mais je crois que c'était probablement pour agencer ou modifier

350 parce qu'en 2012, j'ai posé la même question à la Ville de Sept-Îles pour avoir, parce qu'ils  
parlaient qu'ils travaillaient sur un nouveau Plan d'urbanisme, surtout pour les zones  
industrielles. Comme on avait déjà fait des interventions en 2000 puis que les citoyens avaient  
été interpellés lors de cette refonte-là pour donner leur avis, bien, moi, je voulais savoir si avec  
ces nouvelles zones, s'ils iraient encore devant le public pour pouvoir exposer les différents  
secteurs et les zones industrielles, commerciales et résidentielles. On m'a dit que c'était encore  
355 sur les tables à dessin puis je n'ai pas eu d'autres réponses depuis ce temps-là.

J'ai revérifié sur le site du BAPE, les dépôts que la Ville avait faits. Il y en a un, c'est sur  
un nouveau quartier avec des maisons, des appartements qu'ils vont modifier et l'autre qui était  
ailleurs sur le site du BAPE, il n'y a rien de modifié comme tel. Le secteur du Canton-Arnaud est  
360 encore un secteur de zone récréoforestière.

Donc, quel était l'objectif de la Ville à l'époque? C'est probablement pour être capable de  
dessiner ça, mais actuellement ça n'a pas changé. On est encore dans une zone  
récréoforestière puis c'est en toute connaissance de cause qu'on est allé s'installer là pour  
365 pouvoir faire ça. Jamais on ne nous a parlé qu'il y avait une mine qui s'en viendrait dans le  
secteur.

**LE PRÉSIDENT :**

370 D'accord. Ma deuxième question touche à votre localisation dans le Canton-Arnaud.

**Mme MARJOLAINE BEZEAU :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Vous avez indiqué que le promoteur a divisé le Canton-Arnaud en trois zones?

380 **Mme MARJOLAINE BEZEAU :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

385

J'imagine que vous faites partie d'une de ces zones?

**Mme MARJOLAINE BEZEAU :**

390

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

395

De laquelle?

**Mme MARJOLAINE BEZEAU :**

De la troisième.

400

**LE PRÉSIDENT :**

La troisième. Est-ce que vous avez été personnellement contactée par le promoteur?

**Mme MARJOLAINE BEZEAU :**

405

Non. Pas du tout.

**LE PRÉSIDENT :**

410

Jamais. Est-ce qu'il y a de vos voisins...

**Mme MARJOLAINE BEZEAU :**

415

Vous voulez parler pour les achats de maisons?

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, oui, tout ça.

**Mme MARJOLAINE BEZEAU :**

420

Non. Pas du tout.

**LE PRÉSIDENT :**

425

Est-ce qu'il y a des voisins qui ont été contactés par le promoteur?

**Mme MARJOLAINE BEZEAU :**

430

Où moi je demeure, non. Sur la rue Longuépée, non. On est vraiment dans le secteur où, selon Mine Arnaud, il n'y a pratiquement pas d'impact.

**LE PRÉSIDENT :**

435

Et pour vous, c'est une démarche qui serait souhaitable ou même pas envisageable?

**Mme MARJOLAINE BEZEAU :**

Que?

440

**LE PRÉSIDENT :**

Que le promoteur fasse des démarches auprès de vous?

**Mme MARJOLAINE BEZEAU :**

445

Bien moi, je vais vous dire Monsieur le président, avec toute l'énergie que nous avons mise là, ça va prendre une expropriation pour que je parte de mon secteur. Ce n'est pas juste une maison que nous avons, c'est un projet. Pour moi, c'est... bien, pour ma famille, parce que j'ai aussi ma fille qui s'en vient dans le secteur pour pouvoir pratiquer de l'agriculture également, pour nous c'est inconciliable dans le sens que je ne peux même pas penser comment ils vont pouvoir acheter. Ce n'est même pas dans ma pensée comme tel.

450

455 Ça fait que... je sais qu'il y a des gens qui désirent, c'est madame Bond hier qui parlait  
qu'il y a des personnes âgées qui le désirent, puis on peut le comprendre. Mais les jeunes  
familles s'en vont là pour s'installer parce qu'ils ont des projets. Puis nous, ça fait 20 ans.  
Jamais, on n'a demandé aucune subvention, c'est des économies de notre retraite que nous  
avons pour développer ce projet-là. Donc, c'est une perte. On est perdant sur toute la ligne. Que  
460 la Mine vienne ou qu'on est exproprié, on est perdant. Puis quand on parlait de l'évaluation des  
prix de maison, peut-être qu'il n'y en aura pas; mais qui va venir acheter une maison dans le  
Canton-Arnaud avec une mine qui va être là?

465 Donc, ce qui va arriver, c'est qu'on va devoir descendre les prix pour pouvoir... les gens  
qui vont vouloir partir. Donc, il n'y a pas des dévaluations au niveau municipal, mais on est obligé  
de le faire parce que les gens vont dire : « Bien, vous avez une mine, vous avez un mouvement  
de masse dans votre secteur, il y a de l'érosion des berges... » Ça fait qu'on est perdant sur  
toute la ligne.

**LE PRÉSIDENT :**

470 Madame Bezeau, merci beaucoup.

Maintenant, c'est Dr Éric Notebaert de l'Association canadienne des médecins pour  
l'environnement. Je crois que c'est par téléphone?

475 **Dr ÉRIC NOTEBAERT :**

Oui, en effet. Bonjour.

**LE PRÉSIDENT :**

480 C'est Joseph Zayed. Bienvenue à cette séance publique. Alors, je vous invite dès à  
présent de nous faire part de votre mémoire.

**Dr ÉRIC NOTEBAERT :**

485

Oui, alors bonjour Monsieur le président, bonjour Mesdames et Messieurs les commissaires. D'abord, je m'excuse de ne pas pouvoir être avec vous aujourd'hui, j'ai été retenu à Montréal.

490

Alors, comme vous avez dit, je suis médecin, membre du conseil d'administration de l'Association canadienne des médecins pour l'environnement. Notre groupe s'intéresse particulièrement aux projets industriels majeurs avec des impacts potentiels sur l'environnement et la santé et notre approche, c'est une approche de santé globale. On obéit aux principes de précaution lorsqu'on intervient.

495

Alors j'ai lu les documents du promoteur, les réponses diverses de Santé Canada, Environnement Canada, la Santé publique, le MDDEFP et les réponses récentes de Mine Arnaud et du MDDEFP.

500

Nos conclusions, rapidement, sont qu'on n'a toujours pas de réponse suffisante à une multitude de questions de santé et je vais vous énumérer les principales. Mon exposé ne devrait pas durer plus de 10-12 minutes et ça va me faire plaisir de répondre aux questions des commissaires après l'exposé.

505

Alors, nos préoccupations essentiellement : 1) la qualité de l'air; 2) la qualité de l'eau; 3) les métaux; 4) le bruit; 5) les risques d'accident; et 6) différents impacts globaux sur la santé. Je vais parler des quatre premiers points seulement puisque le temps est limité.

510

Alors pour ce qui est de la qualité de l'air, je veux revenir sur les PM<sub>2.5</sub>, les petites particules. Maintenant, il est bien démontré qu'il y a un lien clair entre les particules et la présence des cancers du poumon, des maladies pulmonaires diverses, asthme, bronchite, les problèmes cardiovasculaires, des risques de bébé de petit poids, des maladies du sang, lymphome leucémie, des perturbations du système immunitaire avec un risque plus élevé d'infection et de détérioration de maladies inflammatoires.

515

On a démontré aussi un impact sur le développement du poumon chez l'enfant lorsqu'il y a une proximité avec les PM<sub>2.5</sub>. En gros, plus on est exposé au PM<sub>2.5</sub> plus les risques augmentent et l'INSPQ a rappelé ceci dans un document de 2007.



520 On estime en général qu'on a affaire donc à une relation sans seuil, donc il n'y a pas de seuil sous lequel il n'y a pas de risque pour la santé, possiblement une relation linéaire.

525 Alors, le critère actuellement utilisé pour les  $PM_{2.5}$  c'est le critère de 30 microgrammes par mètre cube par jour, c'est un critère provisoire de gestion qui est basé sur des considérations techniques et économiques et pas sur des critères de santé. Il est important de voir, donc en deçà de 30 microgrammes par mètre cube par jour, on peut toujours avoir un impact sanitaire.

530 Alors, revenons à Mine Arnaud. Selon nous, la modélisation pour les  $PM_{2.5}$  est totalement inadéquate. Elle n'a pas été faite au niveau de la 138, pas été faite au niveau du Parc Ferland, n'a pas été faite au niveau du Canton d'Arnaud. On n'a pas intégré les interférences locales, donc le transport et le chauffage au bois. Et le rapport du MDDEFP récemment sur deux stations nous semble assez inutile parce qu'on parle de Livingston et de Gamache, on n'est pas dans la zone d'intérêt. Je pense qu'on devrait refaire le travail sur une longue période de temps et après ça, on pourra juger de la qualité de l'air et l'impact de Mine Arnaud sur la qualité de l'air.

535 Un autre item : la modélisation sur 24 heures, en fait, ne reflète pas l'impact des  $PM_{2.5}$  sur les populations vulnérables. Ce qu'il faut regarder de plus près c'est la modélisation sur des pics de trois heures, donc la moyenne mobile sur trois heures. Et ceci devient inquiétant, car on dépasse assez souvent la norme et les pics peuvent avoir à ce moment-là des impacts majeurs sur la morbidité et la mortalité, particulièrement des gens vulnérables, les enfants et les gens plus âgés déjà malades. Et ça a été, encore là, souligné dans le document de l'INSPQ de 2007.

540 Il est très dommage qu'il n'y a aucune étude qui a été faite à propos des  $PM_{10}$ . Les  $PM_{10}$ , un peu plus grosses, ont aussi un impact sérieux sur la santé et cette lacune-là a été soulignée par Santé Canada et la Santé publique.

545 Mine Arnaud prétend que l'atténuation des poussières va atteindre 91 % avec les mesures simples. Nous sommes très sceptiques, tout comme Environnement Canada.

550 Ensuite la silice cristalline, la silice c'est important. Ça a un impact sérieux sur la santé. La silice amène la silicose et il y a un lien entre la présence de silice et les cancers et des infections diverses. Mine Arnaud estime qu'il est absolument inutile de mesurer, car les niveaux vont être trop bas. Ça nous semble assez téméraire et Mine Arnaud devrait démontrer ces choses-là.

555 Avant de terminer avec l'air, on rappelle qu'il y a plusieurs stations d'analyse d'air à Sept-Îles. Je pense que les données devraient être rendues publiques et intégrées aux prochaines études que devra faire le promoteur.

560 Pour ce qui est de la qualité de l'eau, on a aussi, comme d'autres, beaucoup d'inquiétude à propos du ruisseau Clet. Selon nous, les directives qui devraient être suivies sont les directives d'objectifs environnementaux de rejet, les OER, et pas la directive 0-9 du ministère qui est beaucoup trop laxiste.

565 Pourquoi devrait-on accepter un projet qui demeure inadéquat? On sait maintenant que les niveaux de phosphore vont dépasser les limites permises. Je reviens à la baie de Sept-Îles dont on vient de parler. C'est une zosteraie absolument unique. Il est clair qu'il faut faire une caractérisation des sédiments de la baie de Sept-Îles avant le projet, et si jamais le projet démarre, il va falloir faire des analyses pendant toute la durée de vie de la mine.

570 Dans la baie, encore là, il va y avoir une quantité importante de phosphore de métaux divers. On s'attend donc à une eutrophisation de la baie et une mort de diverses espèces de poissons. Le lac des Rapides, on l'a aussi mentionné, on n'a aucune donnée sur le Lac. Il faudra caractériser dès maintenant et faire un suivi serré de la qualité de l'eau. On sait qu'il va y avoir une accumulation des métaux, chrome, arsenic, de substances chimiques et d'acidification. D'ailleurs, il y a déjà un problème de trihalométhane dans l'eau. Ces lacunes ont déjà été  
575 soulignées par Santé Canada et la DSP.

580 Les métaux, rapidement. Mine Arnaud, va-t-elle garantir que les niveaux de fer et de manganèse vont respecter la réglementation du MDDEFP? Ça nous semble particulièrement important à cause des risques de neurotoxicité du manganèse. On a déjà souligné que dans la modélisation actuelle, il y a des dépassements. D'ailleurs, le MDDEFP estime que la méthodologie que Mine Arnaud a utilisée est actuellement inadéquate.

585 On ne peut parler du pentaoxyde de divanadium qui est un cancérigène de groupe 2. Est-ce que Mine Arnaud s'engage à faire un suivi dans l'air et dans l'eau? Ça nous semble important.

Le dernier point sur lequel je veux insister un peu est la question du bruit. Selon nous, la modélisation faite par le promoteur est tout à fait inadéquate. En fait, on s'est intéressé aux

590 décibels. Les décibels c'est une mesure physique. Ce à quoi il faut s'intéresser, c'est à l'impact  
des décibels sur la santé humaine et sur ce qu'on appelle maintenant, et qui est une mesure  
standard, le pourcentage de gens affectés ou hautement affectés et qui reflète le véritable impact  
du bruit sur l'être humain.

595 Donc, Mine Arnaud devrait refaire complètement son travail en réfléchissant à cette  
approche-là et la modélisation ne doit pas faite sur deux ou trois jours, ce qui a été fait, mais sur  
plusieurs semaines ou plusieurs mois, ce qui est un standard actuellement. D'ailleurs, Santé  
Canada avait souligné l'importance de mesurer le pourcentage de gens hautement affectés.

600 Je veux dire un mot à propos des normes acceptables et c'est des choses qu'on retrouve  
partout dans le monde. En zone 1 habitée, on considère qu'on ne devrait pas dépasser 40  
décibels la nuit et 45 décibels. Or, Mine Arnaud dans la dernière modélisation parle de 42  
décibels la nuit et 49 le jour. Quelques décibels de plus, c'est quelque chose de très significatif  
pour certaines personnes et voire, trois décibels de plus peut être perçu comme un doublement  
d'intensité du son chez certaines personnes.

605 Non seulement les niveaux de bruit le jour et la nuit sont élevés, mais le soir ils vont être  
extrêmement élevés en phase de construction jusqu'à 55 décibels permis jusqu'à 22 h. J'ai  
participé à un BAPE il y a peu de temps à propos du bruit, justement, et j'ai lu la littérature sur les  
éoliennes et ce qui était intéressant, c'est de voir les résultats.

610 Donc, pour un bruit non désiré donc imposé, entre 40 et 45 décibels, plusieurs études  
rapportent que 20 à 30 % des gens sont affectés et 10 à 15 % des gens sont hautement  
affectés. C'est l'étude faite par madame Pederson aux Pays-Bas. C'est des valeurs  
extrêmement importantes et je pense qu'on devrait se pencher très sérieusement sur ceci.

615 Avant de terminer avec le bruit, l'INSPQ est en train de faire des études dont les résultats  
vont sortir en 2014. Je pense qu'il serait intéressant d'attendre aussi ces résultats.

620 Alors, rapidement, bon, on a mentionné les risques d'incidents, d'accidents majeurs, de  
bris de barrages, de déversements dans la baie, la modélisation est très incomplète, surtout  
lorsqu'on sait qu'on est en présence de sols argileux. Pour les effluents, on vient d'en parler. Les  
risques d'écoulement des eaux de surface, la pollution des sols nous inquiètent beaucoup,

beaucoup. Il n'y a pas que le ruisseau Clet, il y a probablement une dizaine d'autres d'effluents sur le site.

625

En termes d'impacts sociaux, je voudrais que l'on réfléchisse à la chose suivante aussi; il n'y a pas qu'une entrée d'argent à laquelle on va assister; il va y avoir un impact majeur sur le système de santé. Un cas admis par jour pour une pathologie respiratoire ou cardiaque coûte 4 à 5 000 \$ à la société. 4 à 5 000 \$. Je pense qu'il faudrait intégrer ça dans les calculs.

630

L'impact de la pollution avec les particules et l'absentéisme au travail, le problème de logement, le problème d'emploi, est-ce qu'on va avoir affaire, comme dans d'autres mines, à des employés de type « fly-in fly-out »? L'impact sur l'égalité d'emploi homme/femme, sur les populations autochtones, sur la criminalité, c'est des choses qui ont été vues et vécues dans d'autres milieux, c'est à peine effleuré par Mine Arnaud.

635

Or, c'est pour ça que pour nous actuellement, le projet est tout à fait inacceptable. Selon nous, Mine Arnaud doit refaire ses devoirs et on pense qu'elle a beaucoup de devoirs à refaire et tant que le projet reste ainsi, le projet ne devrait pas voir le jour. Ultiment, on est d'accord avec l'idée que la population devrait pouvoir se prononcer sur un tel projet. Selon nous, c'est vraiment une question de démocratie de base.

640

Merci.

645

**LE PRÉSIDENT :**

Merci à vous Dr Notebaert. Ma collègue, Michèle Goyer aurait quelques questions pour vous.

650

**Dr ÉRIC NOTEBAERT :**

Oui.

655

**Mme MICHÈLE GOYER :**

Bonjour. D'abord une demande puis ensuite deux petites questions.

Dans votre mémoire, vous faites référence à l'étude de l'INSPQ de 2007; est-ce que ce serait possible d'avoir la référence complète?

660

**Dr ÉRIC NOTEBAERT :**

Ah, bien avec plaisir, je vais vous la faire parvenir bien sûr.

665

**Mme MICHÈLE GOYER :**

D'accord. Concernant les questions, vous demandez l'intégration de l'évaluation des PM<sub>10</sub> dans l'évaluation du risque, alors pour quelle raison?

670

**D'ÉRIC NOTEBAERT :**

Bien, parce que les études aussi ont démontré qu'il y a des liens entre les PM<sub>10</sub> et l'incidence de cancer, et surtout les visites dans les urgences des hôpitaux. Si je peux trouver les références ici donc, c'est moins décrit que les PM<sub>2,5</sub>, mais en fait une étude importante américaine, la NAAQS, a montré que les admissions dans les centres hospitaliers pour des problèmes cardiaques et respiratoires augmentent en même temps que l'augmentation des PM<sub>10</sub>. Donc, c'est quelque chose que l'on doit mesurer. Et pour certains, l'ampleur de l'effet est plus marquée dans certains milieux avec les PM<sub>10</sub> qu'avec les PM<sub>2,5</sub>.

675

680

**Mme MICHÈLE GOYER :**

Je vous remercie. Donc, vous dites que vous pourriez peut-être nous fournir des références sur ce sujet?

685

**D'ÉRIC NOTEBAERT :**

Oui, absolument, avec plaisir.

690

**Mme MICHÈLE GOYER :**

Ce serait apprécié. L'autre question, c'est concernant, bon, il est admis qu'il n'y a pas de seuil de référence pour les PM<sub>2,5</sub>, de seuil en bas duquel il n'y aurait pas d'effet. Par contre, ce

695 que j'aimerais comprendre, c'est à quel niveau de concentration déjà présent dans l'air ambiant, on mesure cette hausse 1,5 % pour chaque 10 milligrammes par jour? En d'autres mots, cette augmentation-là, elle commence à se manifester à partir de quel niveau de concentration déjà présente dans l'air ambiant?

**Dr ÉRIC NOTEBAERT :**

700 C'est une question qui est difficile. La société du cancer américaine a travaillé beaucoup là-dessus, et il y a une étude ontarienne, je pourrais vous envoyer les références, qui a travaillé là-dessus et en fait. c'est intéressant parce que je n'ai pas vu de groupe qui a mentionné un chiffre précis. Bon, nous, on a la norme de 30 microgrammes et, en fait, comme plusieurs experts pensent que la relation est linéaire, à ce moment-là il devient difficile d'établir une norme acceptable. Est-ce que c'est 15, est-ce que c'est 20? Donc, je n'ai pas de chiffre précis à vous donner là-dessus, mais ce que je pense certainement, c'est qu'actuellement avec ce qu'on a vu, on est dans les eaux autour de 15, de mémoire, de 15 microgrammes par mètre cube par jour.

710 Et je pense qu'il faudrait absolument que Mine Arnaud refasse, comme je disais, la modélisation au niveau des sites où vraiment les gens habitent pour voir qu'est-ce qui en est. Si on s'approche de 30, on est déjà à des valeurs très élevées. Pour ce qui est de la valeur précise qui serait acceptable, moi, j'aurais... en fait, ce que j'aimerais lire c'est une référence d'experts vraiment en santé publique et au niveau respiratoire pour qu'on voie ce qui est acceptable dans les villes. Est-ce que ce sera 15? Est-ce que ce sera 20? Et une évaluation de la part de Mine Arnaud. Si on part déjà à 15-20 et si Mine Arnaud en ajoute une quantité significative, bien c'est là où ça devient inquiétant. Mais malheureusement, je n'ai pas de chiffre précis à vous donner et je me demande vraiment dans la littérature, s'il y en a qui sont très, très précisés.

720 Ce que l'OMS a dit récemment, d'ailleurs l'OMS s'est penchée là-dessus, c'est qu'en fait, leur recommandation, et pourtant ils ont travaillé beaucoup là-dessus, c'est qu'il faut tout faire pour minimiser l'exposition de la population au PM<sub>2.5</sub>. Ça reste très vague, là, je suis d'accord, mais c'est les recommandations de l'OMS.

**Mme MICHÈLE GOYER :**

725 Je vous remercie. Ça, ça répond bien à quel serait le seuil au-dessus duquel on ne devrait jamais se situer pour être exposé, mais je n'ai peut-être pas été assez précise. C'est que

dans votre mémoire, vous dites particulièrement que le risque de mortalité est haussé de 1,5 % à chaque fois qu'on ajoute 10 microgrammes, excusez-moi, par mètre cube.

730

**Dr ÉRIC NOTEBAERT :**

Oui. Oui, 10 microgrammes par mètre cube, oui.

735

**Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :**

Bon. Mais est-ce qu'il y a une concentration à partir de laquelle ça commence à être cet effet-là? C'est laquelle?

740

**Dr ÉRIC NOTEBAERT :**

Bien, écoutez, je vais vous dire bien franchement, c'est une méta-analyse qui a été faite par la Société américaine du cancer et, de mémoire, non, il n'y avait pas, mais je vais vous envoyer la référence précise, mais de mémoire, il n'y avait pas de valeur au-dessus de laquelle ça commençait à opérer. Donc, malheureusement, je ne peux pas vous le dire. Comme c'est une méta-analyse qui a été faite, je ne peux pas vous dire si c'est à partir de 5, de 10, de 15 ou de 20, mais ce sont des chiffres qui ont été soumis par la Société américaine du cancer. Mais malheureusement, je ne peux pas vous dire à partir de quelle valeur précise ça opère.

745

750

**Mme MICHÈLE GOYER :**

Je vous remercie.

755

**Dr ÉRIC NOTEBAERT :**

Ça me fait plaisir.

760

**LE PRÉSIDENT :**

Dr Notebaert, j'aurais juste une question. Évidemment, vous avez considéré présenter la qualité de l'air comme premier point d'importance, j'imagine, dans votre mémoire. C'est un aspect qui a été fréquemment soulevé lors de la première partie de l'audience publique. Nous

avons eu une présentation qui a été faite par un des experts du ministère du Développement durable de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, qui nous a indiqué que la valeur limite de 30 microgrammes par mètre cube, c'est une valeur santé et non pas une valeur environnementale.

Qu'est-ce que vous rétorquez à ça? Parce que si j'ai bien compris, vous, ce que vous nous dites, c'est que le 30 microgrammes par mètre cube, il ne faut pas qu'il soit perçu comme étant une valeur santé. Est-ce que ce qui nous a été dit par le ministère de l'Environnement c'est une valeur santé?

**Dr ÉRIC NOTEBAERT :**

Oui. Bien, écoutez, moi, ce que j'ai toujours lu c'est que c'est un critère provisoire de gestion basé sur des considérations, comme je vous dis, techniques et économiques. Donc, ce n'est pas une valeur. Il n'y a pas de valeur « cut-off » sous laquelle il n'y a pas d'effet. Et ceci, il est faut d'affirmer ceci. Moi, il est clair qu'il y a des valeurs sous lesquelles on peut avoir un impact sanitaire en deçà de 30 microgrammes par mètre cube.

Je pense que l'affirmation du MDDEFP dans ce sens-là, à mon sens, c'est une affirmation qui est fausse. J'aimerais entendre, je préférerais entendre ce qu'en pensent les gens de la Santé publique et ça va me faire plaisir de vous envoyer le document de l'INSPQ de 2007 qui parle d'aucune valeur seuil, qui parle bien d'une relation peut-être pas linéaire, mais d'une relation continue qui fait que même à des faibles niveaux, il y a toujours un impact sur la santé. Et ça, c'est ce qu'on a vu, particulièrement dans des études faites à Montréal, des études bien faites sur les retards de croissance intra-utérins chez les familles à proximité de grandes artères d'autoroutes. Je pense que c'est madame Smargiassi qui avait travaillé là-dessus, de mémoire, ou même à des niveaux qui peuvent être inférieurs, il y a déjà des présences de bébés de petit poids.

Donc non, ce n'est pas vrai qu'il y a un quota sous lequel il n'y a pas d'impact sur la santé. La littérature mondiale ne parle pas de ces choses-là, l'INSPQ ne parle pas de ces choses-là et, encore là, le document de 2007 qui avait été bien fait me semble, disons donc, incontournable. Je vais vous l'envoyer avec plaisir.



**LE PRÉSIDENT :**

800 Ce serait bien aimable à vous. De toute façon, nous aurons l'occasion de questionner également les porte-parole de l'Agence de la santé et des services sociaux qui suivront d'ici peu cet après-midi.

**Dr ÉRIC NOTEBAERT :**

805 D'accord.

**LE PRÉSIDENT :**

810 Dr Notebaert, merci infiniment.

**Dr ÉRIC NOTEBAERT :**

815 Ça me fait grand plaisir. Merci et bonne fin de journée, au revoir.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci vous aussi.

820 Alors, j'invite le maire, Serge Lévesque, pour la Ville de Sept-Îles.

**M. SERGE LÉVESQUE :**

825 Bonjour, Monsieur le président, Mesdames les commissaires. Merci de nous donner l'occasion de vous présenter notre mémoire dans le cadre des audiences du BAPE.

830 Je suis Serge Lévesque, maire de Sept-Îles. M'accompagne aujourd'hui, à ma gauche, monsieur Denis Clements, qui est l'adjoint à la Direction générale, et à ma droite monsieur Claude Bureau qui, lui, est le directeur général de la Ville de Sept-Îles.

Il n'est pas de mon intention de vous lire intégralement notre mémoire, mais peut-être juste faire ressortir certains éléments, principalement au niveau de l'approche privilégiée par la municipalité en regard du projet Mine Arnaud.

835 En collaboration avec la Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles et  
certains autres organismes, nous avons fait réaliser diverses études novatrices et sans  
précédent dans le monde municipal. Parmi celles-ci, nous avons fait réaliser un guide  
d'accompagnement pour se préparer à une audience publique en environnement. Ce guide a  
840 été développé pour informer les citoyens sur les mécanismes d'audience publique et les aider à  
préparer leur participation à ces audiences.

Également, nous avons fait faire une étude sommaire sur le processus et les facteurs  
d'acceptabilité sociale pour le secteur industriel. Le document vise à informer les décideurs, mais  
aussi les citoyens sur le concept d'acceptabilité sociale, son évolution et les diverses façons en  
845 ce qui a trait aux facteurs qui influencent l'acceptabilité sociale.

Et finalement, un document qui explique les responsabilités et pouvoirs de la Ville pour les  
projets dans le secteur minier, en termes de cadre légal et réglementaire.

850 Ces trois documents ont été réalisés en collaboration avec l'Institut du Nouveau Monde et  
la Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles.

Une autre initiative que nous avons mise en œuvre est l'utilisation, pour une première  
fois, d'une grille d'analyse en développement durable qui a été élaborée par la Chaire en  
855 écoconseil de l'Université du Québec à Chicoutimi et qui a été appliquée au projet Mine Arnaud.

Ce rapport présente un bref rappel de la problématique du développement des  
ressources minérales dans un contexte de développement durable et analyse les résultats de la  
pondération des 101 objectifs de la grille et de leur évaluation.

860 Comme le mentionne monsieur Claude Villeneuve, qui est professeur titulaire de la  
Chaire, l'objectif du processus n'est pas de donner une note, mais bien de trouver des pistes de  
dialogue entre le promoteur et les parties prenantes pour améliorer le projet.

865 Le comité qui a été mis en place par la Ville de Sept-Îles a rendu public son rapport en mars dernier et l'une des conclusions du rapport était à l'effet que bien que Mine Arnaud avait fait des efforts pour prendre en considération des objectifs de développement durable, des améliorations pouvaient être apportées au projet, afin que celui-ci se distingue des projets miniers semblables.

870 Le comité a ainsi identifié 13 pistes d'actions prioritaires qui constituent autant d'éléments de bonification visant à améliorer la performance du projet. Parmi ces pistes, le conseil municipal a priorisé les actions suivantes : la considération particulière de la baie de Sept-Îles; la mise sur pied d'un comité suivi et de contrôle; le plan de fermeture et de restauration du site minier; la  
875 mise sur pied d'un fonds de développement local; et, finalement, l'innovation, la recherche et le développement.

En complément à ces pistes de bonification, le Conseil est d'opinion que certains autres éléments supplémentaires devraient être mis en compte. Parmi ceux-ci, on retrouve le choix de la  
880 voie d'accès. Le Conseil municipal priorise l'accès est via le parc industriel Vigneault alors que le promoteur semble plutôt favoriser l'accès ouest par route 138.

Également, nous souhaitons que Mine Arnaud favorise l'embauche et l'achat local pour ainsi maximiser les retombées locales pour la région.

885 Concernant la demande de référendum municipal, la Municipalité ne croit pas que la tenue d'un référendum consultatif sur le projet Mine Arnaud s'avère la mesure appropriée, afin de déterminer l'acceptabilité sociale ou non dudit projet.

890 Comme corolaire, la décision finale d'autoriser un projet comme celui-ci revient au Conseil des ministres du gouvernement du Québec. C'est pourquoi, le Conseil municipal, au lieu de tenir un référendum sur le projet Mine Arnaud, a plutôt invité les citoyens individuellement ou en groupe à participer activement à la procédure d'évaluation environnementale du BAPE dont le mandat et les procédures permettent d'atteindre six des sept étapes essentielles à mettre en  
895 place dans le cadre d'un processus d'acceptabilité sociale, selon les auteurs Caron, Malenfant et Conraud.

En conclusion, la période 2010-2012 fut celle de l'annonce d'une croissance économique exceptionnelle pour la région de Sept-Îles liée à la réalisation potentielle de divers projets de

900 développement majeurs du domaine minier, industriel, et des infrastructures de services en  
découlant, telles l'amélioration des facilités portuaires, de nouvelles dessertes ferroviaires et la  
venue éventuelle d'approvisionnement en gaz naturel.

905 Pour nous, la prospérité économique de la ville ne peut être considérée comme chose  
acquise pour les années futures. C'est pourquoi, le Conseil municipal est favorable à la venue  
sur son territoire de projets de développement lui permettant de diversifier son économie et dont  
les revenus de taxation anticipés lui permettront de maintenir et d'améliorer les services offerts à  
notre communauté et d'assurer le financement à long terme d'infrastructures municipales  
910 majeures, tout en conservant un taux de taxation foncière tenant compte de la capacité de payer  
des contribuables.

Toutefois, la venue de nouveaux projets industriels miniers ou autres sur le territoire de la  
municipalité doit cependant respecter les principes applicables en matière de développement  
durable et d'acceptabilité sociale.

915 Le Conseil municipal, bien que favorable au Projet Mine Arnaud, est néanmoins conscient  
qu'outre l'économie, l'impact sur l'environnement de l'établissement d'un tel projet sur notre  
territoire doit faire l'objet d'une analyse sérieuse et approfondie.

920 Pour la Municipalité, il est important que Mine Arnaud fasse un suivi serré de la situation  
et s'engage à assurer un respect des normes environnementales en vigueur et ajouter, si  
nécessaire, toutes mesures supplémentaires ou modifier ses opérations, afin de respecter les  
normes en tout temps.

925 Donc, sous réserve de ce qui précède, de l'ensemble des considérations exposées dans  
le mémoire, et à la lumière des informations complémentaires obtenues lors de la première  
partie des audiences du BAPE, le Conseil municipal de la ville de Sept-Îles appuie le projet Mine  
Arnaud et s'en remet au Conseil des ministres du gouvernement du Québec quant à la décision  
finale d'autoriser ou non ledit projet, suivant les recommandations du ministre du  
930 Développement durable et de l'Environnement et de la Faune et des Parcs sur la base de  
l'analyse environnementale effectuée par son ministère et du rapport du Bureau d'audiences  
publiques sur l'environnement, suite à la tenue des présentes audiences

935 Monsieur le président, Mesdames les commissaires, nous sommes maintenant disponibles pour répondre à vos questions.

**LE PRÉSIDENT :**

940 Merci, Monsieur Lévesque. Madame Drapeau.

**Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :**

Ça tombe bien, on en a plusieurs.

945 En page 9 de votre mémoire, vous avez fait référence donc à l'observatoire, en disant que la Ville confirmait sa participation à l'observatoire; qui élabore le plan de travail pour le mandat, en fait, qui touche la baie, si j'ai bien compris, là? Qui élabore le plan?

**M. SERGE LÉVESQUE :**

950 Le mandat a été confié à une nouvelle entité au sein du Cégep de Sept-Îles qui s'est doté de personnes expertes en matière d'environnement, particulièrement. Il y a, à tout le moins, deux personnes qui ont un doctorat en la matière et on leur a confié le mandat pour entreprendre l'étude de caractérisation.

955 **Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :**

O.K. Mais le plan de travail ou les objectifs, la démarche, qui l'élabore? Qui la fixe ou l'encadre?

960 **M. SERGE LÉVESQUE, maire :**

965 C'est eux, en fait. Nous, on a fixé les objectifs, à savoir on voulait, de par les moyens qu'ils jugeront les plus appropriés selon les techniques reconnues, qu'ils puissent faire la caractérisation de l'état actuel de la baie. Maintenant, on n'est pas allé dans les détails techniques puisqu'on n'a pas la prétention de pouvoir les guider dans ce sens-là. Donc ils sont tout juste à élaborer, de ce qu'on en comprend, le plan de travail qui devra être exécuté au cours des prochaines semaines.

**Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :**

970

Avec un échéancier du dépôt de ce document-là déjà?

**M. SERGE LÉVESQUE, maire :**

975

L'échéancier n'a pas été vraiment précisé. À tout le moins, ils ont à déterminer si l'étude en question, pour être la plus révélatrice, doit se faire sur une période qui pourrait inclure plus qu'une seule saison. Donc, présentement, l'automne a certaines caractéristiques, puis l'hiver, différentes, comme on peut le concevoir. Donc, on s'attend à ce que les résultats soient disponibles et révélateurs d'ici à, tout le moins, l'été prochain.

980

**M. DENIS CLEMENTS :**

Mais on parle de l'été 2014 comme date de dépôt préliminaire du rapport.

**LE PRÉSIDENT :**

985

Pour la sténographe, s'il vous plaît, c'est monsieur Clements qui intervient. Vous pouvez poursuivre.

**M. DENIS CLEMENTS :**

990

D'accord. Peut-être juste en complément. Dans le fond, le comité, si on veut, l'Institut est encadré également par la Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles et les gens de l'administration portuaire de Sept-Îles.

995

Donc, ils ont des gens au niveau environnement, donc c'est un peu le petit comité de base, si on veut, qui encadre le travail qui va être développé par l'INVEST.

**Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :**

1000

O.K. Donc si j'ai bien compris, l'objectif global c'est de caractériser la baie, c'est assez large, mais c'est vraiment ce groupe-là qui détermine le plan de travail de façon très spécifique

.

**M. DENIS CLEMENTS :**

1005

Bien, c'est sûr qu'il y a des balises de base qui ont été données à ces gens-là. À partir de là, eux ont développé un mode de travail, un plan de travail qui a été adopté par la Municipalité, le port de Sept-Îles et la Corporation de l'environnement.

1010

**Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :**

Donc, le plan de travail vous l'avez reçu?

1015

**M. DENIS CLEMENTS :**

Oui. Il y a des éléments de base, là, qui ont été élaborés, oui.

1020

**Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :**

Est-ce que ce serait possible de nous donner accès à cette information-là?

1025

**M. DENIS CLEMENTS :**

Je vais vérifier avec les gens de la Corporation de l'environnement qui sont les titulaires des droits, si on veut, et si c'est disponible, ça va nous faire plaisir.

1030

**LE PRÉSIDENT :**

En fait, la question sous-jacente de ma collègue, c'est jusqu'à quel point ce groupe de chercheurs sera autonome pour définir lui-même la problématique, les enjeux, et faire le travail.

1035

**M. DENIS CLEMENTS :**

Bien, dans la perspective du mode de travail qu'on a mis en place, ils sont très autonomes. Comme je vous dis, le cadre de travail a été défini à même le comité, ces gens-là étaient partie prenante et par la suite, c'est eux qui travaillent à... dans le fond, on ne leur dit pas quoi faire. C'est eux les spécialistes, donc c'est eux qui vont élaborer.

**M. SERGE LÉVESQUE :**

1040

Si vous me le permettez? Une des prémisses de départ lorsqu'on a confié le mandat, on a voulu s'assurer que l'étendue de leur travail puisse inclure non seulement la baie de Sept-Îles, c'est-à-dire le pourtour de la baie, mais aussi une partie des îles où le mouvement marin est susceptible, peut-être, de changer quelque peu la caractérisation.

1045

Donc, on a été exigeant sur ce point-là. Et aussi, d'ailleurs, l'Administration portuaire de Sept-Îles a déjà, à sa disposition, certaines données qui ont été cumulées au cours des années et elle s'est portée volontaire à mettre à la disposition de ce groupe de travail là, l'information s'il la juge pertinente.

1050

**LE PRÉSIDENT :**

Cette importance que vous accordez à la caractérisation et à l'étude de la baie, est-ce qu'elle trouve son extension dans l'importance de caractériser la section de la baie où va se jeter le ruisseau Clet?

1055

**M. SERGE LÉVESQUE :**

Bien, j'imagine qu'ils vont y accorder une attention particulière, compte tenu que je suppose, là où le ruisseau Clet va se jeter, disons la profondeur d'eau est différente de ce qu'on peut retrouver à la section est de la baie ou à l'extérieur des îles. Donc, je suppose que ça va être un point d'intérêt particulier.

1060

**LE PRÉSIDENT :**

Je pense, peut-être que je me suis mal exprimé ou je me suis fait mal comprendre. Cet intérêt que vous portez vers la caractérisation de la baie, est-ce qu'il justifie, pour vous, de caractériser la section de la baie où va se rejeter le ruisseau Clet dès maintenant, avant la mise en place éventuelle du projet minier?

1065

1070



**M. SERGE LÉVESQUE :**

1075

Disons, ça n'a pas été un point sur lequel on désire... naturellement, on veut déterminer l'état actuel de la baie et voir quelles seraient potentiellement les conséquences de l'arrivée de tout nouveau projet, dont celui qui semble le plus éminent est celui de Mine Arnaud. Donc ça m'apparaît évident, qu'eux vont devoir faire, je ne sais pas, une modélisation quelconque pour cet endroit-là auquel vous faites référence.

1080

**Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :**

En page 10, relativement au Comité de suivi et de contrôle, vous dites, bon : « lequel comité disposant d'une certaine autonomie et de financement nécessaire » qu'entendez-vous par « certaine autonomie »?

1085

**M. SERGE LÉVESQUE :**

Bien, c'est un point qui nous apparaît tout à fait évident. Quand on dit certaine autonomie, certaine autonomie le mot peut paraître faible, mais c'est, à notre sens, le groupe de personnes, quel qu'il soit, devrait être totalement indépendant de l'organisation Mine Arnaud.

1090

Maintenant, de qui sera-t-il formé? On pourrait s'attendre à ce que des citoyens, je dirais monsieur et madame tout le monde, pour qui le projet a un certain intérêt, des gens du monde municipal, des gens du monde des affaires. En fait, tout rassemblement de personnes autres que... et on peut comprendre facilement, dans les circonstances, qu'on veut que ce regroupement-là soit tout à fait distant de Mine Arnaud et qu'il puisse exercer leur mandat avec toute la rigueur et l'indépendance et la transparence nécessaire.

1095

1100

**Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :**

Donc, dans son fonctionnement et dans ses décisions?

1105

**M. SERGE LÉVESQUE :**

Bien oui, effectivement.

**Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :**

1110

Ensuite, je vous amènerais au plan de fermeture, donc en page 11, au plan de fermeture et de restauration du site. Vous préconisez donc un mécanisme d'approbation préalable, quel est-il, qu'est-ce que vous avez en tête par rapport à ce mécanisme?

1115

**M. SERGE LÉVESQUE :**

1120

En fait, ça reste à définir, mais le point qu'on veut faire ressortir de façon particulière, c'est que la Ville doit être... c'est-à-dire l'opinion de la Ville doit être mise en compte, tenue en compte dans le plan que Mine Arnaud pourra soumettre aux autorités supérieures quant au plan de fermeture et de restauration. Donc, on ne voudrait pas que ce plan-là se fasse sans que la Ville ait l'opportunité de formuler son opinion, à savoir quelle est notre vision à nous, non seulement sur la façon dont le site va être restauré éventuellement, mais possiblement quant à un usage futur au-delà de la période d'exploitation.

1125

**LE PRÉSIDENT :**

Mais avez-vous eu des discussions déjà avec Mine Arnaud à cet effet?

1130

**M. SERGE LÉVESQUE :**

Non, non. En fait, c'est-à-dire des discussions, on n'a pas élaboré un plan précis, mais on leur a fait part de notre intention que pour nous, on insiste pour qu'il en soit ainsi.

1135

**Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :**

1140

O.K. De façon globale, donc en page 14, si je me réfère – là, je vais vous donner une référence –, donc vous avez mentionné la demande de référendum que vous aviez reçue et vous indiquez qu'il apparaît utile de souligner à la commission que suivant l'état actuel du droit prévalant au Québec, les municipalités ne disposent pas de pouvoir ou de droit de veto. Et considérant, bon, tout ce qui s'est dit au cours des audiences, quel serait ce cadre légal? Quel type de cadre légal serait souhaité pour les municipalités? Quel pouvoir supplémentaire ou minimal serait nécessaire aux municipalités pour faire face à ce type de projet, ce type de démarche qu'on fait actuellement?

**M. SERGE LÉVESQUE :**

1145

Écoutez, d'entrée de jeu, je crois qu'on est tout à fait d'accord avec le libellé du Projet de Loi 43 actuel qui vise à réviser la *Loi des mines* et dans lequel, le libellé indique que les municipalités impliquées par un développement auront un mot à dire quant à la gestion du territoire. Chose qui est différente, ce qui n'existe pas présentement.

1150

Et on doit se souvenir aussi que l'article 246 en matière d'aménagement et d'urbanisme semble maintenir la préséance sur toute autre loi, y inclut celle de la *Loi des mines*. Donc, on veut que non seulement le libellé, mais l'esprit du prochain projet de loi puisse tenir en compte ce genre de chose là.

1155

Maintenant, quant à l'aspect peut-être plus légal, je me permettrais peut-être de demander à mon collègue, Monsieur Bureau, d'élaborer davantage.

**M. CLAUDE BUREAU :**

1160

Oui. Claude Bureau, directeur général à la Ville de Sept-Îles. Je n'aurai pas une approche très légaliste de la tenue des référendums, mais il serait peut-être important, puisqu'on en parle beaucoup de l'opportunité d'un référendum dans le dossier de Mine Arnaud. Je vais vous aviser immédiatement que comme fonctionnaire municipal, j'ai un devoir de réserve. Il ne faudrait pas interpréter mon intervention comme étant pour ou contre Mine Arnaud, mais strictement ma vision et mes connaissances dans le domaine référendaire au Québec en vertu de la *Loi sur les élections et les référendums*.

1165

Je suis avocat de profession. Je suis avocat spécialisé en droit municipal. Ça fait déjà 27 ans que je suis à la Ville de Sept-Îles et j'ai agi comme président d'élection de 1986 à 1997 au niveau des scrutins municipaux. Durant cette période-là, on a eu à administrer un scrutin référendaire approubatif, si on veut, avec la SADC.

1170

Donc, pour vous dire que c'est sur cette base-là que j'ai été appelé à émettre mon opinion et mes commentaires au Conseil municipal sur la finalité d'un référendum, plus particulièrement dans un projet comme celui qui est à l'étude présentement par la commission du BAPE.

1175

1180 Ce qu'il faut comprendre, c'est qu'au niveau de la *Loi sur les élections et les référendums*  
au Québec, il y a deux types de référendums qui régissent les municipalités : il y a ce qu'on  
appelle un référendum apporbatif. Un référendum apporbatif c'est un règlement qui est  
obligatoire de par la loi, qui oblige un conseil ou une municipalité à soumettre pour approbation  
certains actes réglementaires, comme un règlement d'emprunt, par exemple, comme un  
1185 changement de zonage, par exemple, comme la dissolution d'une SADC. Ce n'est pas facultatif,  
c'est obligatoire. Et ça, ça se fait couramment; il y a l'ouverture d'un registre et le nombre de  
signatures détermine s'il y a un scrutin référendaire éventuellement ou pas.

1190 Il y a l'autre type de référendum qu'on appelle un référendum consultatif. Première chose,  
le référendum consultatif qui est prévu dans la loi prévoit – et là, je vais vous faire grâce des  
articles de loi – le référendum consultatif prévoit que ça doit être sur un sujet de compétence  
municipale, c'est-à-dire ça peut être en lien avec une dépense, ça peut être en lien avec un  
projet quelconque qui relève du champ municipal.

1195 Ceci étant dit, ce qu'il faut comprendre, c'est qu'un référendum consultatif c'est un  
référendum qui ultimement soumet à la population une question qui se répond par oui ou par  
non. Donc, on pourrait imaginer, dans le cas qui nous occupe, que la question pourrait être  
formulée de la façon suivante : « Êtes-vous favorable au projet de Mine Arnaud dans le Canton-  
Arnaud? Cochez oui, cochez non » ou « Êtes-vous contre le Projet de Mine Arnaud dans le  
Canton-Arnaud? Cochez oui, cochez non. »

1200 Il n'y a pas de place à dire : oui, mais conditionnellement à ce que les règles de  
développement durable soient respectées; oui, mais conditionnellement à ce que les règles  
environnementales soient respectées; oui, conditionnement à ce que les normes  
environnementales soient respectées. Il n'y a pas de place non plus pour un : non, mais  
d'aventure, dans l'éventualité où le projet serait accepté par le gouvernement, j'ai des  
1205 préoccupations du point de vue environnemental. Donc, on peut comprendre que de ce point de  
vue là, c'est assez limité.

1210 Ce qu'il faut comprendre aussi, et ça, ça apparaît dans l'analyse des processus  
d'acceptabilité sociale dans le domaine minier qui a été réalisée par l'Institut du Nouveau Monde  
à la demande de la Ville de Sept-Îles et à la demande de la Corporation de l'environnement,  
c'est que souvent – et on peut le penser et on peut le constater quand on voit les débats dans

les médias présentement – que c'est un outil qui pourrait faire en sorte de polariser encore plus les positions des tenants du pour et du contre.

1215 On peut penser aussi que le choix du oui ou du non, du « cochez oui ou du cochez non » pourrait être influencé ou peut assurément être influencé par une information complète sur le sujet à la disposition des citoyens, ou encore faut-il qu'elle soit disponible, et aussi, il faut bien se l'avouer aussi, qui pourrait être influencé par la désinformation qui pourrait venir des deux camps : autant les tenants du « oui » que les tenants du « non ».

1220 Quand on parle d'acceptabilité sociale, ma vision des choses, pour avoir déjà administré des scrutins municipaux, il y a un danger à attacher le critère d'acceptabilité sociale à un « oui » ou à un « non » et à un pourcentage de vote exprimé.

1225 On peut penser, dans un débat comme celui-là qui à l'heure actuelle a lieu dans notre communauté, qu'il y aurait un vote partagé du suffrage exprimé. On pourrait penser, et c'est possible que le vote exprimé soit 55 % pour le « oui » et 45% pour le « non ». Est-ce que d'entrée de jeu, on pourrait répondre, sur cette seule base-là, que le projet devient acceptable socialement, est un projet qui répond aux critères d'acceptabilité sociale? Je pense que poser la question c'est y répondre.

1230 Il y a un autre aspect aussi qu'il faut considérer. Dans la pétition qui avait été déposée au Conseil, ce qui avait été demandé c'était : « *Nous, citoyens, avons le droit de nous prononcer, oui ou non, pour ce projet-là.* ». C'est une demande qui peut être tout à fait légitime. Dans le contexte juridique présentement au Québec, cette décision-là d'autoriser un projet comme celui de Mine Arnaud, que ce soit à Sept-Îles, un projet minier au Québec relève, comme vous le savez, du Conseil des ministres, sur recommandation du ministre de l'Environnement qui lui-même va avoir consulté les avis de ses spécialistes du MDDEFP et pris connaissance de votre rapport.

1240 Donc, la prémisse est fautive de faire croire aux citoyens que dans l'éventualité où il y a un référendum dont le vote négatif ou le vote contre le projet serait majoritaire, qu'automatiquement le projet ne verrait pas le jour. En fait, dans l'état actuel du droit au Québec, ce n'est pas comme ça que ça se passe. C'est les règles légales qui nous régissent au Québec, c'est les institutions qui nous régissent au Québec et nous, comme municipalité, il est difficile d'envisager de sortir de ce cadre réglementaire là.

1245

1250 Maintenant, quant à l'acceptabilité sociale et les mesures de la qualifier, comme monsieur le maire le disait, les représentations qui ont été faites par les municipalités dans le cadre des études sur la modification de la *Loi sur les mines*, c'est : définissez une fois pour toutes, non seulement le caractère d'acceptabilité sociale, mais la façon pour les municipalités de le gérer.

**LE PRÉSIDENT :**

1255 Nous avons vu ça dans les médias. Peut-être avant de nous quitter, une dernière question, quoique je regarde l'heure qui n'arrête pas de clignoter comme quoi j'ai dépassé mon temps, là. Moi aussi, je me rappelle à l'ordre aussi à l'occasion.

1260 Plusieurs nous ont indiqué qu'ils s'étaient présentés, lors de certaines séances du Conseil de ville, pour exprimer une chose qui a été dite et redite, notamment hier, à l'effet de la quasi-absence d'une zone tampon entre le secteur minier éventuel et le Canton-Arnaud. C'est quoi la réaction de la Ville par rapport à cette proximité d'une zone industrielle lourde avec une zone résidentielle zonée, en particulier, dans une zone récréoforestière?

1265 **M. CLAUDE BUREAU :**

1270 En fait, la position de la Municipalité, vous comprenez c'est l'essence du mémoire, la position du Conseil municipal, on est favorable au projet sous réserve de certaines conditions. On parlait du respect du règlement, du RAA. Ça peut être le respect de la Directive 019 ou toute autre directive ou norme qui pourrait être jugée adéquate par le BAPE, notamment le ministre dans son certificat d'autorisation à être émis.

1275 C'est sûr qu'ultimement, il y a des impacts à l'implantation de cette mine-là au niveau sonore, on s'entend. On comprend qu'il peut y avoir certains désagréments, mais c'est pour ça que nous – et c'est difficile. Lors des séances publiques, souvent les citoyens posaient des questions qui étaient tout à fait légitimes, souvent très complexes, pour lesquelles ni les élus, ni les fonctionnaires de la Municipalité ne détiennent l'expertise très, très spécialisée dans les domaines comme ceux-là. Et c'est la raison pour laquelle la Municipalité a toujours favorisé l'intervention du BAPE avec ses connaissances spécialisées qui, à notre sens à nous, est le forum approprié pour soumettre ces questions-là, avoir des réponses. Et c'est d'ailleurs ce qui  
1280 était dit aux citoyens : on va écouter les questions que vous posez, on va écouter les réponses

1285 aussi, mais c'est difficile, pour des élus qui n'ont pas une formation spécialisée ou encore des fonctionnaires qui n'ont pas une formation très, très spécialisée, et c'est un dossier fort complexe, vous en conviendrez avec moi, pour la Municipalité d'avoir des réponses sur le plan très, très technique.

**LE PRÉSIDENT :**

1290 Donc, je suis peut-être un peu réductionniste, mais pour vous, si le projet respecte les normes, c'est ça l'essentiel? Est-ce que...

**M. CLAUDE BUREAU :**

1295 En tout cas, c'est un cadre.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, je comprends.

1300 **M. CLAUDE BUREAU :**

1305 Ce qu'on comprend, et ce qu'on dit dans le mémoire, c'est que Mine Arnaud doit évoluer dans un cadre réglementaire, dans un cadre normatif. Maintenant, quant à la suffisance des normes, quant à l'opportunité dans un éventuel certificat d'autorisation, le ministère de l'Environnement peut avoir des normes spécifiques qui vont permettre la réalisation du projet tout en maintenant une qualité de vie des citoyens, c'est sûr que la municipalité, on est là, là. Mais c'est difficile pour nous de les définir parce qu'on prétend ne pas avoir cette compétence spécialisée là qui nous permettrait d'avoir un jugement éclairé, mais aussi d'émettre des directives dans un champ d'expertise qui n'est pas le nôtre.

1310 **LE PRÉSIDENT :**

1315 Donc, le respect aux normes évacue automatiquement la révision d'un Plan d'urbanisme, par exemple.

**M. CLAUDE BUREAU :**

1320 La révision du Plan d'urbanisme en soi... bien, il faut comprendre aussi que si on s'amène sur le plan de l'aménagement du territoire de la municipalité, il y a ce qu'on appelle le schéma d'aménagement, le plan d'urbanisme, la réglementation de zonage qui est, à toutes fins pratiques, les choix politiques qui sont faits par une municipalité quant à l'aménagement de son territoire. Les différents usages autorisés dans les différents secteurs.

1325 Ce qu'il faut comprendre c'est qu'on revient toujours sur la *Loi sur les mines* qui a préséance, dans le régime juridique actuel, qui a préséance sur la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Ça fait en sorte que, indépendamment de ce qui est prévu dans le Plan d'urbanisme de la municipalité ou dans sa réglementation de zonage, même, à la rigueur, même si de façon très, très précise, dans le Canton-Arnaud, il y a un règlement municipal de zonage  
1330 qui interdirait les activités minières, il serait *ultra vires* des pouvoirs de la municipalité. Donc, *ultra vires* des pouvoirs de la municipalité, c'est-à-dire que le promoteur pourrait réaliser son projet à l'encontre de cette réglementation-là puisque la *Loi sur les mines* a préséance sur la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

1335 Donc, même à ce niveau-là, au niveau de l'aménagement de son territoire, la municipalité n'a pas de pouvoir. C'est tellement vrai que lors des dernières discussions, parce qu'on comprend que la *Loi sur les mines* a fait l'objet de quelques débats en commission parlementaire. Il y avait quand même plusieurs ou au moins deux projets de modification dans le temps qui ont été présentés, qui ont été à l'étude puis qui sont morts au feuillet, et un des  
1340 critères qui avaient été avancés par l'UMQ et par les municipalités, c'était de dire, à tout le moins, que la municipalité puisse avoir un droit de regard sur l'établissement d'un projet de mine à l'intérieur de ses périmètres d'urbanisation. Par périmètres d'urbanisation, on entend les endroits fortement peuplés, les endroits où les pôles urbains se situent. Dans le cas qui nous occupe, on a un périmètre d'urbanisation qui correspond au centre-ville de Sept-Îles,  
1345 Desmeules, Retty donc là où c'est fortement peuplé.

Dans les secteurs en périphérie, Moisie et Gallix, il y a effectivement des noyaux urbains qui correspondent à des périmètres d'urbanisation. Donc, ce que les municipalités disaient : on comprend que la *Loi sur les mines* est plus forte que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*,  
1350 maintenant on aimerait que comme ville, on puisse faire obstacle à ces projets miniers là lorsqu'ils sont au centre de nos agglomérations urbaines.



1355 Maintenant, l'histoire fait en sorte que les projets de loi n'ont jamais vu le jour, mais c'était l'objectif qui était visé par l'Union des municipalités du Québec et par les municipalités, pour éviter que des projets miniers avec un gros impact sur la trame urbaine très serrée... permettre d'éviter ces impacts-là.

**LE PRÉSIDENT :**

1360 Avant que vous ne quittiez, j'aimerais juste m'assurer auprès de ma collègue de ne pas rater une occasion de vous poser une autre question justement dans ....

**Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :**

1365 En fait, je reformulais la question autrement. Je sais qu'on n'est pas ici pour faire des si, mais advenant qu'une nouvelle *Loi des mines* donne aux municipalités les outils nécessaires pour exercer un droit de regard et, éventuellement, ajouter des prescriptions dans soit le schéma d'aménagement ou la *Loi sur l'urbanisme*, ce serait quoi votre position par rapport à une zone tampon, comme municipalité qui avez vécu ce que vous venez de vivre?

1370 **M. CLAUDE BUREAU :**

1375 Je ne peux pas vous dire. Écoutez, c'est parce que chaque cas en est un d'espèce, on s'entend. C'est en lien avec la nature de l'activité minière, de un, la proximité ou non des résidences. C'est sûr qu'il y a une étude d'impact qui devrait être faite. Est-ce qu'on pourrait avoir une norme très, très objective?

1380 Si vous me ramenez aux outils qui seraient à la disposition de la municipalité, je vous dirai qu'à l'heure actuelle, surtout dans un contexte d'acceptabilité sociale, parce que je comprends que cette zone tampon là c'est en lien avec un processus d'acceptabilité sociale, moi je vous dirais que le meilleur outil, puis d'ailleurs ça apparaît dans notre mémoire, le meilleur outil pour sonder l'acceptabilité sociale ou encore pour permettre d'amener des mesures d'atténuation qui vont faire qu'on va favoriser cette acceptabilité sociale là doit être en lien avec un projet précis, à un endroit précis, avec une activité minière précise.

1385 Et dans ce contexte-là, comme les auteurs le disaient, parmi l'atteinte des objectifs qui permettent d'assurer une acceptabilité sociale, bien, je vous réponds que le mandat du BAPE,

1390 de par les pouvoirs que vous avez, de par les connaissances spécialisées que vous avez, les  
compétences spécialisées que vous avez, par le processus de consultation auquel vous vous  
livrez, bien, je pense que cet outil-là, à mon sens à moi, il fait le travail puis il peut bien faire le  
travail, beaucoup plus qu'une municipalité qui ne dispose pas de ces connaissances-là  
spécialisées dans l'établissement d'une zone tampon qui permettrait d'atténuer les impacts  
sonores, par exemple, ou les impacts sur la qualité de l'air.

**Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :**

1395 C'est parce que dans le cas des éoliennes, il y a certaines opinions qui font qu'on s'en va  
graduellement vers la demande de certains périmètres d'exclusion de ce type d'activité là à  
proximité de résidences. Alors, je me demandais si vous aviez amorcé une réflexion sur...  
mettons un autre projet se pointait quelque part à l'ouest complètement de votre territoire, est-ce  
1400 que vous auriez déjà envisagé des zones de...

**M. CLAUDE BUREAU :**

1405 Bien, si vous me citez le cas des éoliennes, ça peut se comprendre parce que les  
éoliennes, c'est un phénomène qui est, somme toute, récent, un phénomène qui est de plus en  
plus répandu, surtout si on parle de la Rive-Sud du Saint-Laurent, et on peut comprendre  
qu'avec les expériences qui ont été vécues, effectivement, il y a une certaine réflexion que se  
sont livrés les autorités municipales sur les désagréments causés par ces ouvrages-là ou les  
impacts par rapport à leur population, qui a amené peut-être une réflexion qui peut être partagée  
1410 d'une municipalité à l'autre, en fonction des impacts des éoliennes qui ne doivent pas varier  
beaucoup d'un village à l'autre quant à l'impact sur la population.

1415 Ce que je vous dis là-dessus, c'est que lorsqu'on en arrive avec une géographie  
particulière dans un secteur périurbain avec une activité minière précise, avec une réalité... la  
présence d'une rivière, d'une source d'eau, je pense que cet aspect-là de la gestion des impacts,  
de l'implantation d'une zone tampon doit être analysé précisément avec un projet précis dans  
une zone donnée et là-dessus, je vous dirais que le BAPE est mieux outillé que les municipalités  
pour répondre à ça.

1420 Il peut arriver, par ailleurs, qu'on établisse certaines zones tampons dans des secteurs.  
Dans la réglementation actuelle municipale d'urbanisme, on établit des fois certaines zones

1425 tampons entre un secteur, ou on essaie d'éviter par exemple l'aménagement du territoire avec un usage industriel et d'autres types moins compatibles, mais nos pouvoirs sont assez limités, les mécanismes de contrôle sont assez difficiles aussi. Donc, ma réponse c'est que vous êtes l'organisme beaucoup mieux placé que les municipalités pour juger.

**Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :**

1430 Je vous remercie beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Lévesque, Messieurs, merci beaucoup.

1435 **M. SERGE LÉVESQUE :**

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

1440 Dr François Desbiens et monsieur Julien de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord, Direction de la santé publique. Bonjour!

**Dr FRANÇOIS DESBIENS :**

1445 Bonjour!

**LE PRÉSIDENT :**

1450 La parole est à vous.

**Dr FRANÇOIS DESBIENS :**

1455 Merci beaucoup, Monsieur le président, Mesdames les commissaires. Je me présente, je suis François Desbiens, directeur de Santé publique par intérim pour la région de la Côte-Nord depuis le 3 septembre en remplacement du Dr Raynald Cloutier qui a pris sa retraite. Je suis

accompagné de monsieur Michel Julien, qui est conseiller en santé environnementale, biologiste de formation, diplômé de l'École polytechnique en Environnement.

1460 Nous avons déposé un mémoire que nous vous avons transmis la semaine dernière. Notre présentation sera beaucoup plus courte, juste pour survoler le mémoire et laisser possiblement des questions que vous pourriez avoir sur le contenu de notre mémoire.

1465 Notre présent mémoire vise à apporter un éclairage complémentaire sur les problématiques qui pourraient affecter la santé des communautés septiliennes et innues face au projet sur lequel vous portez une attention particulière.

1470 Il vise également la mise en place d'un mode de suivi pour ces problématiques qui permettait de documenter les impacts sur la santé des individus et des collectivités, la santé entendue au sens large, c'est-à-dire un état complet de bien-être physique, mental et social qui ne consiste pas seulement à l'absence de maladie ou d'infirmité, tel que l'OMS l'a défini en 1967.

1475 La santé telle qu'on l'a définie dans notre mémoire est la résultante d'un ensemble de déterminants, puis c'est la figure 1 de notre mémoire. C'est ce qui nous amène à penser en termes de promotion de la santé, de prévention des maladies et des accidents, de protection de la santé en cas de menaces à sa protection et de surveillance de la santé des populations et à aborder les grands projets de développement tel que celui qu'on étudie présentement, en considérant tous les déterminants de la santé.

1480 Les préoccupations de la Santé publique liées plus spécifiquement aux impacts que nous avons regardés sont celles sur la qualité de l'air, la qualité de l'eau et la qualité de vie des individus et des collectivités.

1485 En ce qui concerne la qualité de l'eau, la source d'eau unique du réseau d'aqueduc actuel de la ville de Sept-Îles qui alimente plus de 25 000 personnes se situe à environ un kilomètre des limites de la Mine Arnaud.

1490 La proximité du site de la mine et l'incertitude quant à certaines données d'exploitation la rend susceptible d'être affectée par différents facteurs prévisibles ou non, incluant les risques de contamination impromptue ou des pénuries. Il apparaît donc essentiel qu'un plan

d'approvisionnement substitut soit établi afin d'éviter une interruption de l'alimentation en eau potable. Les hypothèses documentées dans les différentes modélisations doivent être validées par un suivi environnemental rigoureux.

1495

En ce qui concerne la qualité de l'air, seule l'apatite est considérée dans l'étude de faisabilité du projet Mine Arnaud. Aucune évaluation d'impact n'a été faite sur la manipulation éventuelle des résidus qui pourraient être valorisés ultérieurement et qui seront conservés sur le site. Nous sommes d'avis que la manipulation de ce résidu pourrait représenter une source supplémentaire de poussière qui ne nous est pas permis de bien analyser, compte tenu que nous n'avons pas l'information.

1500

De plus, la Direction de santé publique de la Côte-Nord se questionne sur l'absence d'impact envisagé au-delà du site minier, ce qui a trait aux particules en suspension et aux particules fines, ce qui ne nous permet pas de porter un jugement définitif sur cette situation.

1505

Ainsi, si le projet allait de l'avant, la Direction de santé publique exige de recevoir les résultats des stations d'échantillonnages du promoteur et recommande fortement l'installation d'une station d'échantillonnages afin de mesurer la qualité de l'air dans le secteur du Parc Ferland, un secteur à proximité de la mine exposé aux vents dominants. Des mesures d'atténuation pourraient alors être prises en cas de dépassement des normes.

1510

Cette station servirait également de sentinelle pour les autres secteurs de la ville. Une telle vigie permettra certaines analyses plus poussées; nous pensons aux particules  $PM_{2.5}$  et les  $PM_{10}$ , différents métaux lourds, les composés nitreux, le CO et les composés sulfuriques qui devront être prises par le promoteur.

1515

En ce qui concerne la santé des travailleurs, la conception de l'usine et de l'environnement du travail devra réduire les sources à la source, les risques de contaminants et de contraintes, être conçue selon les technologies les plus performantes disponibles, permettre aux employés de participer à des programmes de santé en entreprise.

1520

Quatrièmement, en ce qui concerne la qualité de vie et les nuisances sonores, on considère comme balise, les critères de la Directive du MDDEFP sur le bruit, toujours pertinents. Les résidences en périphérie du futur site minier sont considérées comme étant dans une zone 1, résidentielle 40 dBA la nuit et 45 dBA le jour. Le promoteur établit le bruit de référence à 42

1525

dBA la nuit et à 49 dBA le jour. En se basant sur quelques mesures couvrant des périodes de 48 heures, il en conclut que l'impact sonore du projet sera faible.

1530 De notre point de vue, il faut établir le bruit ambiant sur une période annuelle et non sur un cliché ponctuel. De plus, on constate qu'une augmentation de 3 dBA représente une augmentation du double d'intensité, même si le promoteur la considère comme étant de faible impact. La nuisance causée par le bruit environnemental a des effets pour la santé. Ils doivent être évités, prévenus ou réduits.

1535 En ce qui concerne les questions de dynamitage. Selon la Directive 019 du MDDEFP, la vitesse maximale des vibrations permises au sol est de 12,7 millimètres/seconde et le seuil maximal des pressions d'air est de 128 dB. Selon les données du promoteur, il semble que la vitesse des vibrations se situera autour de 5 millimètres/seconde.

1540 Diverses, par ailleurs, diverses mesures permettent d'atténuer les inconvénients du sautage. Un seul sautage par jour, limiter la durée du sautage, restreindre à une période limitée de la journée, ceux-ci, indiquer dans la ville l'heure du sautage prévue et pleins d'autres mesures que les promoteurs et les gestionnaires de mine peuvent faire pour diminuer l'inconfort de ceux-ci et les inconvénients. Le promoteur devra se conformer aux lignes directrices du Guide de pratique préventive à cet égard que le ministère de la Santé et des Services sociaux a publié en 2012.

1550 En ce qui concerne les risques psychosociaux, les impacts psychosociaux, ce sont les conséquences sociales et culturelles pour la population de tout projet industriel ou le développement. L'impact psychosocial et l'état de détresse et de dysfonction et d'incapacité se manifestant au niveau de l'individu, de son réseau social ou de la communauté dans laquelle il évolue.

1555 Les projets miniers ont des retombées positives, comme l'augmentation de l'emploi local, la valeur des propriétés et de la richesse personnelle. Cependant, plusieurs écrits dans la littérature font ressortir que l'ampleur de ces effets n'est pas assez forte, dans certaines situations, pour contrebalancer les effets négatifs qui est la nuisance à la qualité de vie, au stress, aux angoisses, aux conflits d'usages entre des projets personnels familiaux et ces projets industriels qui peuvent augmenter détresse, stress et augmentation de consommation de drogue et d'alcool.

1560

1565 Il existe, et on a mis dans notre mémoire des suggestions concernant des évaluations d'impacts psychosociaux qui peuvent être menées dans ce genre de situation et qui permettraient d'identifier ces impacts avec l'ensemble des groupes de la société concernée et de mettre en place les mesures appropriées qui seraient identifiées par cette évaluation d'impacts psychosociaux.

1570 En conclusion, nous demandons que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement et le gouvernement, ultimement dans son certificat d'autorisation, retiennent nos recommandations sur la qualité de l'air, la qualité de l'eau, sur la qualité de vie et la santé des travailleurs et que les suivis environnementaux et sociaux se réalisent.

1575 Considérant les risques à la santé identifiés et les préoccupations des citoyens que vous avez entendues et que vous continuerez d'entendre au cours des prochaines journées, nous souhaitons, comme Direction de santé publique, être associés d'emblée à toutes les étapes du cheminement de ce projet, afin d'assurer la santé de la population, en ayant à notre disposition toutes les informations pertinentes, afin d'informer cette population-là des problèmes de santé qu'on pourrait identifier ou qui ne seraient plus présents. Donc, nous avons un rôle légal à cet effet-là et nous voulons le jouer dans tout le cheminement du projet à partir de maintenant.

1580 Et troisièmement, le promoteur devra s'engager à collaborer avec le groupe qui sera formé dans l'évaluation d'impacts psychosociaux, avec les autorités de la Ville, avec les autorités gouvernementales, incluant toutes les discussions qu'on pourrait avoir sur les nuisances et s'impliquer activement dans ces travaux. Ce n'est pas quelque chose qui peut se faire sans que le promoteur s'y soit engagé.

Ça termine notre présentation. Vous avez notre mémoire à votre disposition. Nous sommes prêts à répondre à certaines de vos questions.

1590 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci beaucoup Dr Desbiens. Écoutez, j'aimerais... j'ai deux, trois petites questions, en fait.

1595 Vous avez indiqué, à la page 4, que d'un point de vue santé publique, il faudrait établir le bruit, on parle du bruit sonore, le bruit ambiant, sur une période annuelle et non pas sur un cliché

1600 ponctuel de quelques périodes journalières. À votre connaissance – à priori, moi-même j'ai été un peu surpris parce que plus on allonge la durée d'échantillonnage, plus on réduit les pics qui peuvent se produire. Quel est l'avantage d'avoir une période annuelle qui va neutraliser, finalement, les écarts?

**Dr FRANÇOIS DESBIENS :**

1605 Ce n'est pas autant de neutraliser les écarts que de permettre d'avoir une image précise de l'opération d'une mine dans l'ensemble de ses activités. Nous croyons que de prendre une mesure ponctuelle ne permet pas de mesurer l'ensemble des situations où le bruit pourrait être plus important et nous ne le capterons pas.

1610 Je ne sais pas si, Michel, t'as un complément?

**M. MICHEL JULIEN :**

1615 C'est ça, c'est plus pour être en mesure de savoir quand qu'il y a des dépassements, là. Ce n'est pas pour refaire l'étude de bruit qui a été faite. Nous, on dit que ça ne devrait pas dépasser 40 la nuit puis 45 le jour. Et puis après ça, dans le suivi comme tel, bien, il faudrait qu'il y ait un suivi quotidien pour savoir effectivement s'il y a des dépassements et quelle mesure prendre pour pouvoir régler la situation à ce moment-là. On est rendu dans le suivi, nous autres. On n'est pas nécessairement dans l'évaluation d'impacts.

1620 **LE PRÉSIDENT :**

Non, non, je comprends très bien. Mais en tout cas, c'est... j'ai encore de la difficulté à voir en quoi un suivi sur une base annuelle peut donner des informations importantes d'un point de vue santé.

1625 **Dr FRANÇOIS DESBIENS :**

1630 Bien, ça permet... on a déjà vu d'autres projets à la grandeur du Québec où la réalité qui est survenue lorsqu'il est installé n'était peut-être pas conforme à ce qu'on avait été analyser; de permettre un suivi rigoureux du bruit, à ce moment-là, nous permet de constater qu'il y a peut-être dépassements dans certaines situations.



**LE PRÉSIDENT :**

Ah, je vous rejoins là-dessus.

1635

**Dr FRANÇOIS DESBIENS :**

Et c'est pour cela que nous faisons cette recommandation en termes de suivi.

1640

**M. MICHEL JULIEN :**

Peut-être que le mot « suivi » ne s'applique pas, on pourrait peut-être parler plus de surveillance qui peut-être pourrait être correspondant, là. Parce que c'est plus de la surveillance en termes de vigie santé qu'un suivi qui va nous donner des mesures puis qu'après ça, qu'on va faire des moyennes, là. Ce n'est pas dans ce sens-là.

1645

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Vous avez également abordé les effets psychosociaux. Évidemment, plusieurs sont venus nous indiquer que pour la question des nuisances, quand même bien qu'on respecte les normes, les nuisances restent. Et donc, vous vous proposez que ... vous demandez que le promoteur s'engage à suivre les impacts psychosociaux de son projet et ajuster les mesures correctives en conséquence.

1650

Est-ce que c'est quelque chose de vraisemblable que vous avez vu dans d'autres dossiers? Parce j'imagine qu'un des premiers défis, c'est l'établissement d'un lien de causalité. Est-ce que c'est quelque chose de vraisemblable que vous avez observé ailleurs?

1655

**D<sup>R</sup> FRANÇOIS DESBIENS :**

Courte introduction, puis monsieur Julien complètera. Toute l'évaluation des impacts psychosociaux est plutôt récente dans la littérature scientifique, en termes de démarches qui auraient été accomplies dans différentes communautés. Les évaluations d'impacts à la santé qui considéraient plus santé physique et biologique et chimique étaient plus avancées. C'est plus

1665

récent, monsieur Julien a vraiment fouillé ce côté-là et il peut vous en parler davantage, je vais le laisser compléter.

**LE PRÉSIDENT :**

1670

Bien sûr.

**M. MICHEL JULIEN :**

1675

Oui, bien c'est récent, effectivement, et puis disons qu'on peut parler d'un projet qui est très près, qui est La Romaine, où l'Institut national de santé publique a fait, à la demande de la Direction de santé publique Côte-Nord, une évaluation sommaire des impacts psychosociaux. Suite au mémoire qu'on avait présenté lors des audiences publiques pour La Romaine, on avait suggéré qu'il y ait une évaluation des impacts psychosociaux puis on nous avait répondu de la même façon, qu'étant donné que la méthodologie n'était pas au point, que c'était difficile, donc on ne pouvait pas s'engager dans ce genre de chose là. Ça fait qu'on a commandé une étude de l'INSPQ et ils arrivent à des résultats. C'est sûr que ça ne se fait pas nécessairement juste au niveau quantitatif, il faut un peu balancer entre le quantitatif et le qualitatif, mais il y a des indicateurs qui ressortent assez facilement dans les suivis.

1680

1685

Et puis l'INSPQ travaille actuellement un guide méthodologique pour les évaluations environnementales des impacts psychosociaux.

**LE PRÉSIDENT :**

1690

Qui réalise ce suivi?

**M. MICHEL JULIEN :**

1695

Normalement, ça devrait être le promoteur qui réalise le suivi. C'est sa responsabilité, mais il peut le faire en collaboration avec les différents organismes et puis les intervenants du milieu. Qui les réalise actuellement? Là, c'est nous qui les réalisons pour ce qui était de ce projet-là, mais normalement, nous, c'est qu'on demande c'est que ce soit pris en charge par le promoteur. Accompagné, ça, il n'y a pas de problème, mais pris en charge par le promoteur au même titre que les suivis écologiques ou les suivis environnementaux comme tels.

1700

**LE PRÉSIDENT ;**

D'accord. Merci beaucoup Docteur et Monsieur Julien. Monsieur Réjean Porlier s'il vous plaît.

1705

**M. RÉJEAN PORLIER :**

Monsieur le président, Mesdames les commissaires, bonjour. Bonjour à tout le monde. Je pense que vous avez regardé mon mémoire, je ne vous le lirai pas. On ne se le lira pas intégralement, je vais plutôt y aller de quelques-uns des éléments, si vous êtes d'accord.

1710

Je commencerais par ceci parce qu'hier, j'ai assisté quand même hier soir à la présentation des mémoires, plusieurs fois on est revenu sur la question du référendum. Donc, moi, il en était question de l'acceptabilité dans mon mémoire, donc je vais... ça m'a permis quand même de faire un peu de chemin.

1715

Je voudrais quand même vous spécifier que ce que je vois, moi, comme citoyen depuis le début de toute cette histoire-là que pour un citoyen, c'est très difficile; c'est très difficile d'essayer de rentrer dans le débat, dans ce débat-là. La machine est très puissante. Vous savez, que ce soit dans ce débat-là ou dans n'importe quel débat, pour un citoyen de dire : moi, là, je questionne ce qui est en train de se passer, de dire... de ne pas être dans le courant, c'est difficile pour quelqu'un de dire : je ne suivrai pas la vague. Je vais lever le drapeau puis je vais poser des questions parce qu'il me semble qu'il y a quelque chose qui ne va pas.

1720

C'est excessivement difficile pour quelqu'un de faire ça. Ce n'est pas donné à tout le monde. Il y a des gens qui sont très timides, mais parfois il y en a qui le font. Et rapidement, quand on n'est pas dans le courant, on est identifié, hein? Quelqu'un qui ne va pas comme tout le monde voudrait que ça aille, il est identifié assez rapidement.

1725

Je vais juste rappeler, et puis je ne sais pas si vous avez vu la pièce sur les 12 hommes en colère, ça arrive que celui qui n'a pas raison en bout de piste, bien, son idée finalement n'était pas si bête. Puis qu'à un moment donné, à force d'explication, des fois ça prend du temps, mais on arrive à dire, les autres disent : bien finalement, ce n'est pas si fou son affaire.

1730

1735

Vous savez, aujourd'hui dans le journal, quelqu'un parlait hier du problème de ça cristallise les parties, puis il y a beaucoup de... on sent les tensions en ville. Les mêmes tensions probablement qu'il y avait à Malartic, qu'il y a encore à Malartic. Dans le journal, il y a une lettre, mais ce n'est pas une lettre c'est vraiment deux pages de publicité, de propagande, là, des gens qui sont pour Mine Arnaud. Et ces gens-là disent, grosso modo, et c'est important de le mentionner, ils parlent « d'extrémistes radicaux qui sont contre le projet ».

1740

Moi, je vais vous avouer, j'ai sauté quand j'ai vu ça parce que les gens... je surveille tout ça depuis le début. J'ai vu des gens poser beaucoup de questions et là, les gens, et on nous dit que ça ternit notre image dans le monde, les gens qui ont voyagé un peu puis qui savent qu'est-ce que ça veut dire des extrémistes – moi, je suis convaincu que vous n'avez pas vu d'extrémistes à Sept-Îles depuis que vous êtes ici, là. Je suis convaincu de ça.

1745

Puis je vais terminer sur ça, là. On nous dit : nous sommes à un tournant important de notre histoire et de notre développement. C'est toute l'image de notre région qui est ternie, et ce, partout au pays et même dans le monde, grâce aux médias sociaux, et cetera. Donc, je ne sais pas si vous voyez toute la pression sur les épaules de toute personne qui dirait : moi, j'ai des questions à poser et je suis inquiet.

1750

Deux pages pleines : regardez ce que vous projetez dans le monde alors que vous posez vos questions. C'est énorme, la pression qui est mise sur les gens qui posent des questions. Et ça, je trouve ça extrêmement malheureux. Parce que dans n'importe quoi, comme ça, on parle d'équilibre dans ça. Moi, je ne vois pas d'équilibre dans ça, je vois du radicalisme, de l'extrémisme, alors que je n'en ai pas vu.

1755

Pourquoi je vous dis ça? Les gens, pourquoi le référendum. Les gens viennent à l'idée du référendum, ce n'est pas parce qu'ils veulent un référendum pour régler la chose. Ce n'est pas ça du tout. Le référendum, pour eux, c'est la police d'assurance. C'est une question de confiance.

1760

Vous savez, les premières interventions que les gens ont faites – moi, je les ai suivies quand même pas mal – les premières interventions que les gens ont faites au Conseil municipal en disant : moi, j'ai des inquiétudes sur ce projet-là, sur l'air, ils posaient des questions. Il y a des gens qui sont assez articulés, puis avec les faits. Rapidement, on leur a fait sentir, à ces personnes-là, qu'ils n'étaient pas dans la « game », comme on dit. « C'est un groupuscule »

1765

1770

rapidement, le Conseil municipal s'est posé très rapidement : « C'est un bon projet. Le promoteur à toute notre confiance » et c'est normal, parce que le Conseil municipal fait partie de Développement économique Sept-Îles, qui est une fonction indépendante qui travaille depuis 20 ans pour amener ce projet-là ici.

1775

Alors, on comprendra tous que quand t'as mis tant d'efforts pour amener ça aujourd'hui, de te faire poser des questions sur peut-être que ça n'a pas de bon sens, on a des réactions assez solides. Puis il y a des gens qui ont beaucoup d'attentes. Moi, je comprends les commerçants qui ont des attentes économiques dans ça. C'est difficile de ne pas comprendre ça. Mais en même temps, on se dit : eux vont comprendre les inquiétudes des gens qui... moi, j'aimerais avoir des réponses.

1780

1785

Vous savez, tout le monde, tout le monde a dit à un moment donné quelque part dans ça quand ils ont vu, je dirais, la grandeur que ça a pris, ils ont dit : écoutez, le BAPE va venir, vous allez avoir vos réponses et là vous allez être rassurés et... en tout cas, vous allez avoir vos réponses.

1790

Aujourd'hui, alors même qu'on participe à cet exercice-là, que ces gens participent ici de bonne foi, questionnant, et je pense d'une façon intelligente, en même temps on leur garroche ça dans le journal en leur disant : « Vous êtes des extrémistes radicaux. » Moi, je les ai côtoyés ces gens-là et sincèrement, c'est manqué d'un respect épouvantable. Je n'ai pas vu d'extrémistes dans ça, honnêtement.

1795

Donc, ce que j'aimerais qu'on se ramène, moi, ici, c'est de comprendre pourquoi les gens veulent ce référendum-là. C'est dire, comment voulez-vous qu'on ait confiance dans le Conseil municipal qui depuis le début a dit : « C'est un bon projet », qui depuis le début a dit : « O.K., on va vous contenter. Vous voulez des capteurs d'air? On va en mettre, on va les mettre où est-ce qu'il n'y a pas d'habitant. Ensuite, vous voulez une étude sur l'eau? On va faire une étude sur l'eau, mais on ne tiendra pas compte de l'acidification du lac, on enlève ça. »

1800

Ces gens-là, qui sont des gens quand même instruits, qui suivent ça et qui se disent : à quoi on joue. Si le projet est si bon – et voyez, moi, le promoteur quand il présente ça, il dit : « C'est un conte de fées, ce projet-là. » Une mine, là, c'est un conte de fées. Il n'y en aura pas d'impact. Il ne dit pas : Oui, il va y avoir des impacts. Il va y avoir certainement des impacts. Il dit : « Arrêtez de penser à ça, ça va être un projet qui va être parfait. »

1805

Alors, ces gens-là ne sont pas naïfs, ils disent : « Bien voyons, il va y en avoir des impacts. » J'entendais des gens tout à l'heure de Santé publique qui disaient : « On pense qu'il aurait dû y avoir des choses de faites à l'extérieur de la limite de la propriété. » Je l'entends, ce sont des experts ces gens-là. On aurait dû faire certaines études à l'extérieur des limites de propriété.

1810

J'entendais hier : la baie, on en a juste une, comment ça se fait qu'il n'y a pas eu de modélisations de faites pour la baie, les sédiments et tout ça? Moi, en quelque part, je me dis : ça doit être quand même assez légitime de s'inquiéter de ce qui va se passer avec la baie, advenant quand même tous les déchets qui vont être... Mais les gens regardent aller, regardent aller puis regardent aller, puis se disent : vous savez, en bout de piste, c'est fort possible que la commission dise, bon, fasse ses recommandations : écoutez, il va falloir procéder à certaines choses, peut-être avant de dire que ça pourrait être acceptable, mais il est quand même possible que le gouvernement dise : allons de l'avant. Allons de l'avant puis, un peu comme j'ai entendu les gens tout à l'heure de Santé publique, ils disaient : « Écoutez, si ça va de l'avant, mettons des capteurs et surveillons la chose ».

1815

1820

Vous savez, moi, je ne suis pas un spécialiste dans toutes sortes de choses, mais une chose que je sais qui existe, c'est la bêtise humaine. Ça, on va se dire les vraies choses. L'homme est fait comme ça. Des fois, il y va au précipice; il y va, puis les yeux fermés.

1825

Il y encore des gens qui nient le réchauffement de la planète et pourtant tout le monde vous dit, tout le monde sait qu'il y a un réchauffement de la planète, on en subit les conséquences. Mais la bêtise humaine fait en sorte qu'il y a des gens qui profitent de tout ça en quelque part, probablement nous aussi un peu, hein, par la bande, mais on préfère fermer les yeux. On préfère fermer les yeux parce que sur le coup, c'est bien. Les espèces disparaissent, et ainsi de suite, ainsi de suite.

1830

1835

Moi, le pourquoi, et le pourquoi je pense que c'est important que les gens aient le dernier mot. Puis aujourd'hui, il est sorti un sondage – un sondage c'est Québec meilleure mine qui a fait sortir le sondage – puis j'entendais monsieur Vigneault, hier, qui disait : « Moi, je sais que la majorité des gens sont pour le projet. » Bien, le sondage, et on ne contrôle pas ça, les sondages, ce n'est pas parfait, mais c'est quand même 50-50.

1840

50-50, mais 70 % des gens, même ceux qui sont en faveur, il y a quand même 70 % des gens qui disent : « Je suis inquiet. » Mais la pression, quand on dit que si ça, ça ne va pas de l'avant, notre avenir est complètement compromis à Sept-Îles, la pression est tellement forte que ces gens-là, ils se disent : « Bien, écoute, est-ce qu'on peut risquer de passer à côté de ça? ».

1845

J'entendais aussi hier... vous savez, depuis un certain temps, on dit : « Ce projet-là, c'est le seul qui est dans les cartons ». Plusieurs nous on dit ça : c'est le seul qui est dans les cartons. En même temps, hier, j'entendais : « Tous les autres qui veulent débarquer sont en train de surveiller celui-là ». Alors, vous savez, il y a un certain paradoxe là. Il y en a des projets, on nous dit qu'il y en a plein, mais ils sont tous en train de surveiller celui-là voir ce qui va se passer, mais en réalité, il y en a juste un.

1850

1855

C'est tellement gros, puis il y a tellement de pression que monsieur Perron vous disait hier, puis à juste titre : la personne, quand elle va arriver dans sa petite boîte, là, si jamais le gouvernement décidait d'aller de l'avant, parce que c'est encore un choix qui relève de lui, mais si jamais il décidait d'aller de l'avant, la personne qui va être dans la petite boîte, là, elle va beau avoir toute la pression du monde de ses voisins, des commerçants et ainsi de suite, quand elle va réfléchir à tout le reste et aussi à l'économie, et peut-être qu'elle va se dire : bien, ça vaut le coût malgré les risques. Mais on ne dira pas qu'il n'y aura pas de risque avec ce projet-là, car il n'y a personne qui est capable d'avalier ça, je suis convaincu, là. Une mine, ce n'est pas une usine de chocolat, hein? Puis il y a des choses qui n'ont même pas été analysées, là. La fameuse butte-écran, je ne connais même pas ça, là, mais j'entends bien qu'il y a une butte-écran sur tant de kilomètres à tant de largeur, à tant de hauteur. Non, on n'a pas besoin de s'occuper de ce que ça pourrait voir comme conséquence.

1860

1865

C'est tellement gros. Mais la pression, elle est énorme. Ça, j'en conviens, puis c'est dans ce contexte-là que je me dis : dire aux citoyens... je vais revenir sur la question de l'acceptabilité et je vais faire la différence – ça, j'en parle dans mon mémoire quand même, l'acceptabilité et l'acceptation sociale.

1870

Je vous ai donné à l'intérieur du mémoire, il y a un monsieur Pierre Batellier. Pierre Batellier s'est penché sur la question. Monsieur Batellier a une maîtrise dans quelque chose que je ne connais pas, en tout cas, il a travaillé dans le développement durable et monsieur Batellier, lui, ce qu'il dit c'est : « L'acceptation c'est comment on va le faire. » Et c'est un peu ce que j'entends depuis le début c'est : « On va le faire, maintenant il faut s'entendre sur comment on va

1875 le faire. » Alors que l'acceptabilité, c'est de dire : Est-ce qu'on doit le faire? Est-ce qu'on devrait le faire?

1880 Et cette question-là, moi, je ne l'ai jamais entendue. Jamais entendu de mes élus, jamais entendu, certainement pas des gens de la Chambre de commerce. Vous savez, les gens de la Chambre de commerce, ce n'est pas du mauvais monde. Ils ont chacun leur... chacun a sa priorité, mais les gens de Chambre de commerce, moi, je leur ai offert, pour avoir vu les gens des comités, d'aller rencontrer les gens de la Chambre de commerce. Je leur ai offert. J'ai dit : « Écoutez, moi, ces gens-là, pourquoi vous ne les rencontreriez pas, qu'ils vous exposent leur chose. Il y aura des échanges puis on verra où ça nous mènera, mais au moins il y aura des échanges. »

1885 Vous savez, l'invitation n'est jamais venue. Elle n'est jamais venue puis je me suis dit : mais pourquoi? Pourquoi, si on y croit? Si on y croit, c'est tellement vrai. Mais dans un sens, j'ai compris assez vite. La présidente des Chambres de commerce, madame Bertrand, quand elle est venue à Sept-Îles a bien exprimé; elle a dit : « Vous savez, nous, on n'est pas là pour les questions d'environnement; nous, notre rôle, c'est l'économie. L'environnement on laisse ça aux autres. »

1895 Alors, moi, quand la Chambre de commerce se positionne et investit – c'est clair, il y a de l'investissement dans tout ça, là – investit pour faire la promotion du projet, je comprends ça, j'entends ça. Ça serait important qu'elle reste à l'intérieur des limites, là. C'est-à-dire que quand elle se fait la défenderesse de la santé, elle n'est pas très crédible.

1900 Il n'y a pas personne à la Chambre de commerce que je n'ai pas entendu dire : « La santé c'est important. » Personne. Mais lorsque c'est le temps d'aller un petit peu plus loin – vous savez, j'ai mis les fameux commentaires, je vous en avais parlé la dernière fois, les fameux commentaires des ministères qui disaient : les recommandations de l'évaluation du risque toxicologique, en noir sur blanc dans trois documents, clairement , ils recommandent l'évaluation du risque toxicologique.

1905 Tout à l'heure, je n'entendais pas quelque chose qui était dissonant de ça. J'entendais : on aurait dû faire plus large. On aurait dû faire d'autres choses. On aurait dû. Donc, ça ne dissonait pas de ce que la Santé publique avait dit.



1910

Mais les gens disent : il faut faire cette évaluation-là. Et j'ai trouvé ça un peu cocasse la dernière fois, ça été demandé et demandé. Vous savez, moi, il y a des gens qui m'ont rencontré : « Réjean, qu'est-ce que ça te prendrait pour être d'accord? » Bien moi, j'essaie, je suis ça un peu comme citoyen, puis je dis : « Bien, écoute – je dis – tout le monde parle de l'évaluation du risque toxicologique puis ça me semble faire du sens; aller s'assurer de l'impact que ça va avoir sur les citoyens tout à l'heure pour leur qualité de vie. » Je disais ça à la personne. La personne me disait : « O.K., je comprends bien. »

1915

1920

Alors, elle est partie avec ça puis elle est allée voir le promoteur puis elle a dit : « Écoutez, moi, je pense qu'avec l'évaluation, ça ferait le travail. » Et là, quand le promoteur a dit : « Il n'y en aura pas d'évaluation du risque toxicologique. On n'est pas obligé de le faire et il n'y en aura pas. » Là, la personne était un peu désemparée. « Bon, bien, maintenant comment on va reprendre ça avec Réjean. »

#### **LE PRÉSIDENT ;**

1925

Monsieur Porlier, je vous demande de conclure.

#### **M. RÉJEAN PORLIER :**

1930

Oui, je vais conclure. Je vais conclure très rapidement, mais c'est pour ça que quelque part, je vous écoutais hier, puis avec tous les gens qui ont parlé du référendum. Vous avez demandé à un moment donné : « Oui, mais 51 %, admettons que ce serait 51 %, on fait quoi, là, si c'est 51 %? »

1935

Quand on est rendu là, moi, je suis convaincu, avec tout ce que j'ai entendu, là... La soirée des questions, quand on est sorti d'ici, j'ai dit : « Les gens qui sont pour le projet doivent être terriblement démoralisés. » Ça fait que là, je me suis dit : Si le BAPE arrive aux conclusions que, regarde, il manque des choses, ce n'est pas complet, il va falloir qu'avant de parler de continuer, ces choses-là aient été répondues puis qu'on ait les résultats de tout ça puis ensuite on parlera du reste. Mais je me suis dit, ça aurait rassuré les gens. Ça rassurerait les gens. Mais les gens n'y croient pas assez, ils se disent : bien, le gouvernement va peut-être y aller.

1940

Donc, en conclusion, quand il reste juste ça comme outil – puis est-ce que ça peut être déchirant? Peut-être. Mais quand il reste juste ça, bien, il faut y aller. Il faut y aller puis on va

vivre avec la majorité, moi comme les autres, en disant : bon, bien, au moins c'est la population qui aura été la meilleure placée pour faire la question de l'acceptabilité sociale.

1945

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Porlier. Madame Goyer?

1950

**Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :**

Je vous remercie d'avoir répondu à la première question que j'allais vous demander.

**M. RÉJEAN PORLIER :**

1955

Oui, je la sentais venir.

**Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :**

1960

Alors, c'était ça, comment on peut inscrire un référendum dans une démarche d'acceptabilité et non pas d'acceptation. Donc, on avait parcouru l'ensemble de votre mémoire et vous en avez bien résumé la principale préoccupation quant à l'acceptabilité. J'aimerais vous ramener alors sur un point qui me semblait intéressant, c'est que vous dites : comme municipalité, on n'est peut-être pas allé assez loin dans une bonne planification de la diversification et de la création d'emplois.

1965

**M. RÉJEAN PORLIER :**

Oui.

1970

**Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :**

J'aimerais vous entendre, comment on pourrait aller dans cette direction-là?

1975

**M. RÉJEAN PORLIER :**

1980 Vous savez, moi, je suis originaire de la Côte-Nord et ce que je vois, je ne sais pas si on  
 doit dire un dogme de l'industrialisation, mais ça, c'est la solution à tous nos maux, c'est-à-dire  
 une industrie de ce type-là qui s'installe, à quelque part c'est facile faire ça. C'est sûr, c'est  
 beaucoup de travail pour amener tout ça, là; je ne veux pas minimiser tout ce que les gens ont  
 fait, mais à quelque part c'est : une industrie s'installe, il rentre des travailleurs, les travailleurs  
 1985 ont des salaires, tout ça. Rapidement, on a beaucoup d'emplois, avec des bonnes conditions et  
 quand ça ferme, c'est dur pour tout le monde. On s'entend, tout le monde... comme je disais,  
 quand ça tousse, tout le monde poigne la grippe, là. Mais juste au niveau touristique, juste au  
 niveau touristique, là, moi, je pense que, je ne voudrais pas dire qu'on est à des années-lumière  
 derrière, mais je pense qu'on n'a pas fait nécessairement les efforts. Pourquoi? Parce qu'on  
 1990 n'avait pas besoin de le faire.

Une région comme la Beauce où est-ce qu'il y a plein d'inventions puis tout ça, les gens à  
 un moment donné, ils ont dit : on va se chercher d'autres choses, on va travailler à se chercher  
 des idées. Puis dans le mémoire, je ne sais pas si j'en parle, mais je dis : il y a peut-être 30 000  
 1995 habitants à Sept-Îles, il y a des gens de toutes compétences dans ça. De toutes compétences.  
 Moi, je ne peux pas croire qu'il n'y a pas des gens dans ça qui ont des bonnes idées là. Je ne  
 crois pas ça.

Mais à quelque part, c'est comme si : non, le chemin à suivre c'est celui-là. Celui-là c'est  
 2000 l'industrialisation rapidement, alors que – c'est sûr, c'est beaucoup plus de travail, travailler sur  
 l'aspect du tourisme. Il y a des choses qui demandent beaucoup plus de travail. Une vraie  
 diversification pour moi, je ne sais pas si j'en parle aussi, mais le milieu minier, quand il y a des  
 fluctuations – et ça, je vous avoue honnêtement, c'est un aspect que j'espère qu'on aura des  
 réponses avant les conclusions de dire : bon, bien, la fameuse planification financière à long  
 2005 terme, il faut voir, parce qu'il y aura sans doute des fluctuations. Le prix de l'apatite, on peut dire  
 que ça ne baissera jamais, mais vous savez ça peut arriver; le jamais, des fois, il arrive plus vite  
 qu'on pense.

Mais tout ça, moi, il faut nécessairement, puis je pense qu'il faut impliquer plus le citoyen  
 2010 dans tout ça. Moi, je vois, et ce que je vois c'est une machine qui est toujours à l'intérieur des  
 mêmes choses. Il faut cadrer dans ça et si on ne cadre pas dans ça, on est des mauvais

joueurs. Et vous savez, je n'ai pas senti, moi, qu'il y avait une grosse place à l'écoute pour ça ici, c'est-à-dire de prendre les bonnes idées puis essayer de les amener, de les amener plus loin.

2015            Là, les gens vont dire : c'est beau, les formules miracles, ça n'existe pas. Non, ça n'existe pas, c'est vrai. Mais si on veut se donner la chance d'en voir, d'autres choses, bien... Et je vais terminer avec ça, peut-être, si vous le permettez.

2020            Vous savez, moi, je suis président du syndicat des technologues d'Hydro-Québec à Montréal. Je suis à Montréal, mais c'est pour la province, mais un moment donné, assis dans mon bureau, j'ai regardé, j'ai dit : comment ça se fait que toutes les routes, c'est plein comme ça? On est directement sur le bord du Métropolitain puis notre énergie... d'abord, les gens, un en arrière de l'autre avec la poussière, puis la fumée, tout ça, notre énergie qu'on est en train de vendre à perte – on vend notre énergie à perte, on en achète qu'on n'a même pas besoin – toute  
2025            cette énergie-là – puis là, on recule de peut-être deux, trois ans –, pourquoi est-ce qu'on ne développe pas notre fameux transport électrique, là, que tout le monde parle quand même depuis un bout de temps? Et là, bien, on a pris une initiative, puis il y a eu une étude, puis là on parle du monorail. Puis le monorail, bien, ça pourrait représenter au-dessus d'une centaine de mille emplois au Québec, des emplois technologiques, de très bons emplois et utiliser notre  
2030            énergie.

                Donc, il y en a des choses possibles quand on veut ouvrir, quand on veut regarder. C'est certain qu'il y en a. Mais essayons d'élargir. Moi, quand on me parle de diversification puis il faut toujours que ça revienne aux mines, aux mines, aux mines, je ne crois pas beaucoup à ça, là, honnêtement.  
2035

**Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :**

                Merci Monsieur.

2040            **LE PRÉSIDENT :**

                Alors, merci pour cette explication extensive, Monsieur Porlier. La commission va prendre 15 minutes de repos. Donc on se retrouve à 3 h 10.

2045            **PAUSE**

**LE PRÉSIDENT :**

2050 Alors, j'inviterais la Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles, Madame Prévost.

**Mme STÉPHANIE PRÉVOST :**

2055 Donc, rebonjour!

**LE PRÉSIDENT :**

Rebonjour, Madame.

2060 **Mme STÉPHANIE PRÉVOST :**

2065 La Corporation est un organisme sans but lucratif paramunicipal qui a été créé en 1979. Notre mission c'est de sensibiliser les gens à l'environnement, au développement durable et à la protection des ressources. En fait, ce qu'on dit souvent, nous c'est qu'on crée une espèce de sentiment de compétence chez les populations par des activités qui sont basées sur une approche qui favorise l'expérience sociale, l'interaction, l'innovation et l'apprentissage.

2070 Depuis plusieurs années, nous insistons sur la nécessité de renforcer la compréhension des enjeux en matière d'environnement et de développement durable au sein des acteurs de notre milieu. Il s'agit, selon nous, d'un moyen à privilégier pour réussir le développement de notre collectivité de façon durable et, par conséquent, à améliorer notre niveau de vie collectif.

2075 Comme vous avez pu le constater à la lecture de notre mémoire, on a choisi de réfléchir au projet de Mine Arnaud sous l'angle du développement durable et notre réflexion a été éclairée par la première partie des audiences qui se sont tenues à Sept-Îles à la fin août et par l'analyse de développement durable qui a été effectuée par le comité d'analyse de développement durable de la Ville de Sept-Îles.

2080 En mars dernier, les résultats de cette analyse-là nous indiquaient que le promoteur avait effectivement fait des efforts pour prendre en considération les objectifs de développement

2085 durable, mais que pour se distinguer des projets miniers semblables, il restait des améliorations à apporter au projet.

2090 Il y a eu 13 regroupements de pistes de bonification qui ont été identifiées. Je vais vous les résumer ici. Il y avait tout ce qui était notion avec le partenariat avec les différentes parties prenantes. Il y avait aussi le soutien à l'aide à l'emploi, la formation, la reconnaissance des acquis; tout ce qui concerne dons, commandites, mécénats; la précision sur le plan de fermeture et de restauration du site minier; l'électrification des équipements; la considération particulière aux impacts cumulés et des considérations particulières à la baie de Sept-Îles; tout ce qui est en lien avec l'adaptation aux changements climatiques, à l'innovation, à la recherche et au développement et à l'adoption de bonnes pratiques de développement durable et de communication au comité de suivi et de contrôle.

2095 Pour notre Corporation, ces pistes de bonification qui ont été identifiées devaient orienter l'initiateur du projet dans un processus d'amélioration continue, et ce, même en phase d'avant-projet. Bref, elles donnaient un aperçu des actions les plus pertinentes à entreprendre afin de bonifier son projet.

2100 À la lumière des informations qui ont été reçues lors de la première partie des audiences, plusieurs de nos questionnements sont restés sans réponse satisfaisante. À notre avis, le promoteur ainsi que les personnes-ressources des différents ministères n'ont pas été en mesure d'annoncer des engagements répondant à certaines de ces propositions-là que nous, nous jugeons indispensables.

2105 Concernant la précision sur les scénarios de fermeture, l'électrification des équipements, l'adaptation aux changements climatiques, les efforts en innovation, recherche et développement, les réponses du promoteur nous ont semblé incomplètes.

2110 Finalement, à notre avis, le promoteur n'a pas démontré d'ouverture concernant la mise sur pied d'un fonds de développement local.

2115 Toujours lors de la première partie des audiences, le promoteur et le ministère n'ont pas démontré d'ouverture non plus à élargir la zone d'étude biophysique, malgré des préoccupations maintes fois répétées. Vous comprendrez, on est une organisation environnementale, donc cette piste d'amélioration nous interpelle particulièrement.

La nécessité d'avoir des états de référence de nos milieux sensibles est primordiale. Donc, l'élargissement de la zone d'étude nous semble requis, notamment en ce qui a trait à la baie de Sept-Îles.

2120 Vous savez, les décideurs, les acteurs socioéconomiques, les citoyens doivent avoir en main les états de référence crédibles pour assurer une meilleure prise de décision, et si les projets vont de l'avant, pour assurer un meilleur encadrement, un meilleur suivi, un meilleur contrôle.

2125 Le spectre du développement nordique et des impacts cumulatifs pouvant s'y rattacher oblige, pour nous, la prise en compte des principes de prévention et de précaution dans l'évaluation du projet.

2130 Donc, pour nous, Mine Arnaud n'a pas répondu positivement dans la prise en compte des pistes de bonification proposées. Sans l'intégration de celles-ci, nous sommes d'avis que le projet ne se démarquera pas en termes de développement durable, il va rester un projet qui vise l'atteinte des normes qui vont lui être fixées. Toutefois, on rappelle que si Mine Arnaud et les ministères démontrent une ouverture envers ces pistes-là, le dialogue peut être possible avec la communauté.

2135 Et si le décret devait être octroyé par le Conseil des ministres, la Corporation de protection de l'environnement demande, entre autres, que le MDDEFP exige du promoteur qu'il élargisse la zone d'étude biophysique, notamment à la baie de Sept-Îles, que tous les engagements du promoteur figurent dans son certificat d'autorisation qui sera émis, que les éléments de représentativité, de rôle, les responsabilités, les pouvoirs ainsi que le financement du comité de suivi soient des exigences inscrites au décret et que le gouvernement, parce que c'est lui qui va prendre la décision finale, tienne une séance d'information publique exposant les résultats de son analyse environnementale, les modalités du décret d'autorisation, les méthodes qu'il entend prendre pour effectuer le suivi et le contrôle des activités du projet Mine Arnaud et, bien sûr, répondre aux questions des citoyens.

2145 Pour finir, plusieurs intervenants vous l'ont mentionné hier, mais présentement, on vit une division dans notre communauté. Le climat social se dégrade et ça nous inquiète énormément parce qu'au-delà du chapeau que je porte aujourd'hui, nos employés, nos administrateurs sont

2150 aussi des citoyens de Sept-Îles. Bien évidemment, nous souhaitons que la communauté de  
Sept-Îles se sorte indemne de ces affrontements.

2155 Vous savez, le développement nordique frappe à nos portes. Il y a plusieurs projets qui  
vont être susceptibles de nous diviser au cours des prochaines années et la manière dont on a  
géré ça dans les dernières années fait en sorte qu'on est inquiet pour la suite des choses.

Pour nous, le projet Mine Arnaud c'est un élément déclencheur qui doit mener notre  
collectivité à chercher des solutions à long terme qui va favoriser et la participation citoyenne et  
le respect des principes de développement durable.

2160 Puisqu'il n'existe pas à ce jour de démarche unique qui soit garante de succès et à  
l'épreuve de toutes critiques, il importe que les acteurs de notre milieu puissent élever un peu  
leur hélicoptère et s'appuyer sur les expériences du passé, tout en osant innover pour  
développer des approches qui vont être efficaces, inclusives et utiles pour l'ensemble de notre  
2165 population.

À notre avis, sans cela, il demeurera difficile de surmonter la polarisation et la méfiance  
qui caractérisent les discussions sur l'environnement et le développement économique.

2170 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Madame. Madame Drapeau?

**Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :**

2175 Bonjour!

**Mme STÉPHANIE PRÉVOST :**

2180 Bonjour!



**Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :**

2185 En premier lieu, j'aurais une question relativement au fonds de développement local. En page 10 de votre mémoire, donc je pense que vous avez proposé la mise sur pied d'un COMAX, c'est ça, un comité de développement et donc, ce qui a été proposé par le promoteur ne répondait à vos...

**Mme STÉPHANIE PRÉVOST :**

2190 En fait, on avait d'autres questions parce qu'à l'audience, il nous a dit : « On va contribuer au COMAX », mais à notre connaissance, sur notre territoire présentement à Sept-Îles, il n'existe pas d'instance comme ça. Il y en a un pour La Romaine. On sait que la CRÉ a eu le désir de faire un fonds 1 %, mais présentement sur notre territoire, il n'y a pas de COMAX. En  
2195 tout cas, à notre connaissance à nous.

**Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :**

2200 Donc, advenant le cas où il y en aurait un, comment vous voyez cette organisation, qu'est-ce que vous attendez de ce fonds-là ou de cette organisation?

**Mme STÉPHANIE PRÉVOST :**

2205 Bien en fait, nous on pense qu'un fonds là peut servir à la communauté, à penser à l'après Mine Arnaud. Vous savez, ce fonds-là pourrait soutenir des initiatives qui vont permettre à notre milieu, un, de diminuer notre dépendance à l'industrie lourde parce qu'il y a plusieurs personnes qui sont venues vous le dire, mais aussi augmenter la relation de la population avec la nature. Donc, ça pourrait être un fonds ou une partie qui est dédiée à la mise en valeur de la fosse. Parce que présentement, il y a des fonds sur la restauration, mais la mise en valeur, on ne  
2210 le sait pas. Puis la mine, on va vivre plus longtemps avec sans opération qu'avec l'opération quand on voit des dés à long terme.

2215 Donc pour nous, ça serait important qu'il y ait un fonds pour cette mise en valeur là. Il pourrait y avoir aussi de la mise en valeur de la biodiversité puis il pourrait aussi avoir une partie qui est dédiée à soutenir l'économie immergente. On parle de diversification économique, donc chez nous, ça peut être le tourisme, ça peut être l'agriculture. Donc ce fonds-là pourrait servir

aux acteurs de la collectivité, à soutenir le développement de l'industrie touristique ou de l'agroalimentaire.

2220 **Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :**

Et vous voyez son fonctionnement un peu sur le même principe que le comité de suivi, c'est-à-dire l'indépendance...

2225 **Mme STÉPHANIE PRÉVOST :**

Oui. Oui, oui, bien évidemment, indépendance, transparence, tout ça. Je ne sais pas qui pourrait le gérer, mais il ne faudrait pas que ce soit le promoteur, bien évidemment. Je n'ai pas nécessairement pensé à ça, sauf qu'ici on a des instances qui ont de l'expérience à gérer soit des ententes spécifiques ou des fonds de gestion. Ça pourrait être la Ville, le Développement économique Sept-Îles. Pourvu que ce soit transparent, ça pourrait être un CLD, une SADC, je ne le sais pas, mais en tout cas, pourvu que ce soit une organisation du milieu, mais externe au promoteur.

2235 **Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :**

O.K. J'ai une autre question pour vous. En pages 15-16, donc vous parlez, vous faites référence au comité consultatif et de suivi et vous parlez de facteurs de réussite. Pour vous, quels seraient les facteurs de réussite?

2240

**Mme STÉPHANIE PRÉVOST :**

Une coordination externe. On a fait beaucoup de lecture sur les comités de suivi et je vous dirais que ceux où est-ce qu'il y a un coordonnateur externe, où la gestion courante n'est pas liée au promoteur, ça, ça nous interpelle. Nous, on trouve ça intéressant.

2245

Bien évidemment, on voudrait qu'il soit totalement indépendant, qu'il ait une autonomie de gestion. C'est sûr que le promoteur parle d'un comité consultatif et de suivi. Nous, on le voit plus comme un comité de suivi et de contrôle parce que pour nous, c'est important qu'il y ait un financement quand même assez élevé : 1) pour se payer un coordonnateur, mais 2) aussi, pour permettre au comité de suivi d'expertiser des éléments dont le promoteur ne voit pas

2250

nécessairement l'intérêt. Pour nous, le promoteur dans le comité de suivi, il est partie prenante au même titre que les autres. Il n'a pas une prédominance dans les actions ou dans les choix d'action du comité.

2255

**Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :**

Et dans vos exemples – une dernière question Monsieur le président pour moi. Donc, dans les lectures, vous avez dit que vous avez fait beaucoup de lectures à cet effet-là, est-ce que vous avez un cas un *success-story*?

2260

**Mme STÉPHANIE PRÉVOST :**

Non, je n'ai pas de *success-story* nécessairement parce que c'est tellement différent les comités de suivi. Il y a des choses qu'on n'aimait moins chez un, des choses qu'on aimait moins chez l'autre, mais il y a le cas, je pense que c'est la Mine Raglan, mais je ne suis pas sûre. Nous, le montant nous avait impressionnés. Je pense que c'est au Nunavut où est-ce que le montant qui était dédié, je pense, c'était au-dessus de 400-500 000 \$. Donc nous, ça, on trouvait que c'était structurant parce que ça... mais en même temps, le mandat du comité de suivi était pas mal plus large. On trouvait que c'était structurant parce que ça donne des assises solides en fait à la communauté pour suivre rigoureusement les activités de la mine.

2265

2270

**Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :**

Merci.

2275

**LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup Madame. Allez-y, Madame Goyer.

2280

**Mme MICHÈLE GOYER :**

On a appris en première partie d'audience, puis on en a parlé encore ce matin, que votre organisme était une des parties pour l'élaboration du plan de travail qui sera confié éventuellement à l'observatoire de la Baie de Sept-Îles. Pour vous, le travail qui va se faire la

2285

première année, est-ce que ça va correspondre à ce que d'autres ont demandé comme étant le portrait au temps zéro de la baie avant impact?

**Mme STÉPHANIE PRÉVOST :**

2290

Malheureusement non, parce que ça, ça a été lancé dernièrement. Le contexte fait en sorte qu'on ne peut pas tout échantillonner dans les trois prochains mois. Donc, cette année, ce qui a été priorisé, c'est de faire une revue de littérature des données existantes; parce qu'en faisant, en idéant ce projet-là, on s'est rendu compte qu'à gauche et à droite, il y avait plusieurs données qui existaient de chercheurs, d'entreprises, tout ça. Donc, la première chose qu'on va faire c'est de faire cette analyse-là.

2295

Cette année, la qualité de l'eau va être analysée et les sédiments aussi. Vous m'ouvrez une porte pour vous dire que – tantôt, vous questionniez la Ville de Sept-Îles sur « comment vous allez vous assurer de l'autonomie ou de l'indépendance? » Vous savez, les trois partenaires principaux de ce projet-là, il y a le Port de Sept-Îles, il y a la Ville de Sept-Îles et il y a nous.

2300

Dans le contexte de Mine Arnaud, nous sommes des organisations toutes controversées parce que certaines sont des organisations économiques. Moi, parce que je suis une Corporation municipale, je suis souvent jugée coupable par association. Donc, pour nous, c'était important, puis on a mis une condition. Il existe un organisme à Rimouski qui s'appelle l'Observatoire global du Saint-Laurent, qui a développé une excellente expertise en observatoire. Donc, pour nous, c'était une condition, justement pour essayer de contrer l'influence que les organismes du milieu pouvaient mettre, nous c'était une condition que l'Observatoire global du Saint-Laurent soit présent dans cet exercice-là, pour assurer l'indépendance scientifique, puis je ne sais pas si vous les connaissez, mais ça me surprendrait qu'ils acceptent l'influence externe pour que les acteurs d'ici encadrent. Donc, c'est eux qui vont faire la plupart des protocoles de recherche pour s'assurer qu'il n'y ait aucune influence du milieu septilien.

2305

2310

2315

**Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :**

Sans vouloir tomber quand même dans les détails, est-ce que la nature importante de l'émissaire du ruisseau Clet dans la baie de Sept-Îles, est-ce que ça fait partie quand même de ce que qui va se regarder dans l'année 1 ou vous avez d'autres plans par rapport à ça?

2320

**Mme STÉPHANIE PRÉVOST :**

2325 Ça va regarder dans ce qu'on appelle l'année 2, qui va débiter en 2014. Donc en 2014, dès que ça va pouvoir se faire, il va y avoir en fait des analyses sur le zooplancton, le phytoplancton, les microalgues, la zostère. Il va avoir, de mémoire aussi, je pense, les décharges municipales, industrielles, ça va être fait.

2330 Nous, par exemple, on a aussi demandé à l'AMMIQ de remettre, parce que l'AMMIQ a analysé la zostère, en fait, analyse la zostère dont on parle depuis trois ans. Donc, elle a donné ses données à l'Institut nordique pour qu'elle puisse déjà regarder s'il y a de l'information manquante parce que peut-être que les analyses de l'AMMIQ nous donnent un portrait quand même assez fidèle. Donc, l'INRS est en train de faire l'analyse de cette revue de littérature là.

2335 **Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :**

Je vous remercie, Madame.

**LE PRÉSIDENT :**

2340 Alors, merci beaucoup. Madame Louise Gagnon du Regroupement pour la sauvegarde de la Grande Baie de Sept-Îles.

**Mme LOUISE GAGNON :**

2345 C'est un titre qui est long.

**LE PRÉSIDENT :**

2350 Qui est long quand on a mal à la gorge.

**Mme LOUISE GAGNON :**

2355 Oui. Bonjour! Est-ce que vous avez le texte que j'ai envoyé, le résumé?

**LE PRÉSIDENT :**

Non. Nous avons le mémoire complet.

2360

**Mme LOUISE GAGNON :**

2365

O.K., bon. Le Regroupement pour la sauvegarde de la Grande Baie de Sept-Îles est un groupe de citoyens qui s'est formé il y a presque trois ans. C'est sorti après les séances d'information de Mine Arnaud au Canton-Arnaud. On a sorti nos pancartes, nos manifs, mais après ça, on s'est assis puis on a dit : bien, qu'est-ce qu'on peut faire? On ne peut pas sortir à tous les jours avec nos pancartes. On s'est mis à étudier les documents qu'on avait, on est entré en relation avec le promoteur, on a posé plus de 500 questions.

2370

À la lumière de tout ceci, pour nous, le projet Mine Arnaud est techniquement inacceptable. Je vais aborder plus spécifiquement la question de la gestion et de la qualité d'eau douce parce que ça n'a pas été beaucoup abordé, puis c'est un sujet d'importance, en particulier, parce c'est l'effluent qui se rejette dans la baie de Sept-Îles.

2375

Pour la qualité de l'air, il existe un règlement clair qui impose des normes et dont l'article 197 du RAA, le *Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère* interdit l'ouverture d'une nouvelle installation si les normes et critères établis pour l'air ne sont pas respectés.

2380

Pour l'eau, il n'existe rien de tel. Il n'y a que la Directive 019 qui encadre moins d'une dizaine de paramètres, puis aussi l'établissement d'objectifs environnementaux de rejets, que je vais appeler OER, comme ils sont mentionnés dans les documents du MDDEFP, qui ne sont que des objectifs que le promoteur n'est pas vraiment tenu de respecter.

2385

Sans l'information sur la qualité de l'effluent et sur les méthodes de traitement de celui-ci, nous ne comprenons pas que l'étude d'impact ait été jugée recevable. C'est un sujet d'une trop grande importance. Les paramètres mentionnés comme problématiques dans le lixiviat sont le phosphore, le cuivre, l'aluminium, le manganèse, le nickel et le plomb.

2390

L'usine de traitement de l'eau est la seule mesure d'atténuation pour la qualité de l'eau. Pour ce faire, cependant, il faut qu'il n'y ait qu'un seul effluent. Alors que Mine Arnaud rejette divers effluents dans d'autres bassins versants dans les plans qu'on a actuellement, entre autres vers la rivière des Rapides, vers le pourtour du parc à résidus miniers puis aussi vers le bassin

du lac Hall. Nous demandons à la commission qu'elle recommande un seul effluent pour Mine Arnaud afin d'avoir un minimum de contrôle sur la qualité de l'effluent.

2395 Après 7 ou 8 000 pages d'étude, je ne sais plus exactement, trois années de travail de la part de Mine Arnaud et plusieurs questions de notre part, on ne connaît toujours pas les procédés utilisés dans l'usine d'eau ni la concentration attendue à l'effluent. Ce n'est pas normal. À ce stade-ci, cela nous laisse à penser que l'usine n'existera peut-être pas.

2400 Les deux procédés mentionnés dans l'étude Densadeg, *Les nanofiltrations*, coûtent très cher et nous doutons que le promoteur investisse autant sur l'eau douce; il nous l'aurait déjà précisé. Sans compter que le volume d'eau à traiter est quasi aussi important que celui de l'usine d'eau potable à Sept-Îles. Il y a beaucoup d'eau sur le site.

2405 Il n'est pas acceptable que le public ne puisse se prononcer au BAPE sur une mesure aussi importante que celle-là, la qualité de l'eau. La réalité c'est que ces procédés seront négociés entre les fonctionnaires et Mine Arnaud après le BAPE. C'est ça qu'on craint. Donc, sans la population.

2410 Nous avons été particulièrement choqués par la déclaration de monsieur Francis Perron du MDDEFP qui disait que s'il y avait des problèmes avec l'eau, le MDDEFP pourrait considérer des mesures comme l'arrosage des parcs à résidus. Et la citation : « de sorte qu'on se ramasse en bout de ligne à ne plus avoir de rejets en tant que tels au ruisseau lui-même de l'effluent. »

2415 Tant qu'à y être, est-ce que quelque chose empêche d'arroser les routes et les haldes avec l'eau contaminée pour ne plus avoir d'effluent du tout? L'eau sale ne disparaîtra pas; elle s'exfiltrera du parc à résidus qu'on va arroser, contaminera la nappe phréatique et par les résurgences ou les failles, pourra ressortir à peu près n'importe où, incluant dans la baie, de manière imprévisible,

2420 De plus, cette eau contiendra des matières en suspension, dont des métaux. En arrosant avec de l'eau contaminée, elle s'évaporerait, mais laissera sur place des particules qui seront remises en suspension par le vent et qui ne seront pas considérées dans la modélisation de la dispersion atmosphérique. L'expression courante, c'est : quand on crache en l'air, ça nous retombe sur le nez. C'est vraiment l'image que j'ai de boyaux d'arrosage puis on se ramasse avec des dégâts en bas.

2425

2430 L'engagement de Mine Arnaud est pourtant de traiter toute l'eau du site dans son usine. La question du public, 10-56 : « Toute l'eau provenant du site minier est rejetée dans le ruisseau Clet, sera préalablement traitée à l'usine de traitement d'eau. Se pourrait-il que le seul traitement qui sera fait avant rejet soit un passage dans un bassin de polissage avec certains produits et parfois rien du tout, comme pour les fossés de drainage du parc à résidus miniers? » C'est ça qui est mentionné dans l'étude d'impact. « À moins que les procédés nommés plus haut soient réservés à l'eau utilisée dans le concentrateur? » C'est une question.

2435 Ce que nous voulons, c'est que le ruisseau Clet demeure un habitat du poisson, c'est ça qui est indiqué, et que les critères de protection pour la vie aquatique chronique, pas ceux aigus, mais les critères pour la vie aquatique chronique soient respectés. C'est l'un des usages de l'eau qui a été retenu pour établir les OER. Sinon, qu'on nous le dise tout de suite que le ruisseau Clet sera un égout à ciel ouvert pour l'effluent minier et que les OER ne sont qu'un show de boucane pour calmer la galerie.

2440 Présentement, au moins, l'OER du phosphore ne sera pas respecté, Mine Arnaud ne s'étant pas engagée à respecter les OER, mais plutôt la Directive 019 qui est beaucoup plus permissive que les OER.

2445 Je voudrais porter à votre attention que les OER sont des objectifs seulement. Pour le MDDEFP, nous considérons qu'il y a un certain laxisme. C'est une citation : « Toutefois, le dépassement d'un OER signifie qu'il y a un risque et celui-ci s'accroît d'autant plus que l'amplitude et la fréquence du dépassement augmentent et que le nombre de contaminants pour lesquels les OER sont dépassés est important. Un projet peut ainsi être considéré acceptable malgré le dépassement d'un ou de quelques OER, en autant que sur le plan technique, la meilleure technologie soit implantée. »

2455 Nous comprenons de ceci que les meilleures technologies doivent être économiquement réalisables – c'est l'expression MTDER – et que l'économie l'emportera sur l'écologie et que le respect des OER n'est pas vraiment important.

2460 N'oubliez pas que le traitement de l'eau du ruisseau Clet est aussi la seule mesure d'atténuation pour la baie de Sept-Îles. L'appart marin d'azote, de phosphore et de métaux doit absolument être modélisé et leur effet cumulatif considéré sur les 28 ans de durée de vie de la mine, dont l'accumulation dans les sédiments et la possibilité d'eutrophisation de la baie.



À cause des possibilités d'accumulation, nous considérons qu'une étude incluant les charges annuelles, ce qu'on vous avait demandé à la première étape, en cours de vie de la mine pourrait être utile au lieu d'utiliser seulement des OER qui sont des concentrations, à cause de la capacité des sédiments à accumuler des contaminants, des métaux entre autres.

2465

Enfin, il y aura entrée d'eau salée dans la fosse. Les modélisations le confirment toutes. Comment cette eau salée sera-t-elle traitée? Simplement pompée dans le bassin de polissage puis retournée à la mer via le ruisseau Clet après dilution ou bien il deviendra le seul ruisseau d'eau salée de la planète, peut-être? Les procédés de traitement seront-ils efficaces avec de l'eau salée? Ce sont des questions auxquelles nous devrions avoir eu réponse dans l'étude d'impact.

2470

Quant à la gestion de l'eau douce, à la quantité d'eau sur le site, nous avons plusieurs réserves. Après avoir questionné à de multiples reprises le promoteur sur la capacité du bassin de polissage de 250 000 mètres cubes à emmagasiner l'eau de fortes précipitations, et les conséquences des risques, que ce n'était pas suffisant, il y a finalement eu dépôt d'un plan avec deux bassins, ce qui nous a étonnés beaucoup. La cellule numéro 2 qui contiendrait un million de mètres cubes d'eau et le bassin de polissage à 1,8 million de mètres cubes.

2475

Je voudrais qu'on éclaircisse, durant le BAPE, si ces capacités sont suffisantes compte tenu des changements climatiques? À Malartic, les bassins ont une capacité du double de Mine Arnaud, c'est 6 millions de mètres cubes. Ça ferait beaucoup d'eau située au-dessus de la tête des citoyens, des infrastructures et de la 138.

2480

Quelques éléments nous questionnent. Les cellules du bassin de polissage ne sont pas conçues pour accumuler de l'eau. Pas du bassin de polissage, mais les cellules du parc à résidus, pardon, ne sont pas conçues pour accumuler de l'eau. Monsieur Biron, à la première étape du BAPE, nous a dit lui-même qu'il n'y aurait pas d'eau dans les cellules du parc à résidus, sauf une petite accumulation au centre des cellules qui est normale.

2485

Comment se fait-il que sur leur dernier plan déposé au BAPE, il y en ait? C'est le plan sur lequel on voit la diguette avec 1,8 million de mètres cubes, on voit la cellule numéro 2 puis le volume d'eau qui est dedans, et la digue bâtie sur des argiles sensibles à 40 mètres de haut.

2490

2495

Ce qui nous inquiète, il y a le risque de liquéfaction. On avait posé une question déjà, la question 11.64, au public, et la réponse était : « Pour qu'il y ait liquéfaction des résidus, il faut des conditions particulières comprenant un volume d'eau important et supérieur à celui que l'on retrouve dans les cellules du parc à résidus. De plus, il doit y avoir une remise en solution des résidus causés par une source externe apportant une source d'énergie, comme un tremblement de terre. »

2500

Je pense qu'il y a là tous les éléments pour considérer qu'un risque important de liquéfaction est associé à cette cellule. Beaucoup d'eau dans la cellule, on a eu un tremblement de terre la semaine dernière de 4,6 donc, c'est un risque important, il y a des argiles sensibles en dessous en plus.

2505

De plus ce qui nous inquiète, c'est que les cellules du parc à résidus, dans la Directive 019, il y a une crue de récurrence un/mille ans, mais les deux autres digues plus bas sont précisées un dans 10 000 ans. Ça nous étonne un peu parce que si c'était l'inverse, ça ne serait pas inquiétant, mais là, ça fait un peu bizarre.

2510

Finalement, un doute nous tenaille depuis le début. Supposons une pluie torrentielle, Mine Arnaud tente de gérer la quantité d'eau au mieux. On suppose que Mine Arnaud voudra protéger au maximum les installations au sud, la route 138, l'aqueduc municipal qui dessert certains secteurs de la ville et de grandes industries, le chemin de fer, la ligne d'Hydro-Québec, et cetera. Si la capacité d'accumulation de l'eau n'était pas suffisante, où peut aller l'eau excédentaire qu'il ne peut envoyer vers le sud?

2515

Pour nous, il serait inacceptable que le promoteur envisage de rejeter vers les lacs du nord et contamine ainsi le lac Hall et son effluent. On est en haut, tout juste en haut, donc ça peut autant aller vers le nord que vers le sud.

2520

La protection des infrastructures au sud passe par une conception adéquate de la capacité des bassins d'accumulation d'eau. En contrepartie, en augmentant la quantité d'eau sur le site, les risques augmentent aussi.

2525

Et je termine avec l'étude de préfaisabilité. Il est mentionné que dans l'étude de préfaisabilité, la toute dernière, dans les études du MRN à répétition, il est mentionné que le projet est ouvert vers l'est, vers l'ouest et même en profondeur, car il y a là des ressources

2530 disponibles. Nous sommes consultés maintenant sur un projet qui, nous le pensons, subira des  
modifications dès le décret gouvernemental signé.

2535 L'agrandissement de la fosse vers l'est rapproche des citoyens, le nouveau secteur de  
Place Ferland qui nous inquiète particulièrement et du lac des Rapides. Le quartier Ferland  
compte aux alentours de 5 000 personnes et le principe d'équité doit s'appliquer à eux aussi. Ils  
ont droit à un air autant de qualité que les quartiers les plus cossus de Sept-Îles.

2540 Il en est de même si la Mine changeait de vocation, fer et titane, vanadinite, et cetera.  
Dans l'étude de préfaisabilité, le ratio stérile/minerai est passé de un/un au début à environ un  
pour deux. Ceci suppose qu'il y aura plus de matériel qui va passer au concentrateur et qu'il y  
aura plus de résidus et de magnétite titanifère. Notre question c'est où ça va aller tout ça, parce  
que ça nous paraît déjà plein, donc où ça va aller?

2545 Finalement, dans l'étude de préfaisabilité, le procédé en usine nous paraît vraiment peu  
au point. Beaucoup de conditions – des problèmes avec le chlore, il faut mélanger des strates,  
en tout cas, il y a beaucoup de conditions pour arriver à faire fonctionner le système. Même  
l'ingénieur était à côté du procédé pendant son déroulement parce que ça ne fonctionnait pas  
comme il voulait. Ça, ça nous inquiète beaucoup. Au moment où on est rendu, le procédé de  
flottaison, c'est un vieux procédé ça devrait fonctionner sans trop de problèmes, mais ça ne  
2550 fonctionne pas.

2555 Donc, finalement le procédé en usine nous paraît vraiment peu au point dans l'étude de  
faisabilité, augmentant ainsi le risque financier que tous les Québécois prendront et le risque que  
le projet vire en éléphant blanc, ce qui serait pire que pas de projet du tout. Ce que je veux dire  
c'est que si le projet part puis deux ans après, l'usine arrête parce qu'on n'arrive pas à faire  
fonctionner tout ça. Ça serait pire que de ne pas avoir de projet.

Merci.

2560 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Madame Gagnon. Écoutez, votre mémoire est très, très claire, mais il y a un  
aspect que vous avez soulevé et qu'on aimerait clarifier avec vous. C'est à la page 24, mais

2565 vous n'avez pas besoin d'y référer, je vais vous le lire. Vous indiquez en janvier 2011, je vous cite :

2570 « Lors d'une rencontre avec Charles Riopel d'Investissement Québec, il nous a parlé d'un problème majeur de sols tellement important que cela pouvait remettre en question le projet. Il n'a jamais évidemment pas voulu préciser le problème, mais nous sommes inquiets, car il y a sûrement quelque chose de très sérieux. »

Est-ce que vous pourriez développer un petit peu autour de ça?

2575 **Mme LOUISE GAGNON :**

2580 O.K., c'était une rencontre qui avait... c'était les débuts des regroupements qui se sont formés en novembre, bon, et puis le promoteur, le Conseil municipal a voulu qu'il y ait un moment de rencontre entre le regroupement des citoyens du Canton et puis, bon, monsieur Riopel était là, il y avait une biologiste de Roche, monsieur Tourangeau, monsieur Biron était là aussi, puis monsieur Riopel a dit, puis on l'a bien enregistré parce que c'était tellement important, il y avait une trentaine de personnes, très certainement, présentes. Il a vraiment dit : « Il y a un problème majeur de sols, c'est la seule chose qui pourrait remettre le projet en question. » Mais il n'a jamais voulu, on est intervenu dans des séries de questions par la suite, d'autres courriels, puis ils ont même nié, Mine Arnaud a même nié que ça avait été dit à ce moment-là.

2590 Bien, nous, ça nous inquiète. C'est dommage, parce qu'à la visite qui a eu lieu, j'aurais aimé vous amener, il y a un endroit où on voit des roches fissurées qui ont été explosées, puis la roche n'est pas compacte. Est-ce que c'est ce problème-là? On s'est demandé si c'était des failles parce qu'il y en avait, je vous ai mentionné, dans l'étude du MRN, on les voit très bien, 2010 – je ne sais pas si vous êtes allé le consulter – on les voit très bien ces failles-là. Mais on ne sait pas qu'est-ce que c'est, mais c'est sûrement majeur pour que monsieur Riopel nous ait dit ça, monsieur Biron était présent, donc...

2595 **LE PRÉSIDENT :**

Et vous avez tenté de faire des démarches pour en savoir plus?

**Mme LOUISE GAGNON :**

2600

Oui. Oui, on a eu des correspondances, mais ils ont nié avoir dit ça puis ils ont dit que : « C'est parce que c'était l'hiver, puis on a eu de la misère à forer », mais ça n'a aucun rapport avec ça.

**LE PRÉSIDENT :**

2605

D'accord. Bien, c'est tout. Merci beaucoup Madame Gagnon. Madame Véronique Poliquin.

**Mme VÉRONIQUE POLIQUIN :**

2610

Bonjour!

**LE PRÉSIDENT :**

2615

Bonjour. Est-ce que je dois dire Mesdames ou Mesdames, Monsieur?

**Mme VÉRONIQUE POLIQUIN :**

2620

Juste Madame. Ah, Madame, Monsieur.

**LA PRÉSIDENT :**

2625

Madame, Monsieur.

**Mme VÉRONIQUE POLIQUIN :**

Madame, petit Monsieur.

**LE PRÉSIDENT :**

2630

D'accord.

**Mme VÉRONIQUE POLIQUIN :**

2635

Bien moi, je vais vous lire mon mémoire parce qu'il n'est pas très long.

**L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE**

2640

C'est tout.

**LE PRÉSIDENT :**

2645

Merci Madame. Plusieurs personnes sont venues témoigner leurs sentiments à l'effet qu'elles sentaient une division, une polarisation au sein de la communauté, quelques-uns l'ont qualifiée de malsaine, est-ce que vous le ressentez, vous, également?

**Mme VÉRONIQUE POLIQUIN :**

2650

C'est sûr que moi je le vois un peu du mauvais côté parce que je suis des personnes qui sont pour le projet et que le mouvement, appelons-le comme ça, est surtout pour les personnes qui sont contre le projet, puis c'est un peu un effet de masse qui s'est développé, là. Quand il y a eu question d'uranium, bon, je n'étais pas d'accord avec l'uranium, mais c'était des grosses manifestations.

2655

Quand on voyait le carré rouge à Montréal, Québec, bien ici, ça sortait dans les rues avec les casseroles, donc l'effet de masse a fait que ce mouvement-là, ce groupe de personnes là ont pris une bonne place à Sept-Îles, puis c'est rendu presque... tu sais, je pourrais qualifier ça, faire un peu un lien avec ce que je vois dans le milieu de la commission scolaire, l'intimidation.

2660

Moi, j'ai mon beau collant « Citoyen pour Mine Arnaud » sur ma mallette puis il y a beaucoup de gens qui m'ont dit : « T'es complètement capotée, tu vas te faire vandaliser ou... » Tu sais, j'ai vu des personnes publier des choses, des vidéos parce que ces personnes-là étaient en faveur de Mine Arnaud, puis se faire faire des menaces de mort sur internet parce que... là, c'est sûr que c'est poussé, mais c'est arrivé. Preuve à l'appui, on peut le lire si on va voir dans ces groupes-là.

2665

2670 Donc, c'est sûr que c'est plate parce qu'après, ça divise la ville puis ça fait peut-être des choses qui se disent sur l'émotion, sur le moment, parce que c'est sûr qu'on défend une ville, on ne défend pas quelque chose de...

**LE PRÉSIDENT :**

2675 Et, vous, personnellement vous avez eu à subir des contrecoups de votre positionnement?

**Mme VÉRONIQUE POLIQUIN :**

2680 Probablement, sauf que moi, je vous dirais que quand j'ai une idée, je la défends, je m'affirme puis c'est sûr que j'ai été vraiment jugée. J'ai eu de la misère au début. J'étais complètement neutre puis au début je pensais que j'étais contre parce que je parlais justement juste avec un... j'avais un peu de désinformation, si on veut, pour finalement me renseigner par moi-même puis me rendre compte que c'était un beau projet, puis que si vraiment on va plus loin, puis on cherche au-delà de tout ce qui peut être publié, tout ce qui peut être dit, bien on voit qu'il faudrait peut-être lui donner sa chance.

**LE PRÉSIDENT :**

2690 Merci, Madame.

**Mme VÉRONIQUE POLIQUIN :**

Merci.

2695 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Michel Lessard du Groupe Nordique.

**M. MICHEL LESSARD :**

2700 J'avais mon collègue, monsieur Fortin, qui était ici tout à l'heure. Je ne sais pas si....ah, ce n'est pas grave, on va commencer sans lui.

2705 Donc, d'entrée de jeu, contrairement un peu à ce que j'ai vu tantôt dans une présentation, on peut voir que quand on voit une madame Poliquin qui vient se présenter ici pour dire son opinion, moi, je pense qu'aujourd'hui, avec la commission du BAPE puis les réseaux sociaux, tout ce qui existe comme... on peut dire notre opinion, je pense assez facilement. Je ne pense pas que ce soit un problème, qu'on soit pour ou qu'on soit contre le projet, puis aujourd'hui on a la chance, nous autres, Équipement Nordique, de vous présenter notre position sur le projet.

2710 Simplement résumer un peu notre mémoire. C'est sûr que le Groupe Nordique, nous autres... donc, deux objectifs : évidemment, on veut signifier notre appui au projet du Groupe Nordique, le projet de Mine Arnaud puisqu'il constitue un atout significatif au développement économique.

2715 C'est sûr qu'au niveau social, aussi, au niveau de la région, c'est important. La création d'emplois, la diversification économique. On en parle souvent de la diversification économique, on a entendu parler tout à l'heure un peu de tourisme, on parle aussi d'agriculture ou des bleuets, des choses comme ça, mais il ne faut pas se leurrer quand même à Sept-Îles, je veux dire, le tourisme c'est une saison quand même limitée puis au niveau de l'agriculture aussi, par la température, c'est deux mois par année.

2720 On a parlé un peu de la Beauce, tantôt, au niveau de la diversification. C'est sûr que ce n'est pas la même chose que Sept-Îles, quand on regarde la proximité des États-Unis. C'est des marchés, donc des marchés intéressants. Nous, on a une seule route, donc c'est plus difficile aussi de se diversifier. Je pense qu'il faut tramer sur les ressources naturelles qu'on a. On a juste à voir les barrages hydroélectriques, les mines, ces choses-là. Donc, la diversification économique, pour nous autres, aussi, elle passe par l'industrie minière, notamment le projet de Mine Arnaud.

2730 Ce qu'on veut faire, on veut aussi, par notre mémoire, faire partager les connaissances, nos expériences qu'on a. On pense qu'il y a certaines similarités avec qu'est-ce qu'on fait présentement à Sept-Îles dans le projet de Mine Arnaud, parce qu'on pense que le projet se résume en des activités d'extraction de minerais, donc c'est une fosse, dynamitage, forage, extraire le minerai puis le concasser puis faire la manutention pour l'expédition.

2735 Pour nous autres, ce n'est pas sorcier parce qu'on a des carrières, c'est des choses qu'on fait et pour nous autres, on pense que ça s'apparente, si vous avez lu notre mémoire, vous allez



voir qu'un petit peu plus tard, on trouve que ça s'apparente avec certaines activités, peut-être à moins grands volumes, mais à certaines activités qu'on fait.

2740

L'accessibilité sociale, c'est sûr que c'est important pour nous autres aussi. C'est sûr que les grandes entreprises, à l'image des communautés, sont de plus en plus respectueuses au niveau du développement de l'environnement puis au niveau du milieu. Le promoteur démontre une réelle volonté d'être proactif en cette matière.

2745

À plusieurs endroits sur la planète, ce projet serait accepté et acceptable. On regarde un peu aujourd'hui, j'en ai parlé un peu dans notre mémoire qu'il y a certaines crises au niveau économique, il y a certains pays qui eux travaillent pour essayer de remettre leur économie sur les rails puis un projet comme celui-là, probablement qu'il serait le bienvenu dans ces communautés-là. Ça fait que ça revient un peu à dire aussi, nous autres, est-ce qu'on devrait justement se permettre de refuser un tel projet? L'économie s'en tire bien jusqu'à présent, mais on n'est pas certain que ça va durer. On a juste à prendre l'exemple à la ville de Détroit qui est pratiquement en faillite.

2750

2755

C'est sûr qu'il y a des éléments qui nous préoccupent. On en a parlé dans notre mémoire. C'est sûr que les impacts sur les autres utilisateurs du chemin de fer relié au site des installations portuaires et les impacts sur la circulation de la route 138. Les retombées économiques, justement j'avais posé une question là-dessus – on s'était vu à une heure plus tardive qu'aujourd'hui –, mais c'est sûr que nous autres, on aimerait avoir le fractionnement des contrats pour permettre à des entrepreneurs locaux, plus petits entrepreneurs ou justement des entreprises locales d'être capables de participer à la construction et à l'installation du projet comme tel puis aussi avoir une politique d'achat local.

2760

2765

Capacité de logement des travailleurs, nous autres, on l'a vécu à Fermont. On travaille à Fermont, dans le secteur de Fermont. Évidemment, on a été obligé de... si on ne s'était pas installé des campements ou si on ne s'était pas organisé au niveau pour loger nos travailleurs nous-mêmes, c'est sûr qu'on aurait eu des problèmes, on ne travaillerait pas à Fermont, on aurait de la difficulté à travailler. Donc, on s'est organisé.

2770

Ça fait que c'est sûr que c'est une préoccupation pour nous autres. On a vécu l'expérience avec Fermont, puis on a été obligé de se bâtir un campement d'une cinquantaine de travailleurs puis gérer un peu un hôtel pour être capables de se positionner au niveau des

travaux qu'il y avait à réaliser à Fermont. Ça fait que c'est un peu pareil si des projets d'une telle ampleur voient le jour à Sept-Îles.

2775

C'est sûr que l'impact positif et négatif sur les petites et moyennes entreprises, quand je dis positif et négatif, au niveau de la main-d'œuvre, bien, bien évidemment, ça peut être négatif, ça peut avoir deux sens parce qu'on a toujours peur de se faire prendre notre main-d'œuvre au détriment des grandes entreprises comme telles, mais aussi, on a quand même 150 employés. Notre entreprise, on est un entrepreneur ici à Sept-Îles, on a 150 employés. Évidemment, des projets comme celui-là vont permettre d'assurer des contrats et du travail à nos employés. Donc, ça a un impact positif aussi.

2780

En lien avec nos propres activités, il y a évidemment dynamitage, poussières et émissions atmosphériques. Ce qu'on veut dire, c'est comme je le mentionnais tantôt, on exploite une carrière dans le secteur de Pointe-Noire. Cette carrière-là est à 8 kilomètres de la ville de Sept-Îles, c'est à peu près la même distance que la fosse de Mine Arnaud. On extrait 150 000 tonnes de pierre annuellement dans cette carrière-là.

2785

Donc ce qu'on fait, c'est du décapage pour préparer le roc pour le dynamitage, le forage, le dynamitage, la manutention et aussi le concassage. Il y a une usine mobile. Ça fait que là, je l'ai mentionné, la distance, c'est 8 kilomètres et évidemment, il y a des silos, des gros silos, comme... s'il y en a qui ont regardé les cartes, ils sont à moins de 500 mètres de la carrière. La carte, là, l'image n'est pas très, très belle, mais la carrière est située, je ne sais pas si je peux pointer avec la... la carrière est située ici, l'aluminerie Alouette, ça fait que la distance c'est 8 kilomètres. Puis je pense que c'est 7 kilomètres qu'on a écrit, la fosse, au même point. On a relevé deux points sensiblement pareils.

2790

2795

Donc, on fait des sautages. On a fait un sautage... les sautages, c'est environ 100 000 tonnes. On en a un à faire dans trois semaines, donc c'est 100 000 tonnes à la fois chaque sautage. On en a fait un de 125 000 tonnes le plus gros. Évidemment, on a des critères à respecter. Quand on parle de 100 000 tonnes, pour situer les gens, Mine Arnaud, dans son projet, c'est ce qu'il veut faire à chaque jour, 100 000 tonnes. Nous, on fait... là, on a fait 125 000 tonnes, le printemps dernier. On va faire un 100 000 tonnes cet automne. On devrait faire autour de 225 000 tonnes en une année cette année.

2800

2805

La proximité de la ligne hydroélectrique et aussi les silos du Port de Sept-Îles, bien, on a des critères à respecter, c'est les vibrations, c'est 12 millimètres/seconde. Puis on réussit à atteindre ça. Les silos sont à 500 mètres et moins de notre carrière.

2810

**LE PRÉSIDENT :**

Vous voulez dire que vous réussissez à les respecter?

2815

**M. MICHEL LESSARD :**

Nous autres, bien, il ne faut pas dépasser 12 millimètres/seconde et on est en deçà de ça.

2820

**LE PRÉSIDENT :**

Vous avez dit : « Nous avons réussi à les atteindre. »

2825

**M. MICHEL LESSARD :**

À les atteindre? Non, non, excusez-moi.

**LE PRÉSIDENT :**

2830

À les respecter.

**M. MICHEL LESSARD :**

2835

Vous avez bien dit, merci de m'avoir corrigé, mais c'est 12 millimètres/seconde. Des fois, on ne déclenche même pas les sismographes. Ça fait que ça tourne autour de 7-8. Donc, on est capable de rentrer à l'intérieur de ces critères-là, sans utiliser le tapis de dynamitage. Mais aussi, comme le promoteur, lui, veut utiliser des détonateurs électroniques, nous, on n'utilise pas ça, c'est beaucoup plus cher, mais effectivement, ça nous permet de nous rassurer, à savoir que les critères au niveau dynamitage que Mine Arnaud prévoit respecter, je pense qu'elle devrait être capable de les respecter, par l'expérience que nous on a au niveau de notre carrière.

2840

2845 En 2010, on a décapé et foré, dynamité, excavé, déplacé plus de 1,4 million de tonnes dans ce secteur-là aussi pour le projet de... aujourd'hui c'est Cliffs, mais à l'époque c'était CLM Thompson Consolidated. On a fait deux dynamitages par jour, puis c'était des dynamitages de 15 000 tonnes. On l'a fait en dessous des lignes hydroélectriques. On a dynamité en dessous de la ligne qui alimente Aluminerie Alouette. Donc, il fallait respecter 26 millimètres/seconde en dessous des lignes hydroélectriques.

2850 On a même été obligé de couper un mât de foreuse, on avait une foreuse, on a coupé le mât de foreuse pour respecter la distance entre la ligne hydroélectrique puis la distance minimum, pour être sécuritaire. Puis après ça, on a mis nos tapis de dynamitage puis on a fait nos sautages, puis on a respecté les normes qui avaient été fixées par Hydro-Québec.

2855 Ça fait qu'on le voit un peu, là, qu'est-ce qui est à proximité de l'usine, c'est un peu la coupe de pierre qu'on a réalisée. On avait deux sautages par jour, ça a duré quatre mois ce projet-là. C'est dans le même secteur de Pointe-Noire, le secteur Aluminerie Alouette.

2860 Ça fait que les poussières, bien c'est sûr que nous, on fait notre concassage à Marconi, avec des convoyeurs ouverts, et ce que le promoteur propose c'est des convoyeurs fermés. Donc, c'est un avantage aussi par rapport à nous autres, puis on utilise beaucoup l'eau, l'arrosage, le calcium liquide pour réduire les poussières au minimum.

2865 C'est sûr que quand on va dans les mines, bien on se rend compte – nous autres, on travaille dans les mines, on voit l'arrosage qui se fait, c'est un peu montrer les efforts puis ce n'est pas des petits camions, là, qu'ils utilisent au niveau des mines. Ça, c'est des camions à eau pour réduire les poussières. Donc, ça nous rassure quand on voit ça, nous autres, c'est ce qui se fait. C'est ce qui se fait à Fermont, IOC, au Labrador City c'est des gros camions de même qui sont utilisés pour contrôler les poussières.

2870 Au niveau des émissions atmosphériques, c'est sûr que nous autres, on voulait mentionner ce qui est important au niveau des équipements. On utilise beaucoup d'équipements, on travaille au niveau minier puis Mine Arnaud veut utiliser des équipements qui sont semblables parce que des fois, ils passent par des contracteurs comme nous autres, des fois on en loue des équipements.

2875

2880 Puis ce qu'on veut dire, c'est l'amélioration au niveau des équipements. Avant, on a travaillé dans des tunnels quand on fait le projet de SM3 ou des choses de même, on travaillait à l'intérieur de bâtisses. Même dernièrement, cet été, chez ArcelorMittal dans un projet. Dans le temps, quand on travaillait à l'intérieur des bâtisses, on ajoutait des catalyseurs supplémentaires. Astheure, avec les nouveaux équipements, puis on a mis les normes dans notre mémoire, avec les nouveaux moteurs tiers 3, tiers 4 qui sont arrivés sur le marché, on peut prendre les équipements sans les modifier au niveau des catalyseurs. Donc, on les rentre directement dans les bâtiments et les émissions sont tellement faibles qu'on n'a pas besoin d'ajouter de catalyseur et les gens peuvent travailler autour de la machine, les manœuvres tout ça, peuvent travailler même à l'intérieur d'un bâtiment. Donc, c'est très performant.

2885 J'ai mis les certificats, mais ça, c'est basé... on voit aussi les normes, je ne voulais pas rentrer dans les détails, mais on voit les normes, là. Ça, c'est fourni par Caterpillar puis c'est les normes de la Californie qu'ils doivent respecter. Elles sont toutes en deçà des seuils standards fixés par l'État de la Californie, au niveau de monoxyde de carbone et ces choses-là.

2890 Je voulais juste vous faire une petite référence, proximité ville et étendue des fosses, bien, j'ai mis des photos puis nous autres, on compare un peu la mine à une grosse carrière puis on voit qu'à Laval, Montréal, Beauport, Mont-Saint-Bruno, il y en a des carrières puis il y a des habitations tout le tour.

2895 Donc, c'est sûr que ces carrières-là, à Laval c'est présentement en exploitation et évidemment, il y a des dynamitages, il y a des sautages, il y a une fosse et ces gens-là cohabitent quand même, là. Ça, c'est celle-là carrière Miron. On voit ici, ils ont commencé à ensemercer puis à remettre un peu la carrière, à revégétaliser la carrière, comme telle.

2900 Ça, celle-là de Beauport, puis on a Mont-Saint-Bruno qui est plus dur un peu à voir, elle est complètement à côté du centre de ski qui est en opération aussi. La carrière Poudrette aussi qui est au mont Saint-Hilaire, donc c'est des grosses carrières qui sont... Ça fait que le promoteur devrait déposer un engagement clair quant aux objectifs d'achat local. C'est sûr que nous autres, ce qu'on aimerait, que ça soit vraiment précisé.

2905 On aimerait aussi que les intentions, je pense que ça devrait être assez clair, mais c'est sûr que nous autres, ça a été une problématique, les logements. Donc, on espère que s'il va de

2910 l'avant, les logements vont être faits. En gros, notre entreprise est pour le projet et on appuie le projet de Mine Arnaud. Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

2915 Merci, Monsieur Lessard. Peut-être une question complémentaire à votre mémoire. Avez-vous déjà eu des discussions avec Mine Arnaud concernant des contrats éventuels?

**M. MICHEL LESSARD :**

2920 Non, pas pour des contrats éventuels. Par contre, présentement, Mine Arnaud fait partie de nos clients, je ne suis pas gêné de le dire. Il y avait des travaux à faire, des aménagements à faire au niveau de leur site et Mine Arnaud nous ont demandé nos services. Ils sont allés en soumission, on a donné des prix, et ils ont accepté les propositions qu'on a faites et on a travaillé pour eux autres déjà. Mais pour les travaux éventuels, au niveau de la construction, je  
2925 ne suis pas certain, j'espère que je ne me trompe pas, mais ils ne sont pas rendus à l'ingénierie de détail pour présenter, à savoir ou est-ce qu'ils vont aller au niveau des contrats.

**LE PRÉSIDENT :**

2930 Est-ce que vous êtes plusieurs compétiteurs à Sept-Îles?

**M. MICHEL LESSARD :**

À Sept-Îles, je dirais majeurs comme tels, il y en a quatre. Il y en a quatre.

2935

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, vous avez soumissionné au même titre que n'importe quelle autre entreprise?

2940

**M. MICHEL LESSARD ;**

Oui. Puis je ne sais pas s'ils ont fait affaire avec des entreprises extérieures pour demander des prix ou vérifier mes prix, mais tout ça étant dit, c'est qu'il y a la possibilité d'avoir le service chez d'autres entrepreneurs à Sept-Îles aussi.

2945

**LE PRÉSIDENT :**

Vous en avez fait combien de sautages?

2950

**M. MICHEL LESSARD :**

Pour Mine Arnaud?

2955

**LE PRÉSIDENT :**

Oui?

2960

**M. MICHEL LESSARD :**

Moi, je n'ai pas fait, on n'a pas fait... les sautages étaient redonnés à contrat, nous autres, on a fait les aménagements, les tests, puis on a fait quelques petits sautages pour... mais ce n'est pas des gros sautages majeurs, c'était vraiment des... ce n'était pas comme des 150 000 tonnes, ces choses-là.

2965

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait.

2970

**M. MICHEL LESSARD :**

Ce que je vous parle, c'est vraiment juste la carrière, quand je vous parle des sautages qu'on a faits. C'était vraiment juste des évaluations puis beaucoup de forages, des choses comme ça, les chemins, les accès. Permettre, à un moment donné, en hiver, du déneigement. Ils avaient besoin d'aller au site, d'accéder au site par la route qu'ils utilisent actuellement, donc on a fait du déneigement pour eux autres pour permettre...

2975

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que votre entreprise serait viable sans Mine Arnaud?

2980

**M. MICHEL LESSARD :**

Je vous dirais qu'on vit, il faut être réalistes, on vit pareil. Présentement, actuellement, j'en ai parlé dernièrement dans les journaux, c'est sûr que suite à la fermeture de l'usine de bouletage de Cliffs, fin 2012-2013, c'est 20 % de moins de chiffres d'affaires. Donc, on a regardé des projets qui étaient beaucoup plus à l'extérieur de Sept-Îles pour être capables de compenser, mais n'a même pas pu compenser comme tel.

2985

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous avez été obligé de mettre des travailleurs à pied?

2990

**M. MICHEL LESSARD :**

Oui, je dirais que oui. Bien, on a descendu en bas du seuil critique de... bien, critique, on aime ça être au-dessus de 100 employés tout le temps, on a descendu en bas pendant l'hiver passé.

2995

**LE PRÉSIDENT :**

À combien?

3000

**M. MICHEL LESSARD :**

On était à 95 employés, mais normalement... présentement, on est à 150 présentement.

3005

**LE PRÉSIDENT :**

Actuellement?

3010

**M. MICHEL LESSARD :**

Oui, actuellement.



3015

**LE PRÉSIDENT :**

Et vous étiez à 100.

3020

**M. MICHEL LESSARD :**

Oui. Puis quand on a fait Cliffs, des fois on monte jusqu'à 250 employés.

3025

**LE PRÉSIDENT :**

Et qu'est-ce qui explique que ça a remonté?

3030

**M. MICHEL LESSARD :**

Bien, on a pris des contrats, on a travaillé beaucoup plus dans le secteur de Fermont, comme je vous dis. Donc, à Sept-Îles, ça a été très, très limité au niveau des travaux. On n'a pas fait grand-chose. On a travaillé Fermont beaucoup plus que... on a été obligé de s'expatrier un petit peu plus, puis aussi on a regardé même des projets jusqu'à Forestville qu'on a déposé des soumissions, chose que je n'ai jamais vue en huit ans depuis que je travaille chez Équipement Nordique. On n'avait été vers la Haute-Côte-Nord.

3035

**LE PRÉSIDENT :**

Et si vous obteniez des contrats de Mine Arnaud, le nombre de travailleurs augmenterait de quel pourcentage?

3040

**M. MICHEL LESSARD :**

Bien, c'est dur à évaluer. Ça dépend des contrats qu'on peut obtenir.

3045

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, mais vous pouvez donner une fourchette quand même?

3050

**M. MICHEL LESSARD :**

Une fourchette de qu'est-ce que Mine Arnaud pourrait nous...

3055

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

3060

**M. MICHEL LESSARD :**

C'est toujours... dépendamment des contrats, c'est dur. Je ne suis pas devin, là. Je vais soumissionner au même titre que les autres entrepreneurs vont soumissionner.

3065

**LE PRÉSIDENT :**

Bien sûr. Ça pourrait aller, mettons, de cinq travailleurs à...?

3070

**M. MICHEL LESSARD :**

Je m'attends que... je veux dire, quand Cliffs a fermé son usine de bouletage, ça a été pas loin de 10 % à peu près de chiffre d'affaires. On s'attend qu'il va y avoir au moins 10 % de recrudescence, là, des contrats qu'on pourra obtenir ou se positionner. Sur le projet de Mine Arnaud, je m'attends à ça, c'est sûr.

3075

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Allez-y. Mme Goyer.

3080

**Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :**

On s'arrache le micro. Quand vous avez des fluctuations comme ça, ce que j'aimerais savoir, c'est vos employés, est-ce qu'ils sont tous de Sept-Îles? Quand vous avez des pics, où recrutez-vous la plupart de votre main-d'œuvre?

3085

**M. MICHEL LESSARD :**

3090

3095

La plupart de notre main-d'œuvre, c'est une main-d'œuvre régionale recrutée entre le Havre Saint-Pierre puis, je dirais, Baie-Trinité. Souvent, on va faire même des travaux à Sept-Îles qui sont d'une ampleur, exemple comme le projet qu'on a fait pour Cliffs, à l'époque CLM, on avait du monde qui venait plus de Baie-Trinité, Havre-Saint-Pierre, Baie de Sept-Îles. Le plus gros de notre main-d'œuvre vient de la région Sept-Îles - Port-Cartier Baie-Trinité, mais quand on travaille à Fermont, c'est sûr que l'éloignement puis le camp qu'on a à Fermont nous permettent de recruter de la main-d'œuvre, puis on rentre par avion. Donc, ça nous permet de recruter de la main-d'œuvre un petit peu plus panquébécoise, si on peut dire, Gaspésie, Saguenay-Lac-Saint-Jean, mais c'est sûr que je vous dirais que la plupart de notre main-d'œuvre vient de Sept-Îles, nous autres.

3100

C'est sûr que quand on est obligé de la mettre à pied, c'est toujours plus difficile, mais on n'a pas le choix, c'est souvent pendant la période hivernale. C'est rare, c'est la première année je vous dirais, que janvier, février, là, en 2013, janvier, février 2013 que je suis obligé de diminuer ma main-d'œuvre comme ça. Depuis 2008-2009, ça n'avait jamais arrivé.

**Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :**

3105

Puis quand vous avez à recruter de la main-d'œuvre qui vient disons de Havre Saint-Pierre ou bien de Baie-Trinité, où sont logés ces gens-là pendant la durée des travaux qu'ils font chez vous? C'est quoi leur horaire de travail?

3110

**M. MICHEL LESSARD :**

3115

Bien, l'horaire de travail normalement c'est du 5-2. Les distances ne sont pas si grandes que ça. Aller à Baie-Trinité, c'est une heure et demie, Havre-Saint-Pierre c'est deux heures et demie, ça fait que dépendamment du contrat, on peut voir un horaire aussi qui est sept jours sur sept pendant X temps. Puis pour le logement, de la façon dont sa fonctionne au niveau de la construction, c'est un montant qui est donné, un per diem qui est donné, un montant fixe, et le travailleur s'organise pour se loger avec ce montant-là.

3120 Donc, la plupart du temps, ils vont louer des logements, vont organiser des choses et c'est comme ça que ça fonctionne. Quelqu'un qui vient de Baie-Trinité qui veut rester à Sept-Îles, on lui attribue un montant et c'est comme ça qu'il s'organise.

**Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :**

3125 Donc, advenant que vous auriez obtenu par soumission de gros contrats avec une augmentation sérieuse d'employés, à ce moment-là les gens devraient trouver aussi du logement à Sept-Îles. Comment vous voyez cette situation-là?

**M. MICHEL LESSARD :**

3130 Bien, effectivement, bien pour...

**Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :**

3135 Quelle situation envisagez-vous?

**M. MICHEL LESSARD :**

3140 Bien, c'est ça, pour vous dire... exactement, je vois où est-ce que vous voulez aller, là. Tout simplement, c'est que pour vous résumer, quand je vous ai dit que c'était une préoccupation pour nous autres le logement, à l'échelle des contrats qu'on a présentement, ce n'est pas un problème. On va donner un montant à l'employé puis il devrait se trouver, même si les gens disent le taux d'occupation, mais à date ça s'arrange assez bien.

3145 Mais quand je vous dis la problématique de Fermont qui pourrait s'apparenter ici, à celle de Sept-Îles éventuellement si des projets importants viennent, ce qu'on a vécu à Fermont, quand même que j'aurais donné un montant aux gars, il n'y avait pas de place pour crécher ou rester, là. Il n'y en avait pas. Physiquement, il n'y avait pas de... Donc, c'est là qu'on s'est pris en main, puis on a dit : regarde, si on veut travailler à Fermont, il faut qu'on soit capable de loger nos gens. On ne peut pas juste lui donner un montant puis lui dire : « Tu t'organises avec ça », il ne couchera pas dans son char. Donc, physiquement, on a installé, on a acheté des maisons mobiles puis on a installé un camp qui nous permettait de loger nos travailleurs.

3150

3155 Donc, c'est sûr que ces solutions-là, à mon avis, qui fassent l'affaire des gens ou pas, si on est dans la phase de construction comme telle, je pense qu'il faut les envisager pour aussi diminuer – puis moi, je pense que c'est correct aussi – c'est diminuer la pression sur les logements que les travailleurs dans le fond qui viennent pour travailler, qui sont là pour travailler vont rester dans les campements, puis ça va diminuer la pression sur les logements pour les gens qui sont au niveau des services puis qui veulent vivre ici à Sept-Îles.

3160 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Drapeau.

3165 **Mme NATHALIE DRAPEAU; commissaire :**

Une courte question. Sachez que vos photos de camions ont impressionné la gente masculine de notre équipe. Je veux savoir, par rapport... vous avez parlé de fractionnement de contrat donc pour faire bénéficier un maximum de retombées locales, outre le fractionnement de contrat, est-ce que vous voyez d'autres options, d'autres solutions, d'autres suggestions?

3170 **M. MICHEL LESSARD :**

3175 Bien, c'est sûr qu'à la base, le fractionnement de contrat, on le voit avec La Romaine présentement; quand ils sont capables de donner des contrats, qu'ils savent qu'il y a un entrepreneur de la région, pour eux autres, c'est important comme entreprise d'avoir trois ou quatre soumissionnaires. S'ils ont juste un soumissionnaire, c'est sûr que ça diminue l'assurance pour un promoteur d'avoir le meilleur prix possible.

3180 Ça fait que quand on parle d'attribution de contrat régional, s'ils savent que justement tel type de contrat, exemple à l'aménagement de la route d'accès, prenons par exemple, là, ce n'est pas quelque chose qui est compliqué, il y a quatre, cinq entrepreneurs à Sept-Îles, il y en a un à Baie-Comeau, il y en a un à Havre-Saint-Pierre. Normalement, on va sur invitation puis on réserve ce contrat-là à des entrepreneurs régionaux. Ils vont avoir assez de soumissionnaires puis justement, ça va permettre, ça en est une solution, c'est d'inviter juste des entrepreneurs régionaux à se battre sur ces contrats-là, plutôt que de l'ouvrir panquébécois puis que des grosses entreprises de Montréal ou Québec viennent soumissionner sur ces contrats-là, alors qu'on serait capable de les faire.

3185

**Mme NATHALIE DRAPEAU; commissaire :**

3190 Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

3195 Alors, merci beaucoup Monsieur Lessard. J'inviterais maintenant Monsieur Sébastien Caron du Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord. En fait, la présentation sera la dernière de l'après-midi.

**M. SÉBASTIEN CARON :**

3200 Alors, merci. Bonjour, Monsieur le président, Mesdames les commissaires ainsi qu'à tous les gens présents.

3205 Donc, je me présente, Sébastien Caron du Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord. Je vais rapidement passer au plan de la présentation que je vais faire. Je vais résumer les différents éléments qu'on retrouve dans le mémoire, sans nécessairement aller dans les détails.

3210 Donc, le plan de ma présentation, je vais brièvement présenter l'organisation que je représente aujourd'hui. Je vais parler de notre vision de ce que c'est le développement durable et ça va me permettre, entre autres, d'introduire les différents points, les différents éléments qui nous ont permis de poser un jugement sur le projet Mine Arnaud.

3215 Et vous voyez donc qu'entre autres, je traiterai de la question de l'environnement comme limite, de la qualité de vie comme objectif, et de l'économie comme outil de développement.

3220 Donc, rapidement, l'organisme Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord a été fondé en mai 92. Donc, ça fait un petit peu plus de 20 ans qu'on existe. C'est un organisme sans but lucratif, d'intérêt public. Donc, je tiens quand même à ouvrir une petite parenthèse pour rassurer les gens qu'on se préoccupe de l'intérêt public de manière générale et que notre objectif n'est donc pas de s'attaquer à la qualité de vie, mais plutôt de tenter de la préserver.

3225 Évidemment, l'organisme exerce son mandat sur le territoire de la Côte-Nord, la région administrative qui va de Tadoussac à Blanc-Sablon et également couvre les régions nordiques de Fermont et de Schefferville, et c'est un organisme qui est reconnu par le ministère de l'Environnement depuis 1995.

3230 Notre vision du développement durable, rapidement. Pour nous, le développement durable c'est un modèle de développement qui prend en compte les besoins de l'humanité, les inégalités sociales et intergénérationnelles et a comme limite, la capacité de support des écosystèmes.

3235 Le graphique qu'on utilise ici c'est, pour nous, le graphique qui représente le mieux ce que c'est le développement durable. On sait que les gens sont habitués à un diagramme de Venn à trois cercles, mais malheureusement ça donne l'impression à ce moment-là que le développement durable c'est une espèce de compromis flou entre trois pôles, alors que pour nous, on le voit plus vers la définition qui est utilisée entre autres par Corinne Gendron, de l'UQAM, qui dit que l'environnement c'est la limite, dans la capacité des écosystèmes, c'est la limite d'un développement durable que l'amélioration de la qualité de vie doit en être l'objectif et que l'économie c'est un des outils qui permet d'améliorer cette qualité de vie là. Donc, tous ces  
3240 cercles-là concentriques imposent des limites aux autres, disons.

3245 Donc, quand on parle de l'environnement comme limite, pour nous évidemment le projet amène un grand nombre de préoccupations en lien avec la capacité de support des milieux récepteurs. Par exemple, pour en nommer quelques-uns, toute la question des impacts sur la qualité de l'air. Les gens, dans les dernières journées, nous ont parlé entre autres de la question de la qualité de l'air dans le secteur Arnaud, mais également dans le secteur de Place Ferland qui nous préoccupe.

3250 Les modifications à l'ambiance sonore. D'ailleurs, dans la plupart des études d'impacts qu'on a consultées dans les dernières années, surtout quand on parle des activités portuaires ou, en tout cas, les activités se déroulant au niveau de la presqu'île Marconi, on revient souvent en disant : le promoteur nous dit que les problèmes sonores sont presque inexistants puisqu'on est déjà dans un milieu industriel et il y a déjà du bruit. Ce qui nous apparaît tout à fait aberrant quand on sait qu'entre autres, les sources sonores ne s'accumulent pas nécessairement  
3255 linéairement, mais quand même, il y a un effet d'accumulation qui a des impacts sur la santé humaine, évidemment, mais également sur les espèces animales, entre autres.

3260 Il y a des enjeux liés au paysage. On pense entre autres que le promoteur a sous-évalué grandement les impacts sur le paysage de son projet. Juste un exemple, la question de la butte-écran qui nous apparaît plus comme une artificialisation du paysage plutôt que comme une mesure de protection, bien qu'on comprenne évidemment les raisons pour lesquelles il propose cette mesure.

3265 Les modifications hydrologiques et les changements au transit sédimentaire, entre autres toute la question des rejets au ruisseau Clet. On dénonce le fait que malgré plusieurs préoccupations énoncées, le promoteur s'en soit tenu au discours selon lequel il n'y avait pas d'impact sur la baie alors que simplement d'un point de vue hydrologique et d'un point de vue de transit sédimentaire, d'amener un petit ruisseau, de le maintenir à pratiquement à son niveau de crue pendant de longues périodes, ça nous apparaît une évidence qu'il y aura des impacts.

3270 Les gens parlaient entre autres de la question de la zosteraie, d'autres éléments qu'on a également inscrits au mémoire.

3275 Les risques associés au drainage également, toute la question du rabattement des nappes phréatiques, la question de la possible infiltration d'eau saline, des potentiels qui ont été exprimés dans les dernières journées par différents groupes sur les glissements de terrain, et cetera. Et finalement, évidemment, les impacts sur la qualité de l'eau qui ont été bien décrits ce matin, cet après-midi d'ailleurs, par madame Gagnon. Plusieurs de ces impacts-là sont aussi des préoccupations pour nous.

3280 Maintenant, on s'intéressait également au deuxième élément qu'on considère : la qualité de vie comme objectif. Donc pour nous, c'est évident, l'objectif de tout développement devrait être l'amélioration de la qualité de vie. Ceci nous a amenés à poser dans notre mémoire la question : c'est un projet pour qui, le projet Mine Arnaud?

3285 Nos préoccupations reposaient notamment sur les constats suivants : le projet s'insère dans un milieu sous pression, depuis plusieurs années aux prises avec des problèmes d'accès au logement, on en a parlé, de problèmes de pénurie de main-d'œuvre. Il faut comprendre que les grandes entreprises drainent le bassin de main-d'œuvre de manière importante, puis évidemment, ça crée aussi un problème d'accès aux services, dans la mesure où les petites et

3290



moyennes entreprises qui ne peuvent pas suivre au niveau des salaires, par exemple, souvent vont avoir comme unique option de fermer les portes.

3295

Les gens ont probablement noté, dans les dernières années, de nombreuses fermetures de services, particulièrement dans les secteurs de l'alimentation et des boutiques spécialisées, par exemple. On entend encore beaucoup de rumeurs actuellement de fermetures possibles.

3300

Le promoteur n'aurait à notre avis d'autres choix que de recourir à un camp de travailleurs et/ou à du « fly-in fly-out » avec tous les impacts que ça comporte. Il y a multitude d'études sur les impacts du « fly-in fly-out », sur l'impact des camps de travailleurs dans les milieux où ils sont insérés. D'ailleurs, les heures de travail prévues au projet, sept jours de travail, sept jours de congé nous confirment que le promoteur entend aller vers ces solutions.

3305

Donc, ça m'amène à la question du développement économique comme un outil et non comme une finalité. Malheureusement, on entend le discours dominant de la classe économique septilienne dans les dernières semaines, dans les derniers mois, nous laisse croire que l'objectif c'est le développement économique, alors que le développement économique se doit d'être un outil pour améliorer la qualité de vie.

3310

Notre lecture, d'un point de vue strictement économique, est la suivante : nous reconnaissons que le projet générerait un effet économique positif à court terme, assurément une entrée d'argent dans la communauté. Toutefois, plutôt que de diversifier l'économie, le projet contribuerait à l'effet inverse. Entre autres, on parlait tantôt de la disparition de certains commerces, le drainage du bassin de main-d'œuvre vers les grandes entreprises a un effet qui est néfaste à ce niveau-là.

3315

Ça se traduirait par une perte de qualité de vie pour la population, particulièrement celle du secteur Arnaud. Évidemment, quand on a moins accès aux services, aux commerces à une diversité au niveau de l'offre, ça ne peut pas ne pas se ressentir sur la qualité de vie.

3320

Et, finalement, il générerait un effet économique négatif à moyen et à long terme. Il faut penser qu'un projet de 28 ans, il faut dire qu'au départ, on nous parlait d'une période plutôt floue allant de 15 à 30 ans, si je me rappelle bien, pour par la suite nous dire que ce serait un projet de 23 ans, et il l'a rajusté à 28 ans dernièrement. Un projet de 28 ans, c'est un projet... 28 ans,

3325 ce n'est même pas la période d'une carrière, quand on parle de profession, c'est extrêmement court.

3330 On nous parle de diversification économique alors que ce projet-là entre entre deux cycles baissiers au niveau du fer, facilement probablement deux fois, même. On nous dit que ça va nous préserver. Pour nous, c'est clair – d'ailleurs, les indices de développement économique, les indices de diversification économique nous disent qu'un projet de mine, peu importe le métal ou le matériau qui est exploité, ce qui vient s'ajouter à d'autres projets de mine, ce n'est pas de la diversification économique. Nous, on pense au contraire que ça va créer l'effet inverse.

3335 Donc, en résumé, il nous apparaît évident qu'il s'agit d'un projet comportant d'importantes lacunes par rapport aux impacts qui ont été sous-évalués dans plusieurs cas : un problème qu'il est géographiquement mal situé, en marge de la baie de Sept-Îles qui est à la fois des écosystèmes extrêmement riches et fragiles, mais aussi il y a une question identitaire très, très forte par rapport à la baie de Sept-Îles, de la population de la ville; s'insère dans un contexte social et économique qui est défavorable, comme on vient de l'expliquer, dans une communauté qui n'a pas su se doter d'orientations de développement claires et soutenues par sa population, je pense que c'est un élément extrêmement important, et sous un régime minier désuet remis en question par la population autant locale que nationale.

3340 Dans ce contexte là, nous, et en conformité avec notre mission de défense de l'intérêt public, nous nous opposons au projet Mine Arnaud. Voilà.

**LE PRÉSIDENT :**

3350 Alors, merci beaucoup Monsieur Caron. Je demanderai à ma collègue Nathalie Drapeau de vous poser quelques questions.

**Mme NATHALIE DRAPEAU; commissaire :**

3355 Monsieur Caron, dans votre mémoire, en fait, à la page 6, vous faites référence donc au fait qu'on se retrouve dans une situation où le gouvernement ou, en tout cas dans le cadre de ce projet-là, se retrouve juge et partie. Dans un contexte où il y a beaucoup de contrats qui sont donnés directement par le gouvernement, comment on peut éviter ce type de situation là où on se retrouve...

3360

**M. SÉBASTIEN CARON :**

3365

En fait, c'est une excellente question puis effectivement on invite le gouvernement à songer à une mécanique qui permettrait de pallier à ce problème-là qui est un peu un nouveau problème, dans la mesure où des investissements de cet ordre-là, de cette ampleur-là du gouvernement via ses outils économiques qui est Investissement Québec, entre autres, c'est la première fois où, à notre connaissance, si on exclut par exemple des cas de sociétés d'État comme Hydro-Québec, où le gouvernement a à prendre une décision alors qu'il est en mesure d'évaluer l'impact direct sur les finances publiques. C'est-à-dire que comme il est promoteur à 60 % du projet et qu'il souhaite en retirer des bénéfices, il est en mesure d'évaluer l'impact direct de réaliser ou de ne pas réaliser le projet sur ses propres finances et, pour nous, c'est préoccupant dans la mesure où effectivement, il se retrouve dans une situation où il est à la fois juge et partie.

3370

3375

Il faut dire aussi que dans les dernières années, il y a eu énormément de préoccupations non pas sur le travail du BAPE, mais sur le rôle du BAPE, sur la façon dont le gouvernement mettait en œuvre les recommandations des différentes commissions. Ça aussi, ça nous préoccupait. Puis dans ce sens-là, peut-être qu'effectivement, il y aurait à revoir la mécanique précise au niveau des audiences publiques, du processus d'évaluation environnementale, pour s'assurer que quand les projets lui sont soumis, il ne se retrouve pas dans cette situation.

3380

Moi, j'inviterais en tout cas le gouvernement à faire une réflexion sur cette question-là puisqu'il semble que ce soit maintenant une volonté de participer plus activement au financement des projets de développement minier, entre autres.

3385

**Mme NATHALIE DRAPEAU; commissaire :**

Donc, la réflexion pourrait porter vers quoi, c'est-à-dire est-ce que vous avez réfléchi aux autres solutions?

3390

**M. SÉBASTIEN CARON :**

C'est sûr qu'on a déjà réfléchi passablement à cette question-là. Est-ce que ce serait par exemple que... on comprend que le gouvernement doit gouverner, en même temps quand il y a des situations comme celle-là, est-ce que par exemple, le rapport ne devrait pas être soumis à

3395 l'Assemblée nationale plutôt qu'au gouvernement? C'est des solutions qui peuvent être  
envisagées, je crois, surtout qu'on est dans une période où il y a une crise de confiance envers  
les élites politiques, donc c'est une approche qui pourrait être proposée, mais en même temps,  
comme je le dis, ça prend une réflexion plus approfondie, je crois.

3400 **Mme NATHALIE DRAPEAU; commissaire :**

Très bien. Vous avez – est-ce que tu veux renchéirir?

**LE PRÉSIDENT :**

3405 Peut-être juste un complément de question. Il y a dans certaines situations des travaux de  
commissions d'enquête qui se penchent sur des projets présentés exclusivement par un  
organisme gouvernemental, par exemple le ministère des Transports du Québec. Dans un cas  
comme ça, est-ce que vous appliqueriez le même raisonnement? Est-ce qu'il y a un conflit  
3410 d'intérêts?

**M. SÉBASTIEN CARON :**

3415 Là où on n'applique pas le même raisonnement, c'est qu'en fait on n'est pas dans une  
situation... en tout cas, je ne vois pas de situation à ce moment-là quand il s'agit des travaux  
d'un ministère, où on vise à développer des infrastructures publiques, où il y a un gain  
monétaire qui est... en tout cas, un gain, une entrée d'argent qui est potentielle, là, sinon si on  
allait par exemple dans des autoroutes à péage ou ces trucs-là. Mais je crois à ce moment-là, le  
lien est clair entre l'entrée d'argent et la dispense de services à la population, alors que ce n'est  
3420 pas le cas dans un projet comme celui-là.

**Mme NATHALIE DRAPEAU; commissaire :**

3425 Vous parlez en page 22, en fait, de la diversification économique. Est-ce que vous avez  
réfléchi là-dessus.

3430

**M. SÉBASTIEN CARON :**

3435

Bien, en fait, je reprendrais peut-être l'intervention d'une des personnes qui m'a précédé puis qui disait qu'effectivement, on a l'impression que c'est plus facile pour nos élites politiques d'aller vers des projets où il y a un promoteur qui nous arrive avec une solution toute faite pour régler les problèmes alors que la population n'a pas pris part, finalement, à la planification de son développement.

3440

Je pense qu'un des problèmes, c'est ce problème-là qui ressort aujourd'hui, puis moi aussi, tel que ma collègue de la Corporation de l'environnement le disait tout à l'heure, j'ai une préoccupation par rapport aux projets futurs. Parce qu'on voit déjà venir des projets où on a l'impression qu'il y aura affrontement sur les mêmes enjeux, alors qu'on n'a toujours pas réussi à répondre à qu'est-ce qu'on veut comme développement pour notre communauté en tant que citoyens. Donc, il y a effectivement un énorme travail à faire, je crois, de ce côté-là.

3445

Puis éviter, finalement, on est effectivement dans une population qu'on peut considérer attentiste, c'est-à-dire que c'est une population qui est habituée aux grands projets, qui attend un peu qu'on règle ses problèmes pour elle, c'est-à-dire des problèmes d'emploi. Bien, le gros promoteur va arriver puis il va régler les problèmes alors qu'en réalité, on n'a jamais eu à se poser la question : qu'est-ce qu'on veut vraiment pour notre communauté puis quel type de développement? Puis faut travailler à diversifier plutôt que de nous dire que c'est de la diversification alors qu'en réalité, ça n'en est pas du tout.

3450

**Mme NATHALIE DRAPEAU; commissaire :**

3455

Comment pourrait se faire ce travail-là sachant qu'il y a beaucoup d'organismes, en fait, il y a eu beaucoup de réflexions, ne serait-ce que pour le projet de Mine Arnaud, mais comment ça pourrait se faire, justement, pour susciter ces échanges-là ou cette réflexion-là?

3460

**M. SÉBASTIEN CARON :**

En fait, on proposait entre autres dans le mémoire d'aller vers une réelle planification du développement durable de la communauté. Ça, évidemment, il faut que les élites politiques prennent en charge ce dossier-là, mais il faut aussi effectivement faciliter la participation.

3465

On a, comme la plupart des organisations, je pense, qui ont présenté des mémoires, souligné notre intérêt et notre volonté de participer et de mettre nos ressources en œuvre pour effectivement améliorer la situation. Je prends le cas de l'aménagement urbain, de l'urbanisme où il y a des sérieuses questions à se poser. On a l'impression que la communauté ne fait qu'éteindre les feux, que la planification, on n'a pas le temps de la faire, c'est un peu ce qu'on

3470

nous répond d'ailleurs, mais depuis quelques années déjà, on mentionne qu'on est prêt à travailler à aider la municipalité à avancer à ce niveau-là. Donc, je pense qu'il faut qu'il y ait une réflexion globale, ça peut être une planification à développement durable, une planification stratégique en développement durable, plusieurs villes l'ont fait, qui inclurait par exemple toute la question de l'urbanisme et du transport.

3475

Le transport, c'est un autre enjeu qu'on a traité dans le mémoire, dont on n'a pas parlé ici, mais la question du transit journalier entre la communauté et les grandes industries qui sont en grande partie du côté de la Pointe-Noire et éventuellement dans le secteur Arnaud, c'est une préoccupation qu'on a aussi.

3480

Donc, il faut planifier avant les problèmes. On a une tendance à vouloir seulement répondre aux problèmes, alors qu'on aurait pu voir venir et peut-être, disons, déjà à la base régler certains problèmes appréhendables.

3485

**Mme NATHALIE DRAPEAU; commissaire :**

O.K. Vous avez mentionné, dans le cadre de votre présentation, que les effets économiques étaient plutôt négatifs à long terme. Sur quoi vous vous basez? Vous avez fait une évaluation?

3490

**M. SÉBASTIEN CARON :**

3495

En fait, c'est une donnée qu'on tire de plusieurs évaluations, mais particulièrement, bon, on siège à un comité qui est un comité sur les effets sanitaires des mines d'uranium, un comité de l'Agence de santé et des services sociaux de la Côte-Nord. Dernièrement, en juin, on a eu une présentation de l'Institut national de santé publique où les trois spécialistes de différents domaines sont venus nous présenter les risques associés. Évidemment, tout ça n'est pas public, donc je vais quand même garder une certaine réserve, mais on avait, entre autres sur les effets psychosociaux et toute cette question-là...

3500

**LE PRÉSIDENT :**

Excusez-moi, pourquoi ce n'est pas public?

3505

**M. SÉBASTIEN CARON :**

3510

Bien, ça va être rendu public dans le rapport qui va être émis dans les prochains mois. Donc, je veux essayer de garder une certaine réserve. Par contre, ce qu'on peut dire c'est qu'un des éléments qui ressortait de l'analyse des chercheurs sur la question économique c'est que les projets de l'exploitation de ressources non renouvelables, effectivement génèrent des retombées économiques importantes dans les communautés pendant leur durée de vie, mais qu'ils génèrent également des effets négatifs à long terme.

3515

Un exemple qu'on a de la difficulté à chiffrer, c'est si on prend par exemple le cas de l'éducation. On sait qu'il y a une pression sur les jeunes en milieu scolaire, par exemple, pour augmenter leur nombre d'heures de travail étant donné qu'il y a une pénurie de main-d'œuvre. C'est un exemple qui est vécu à Sept-Îles, que la Commission scolaire est déjà sortie dans les médias pour dire que c'était une problématique.

3520

Bien ça, c'est difficile d'évaluer l'impact négatif que ça peut avoir. À long terme, c'est très difficile de chiffrer c'est quoi la perte pour la communauté en termes économiques. Par contre, on sait qu'il y en a une, il y a une littérature là-dessus.

3525

Ça fait que c'est ce genre de données là. Puis ce qu'on nous disait, l'Institut national de santé publique, ce que les gens nous rapportaient, c'est qu'il y avait une littérature importante qui évaluait que les coûts pour les communautés de projets d'exploitation, puis particulièrement, car ces deux projets-là étaient très courts, les coûts économiques négatifs surpassaient presque toujours, dans les faits on disait toujours, les effets positifs économiques.

3530

**Mme NATHALIE DRAPEAU; commissaire :**

Alors, j'aurais une demande et une dernière question. S'il y a des documents qui peuvent venir appuyer ces dires, est-ce que c'est possible de les déposer?

3535

**M. SÉBASTIEN CARON :**

Tout à fait, je vais faire la vérification.

3540

**Mme NATHALIE DRAPEAU; commissaire :**

Très bien. Et est-ce qu'il a été identifié, dans le cadre de ces échanges-là, même si je comprends que vous devez garder une réserve, est-ce que il y a des pistes qui ont été identifiées ou des solutions, des scénarios?

3545

**M. SÉBASTIEN CARON :**

En fait...

3550

**Mme NATHALIE DRAPEAU; commissaire :**

Pour diminuer les effets, j'entends.

3555

**M. SÉBASTIEN CARON :**

On n'a pas, on ne s'est pas attardé à cette question-là. Par contre, ce qu'on nous disait c'est qu'effectivement, il y a des pistes de solutions. Nous, ce qu'on proposait entre autres dans le mémoire, c'est sûr que la durée du projet nous inquiétait particulièrement; 28 ans, c'est très court pour une communauté, à l'échelle de vie d'une communauté, et c'est des impacts à très long terme quand même. On pensait entre autres à l'entretien des digues, à différents trucs comme ça qui font en sorte que... d'ailleurs la coalition Québec meilleure mine hier nous a présenté des images d'une digue d'un projet passé, donc à ce moment-là c'était une restauration, donc longtemps après la fin de vie si on veut de la mine et où il y a eu un problème majeur.

3560

3565

Donc c'est quand même des coûts qui incombent aux citoyens, que ce soit à l'échelle du Québec, par exemple, à long terme. Donc, c'est de bien évaluer ces coûts-là, les risques, avant de nous dire que pendant 28 ans, ça va apporter que des bienfaits, si on se fie au promoteur. Parce que les effets négatifs économiques sont presque jamais détaillés dans les études d'impact. Dans ce cas-ci, c'est le cas.



3570

**Mme NATHALIE DRAPEAU; commissaire :**

Merci.

3575

**LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, Monsieur Caron. Une personne s'est prévalué du droit de rectification, donc c'est monsieur François Biron. Bonjour, Monsieur Biron.

3580

**RECTIFICATION**

**M. FRANÇOIS BIRON :**

3585

Bonjour, Monsieur le président, bonjour, Mesdames les commissaires. Alors, je vais être encore fidèle à moi-même, je vais être bref pour mon droit de rectification.

3590

Dans le mémoire que nous avons eu dans la présentation téléphonique du docteur Notebaert, il a été question de la présence de silice cristalline. Alors, je voudrais rectifier le point suivant, Monsieur le président : c'est que dans le gisement de Mine Arnaud, il n'y a aucune présence de silice cristalline. Et j'appuie mon affirmation par un avis scientifique que je vais déposer à la commission et qui est préparé par le docteur Michel Gauthier, qui est docteur en géologie et professeur à l'Université du Québec à Montréal.

3595

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Biron.

3600

**M. FRANÇOIS BIRON :**

Merci.

3605

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, si vous désirez assister à la troisième séance, nous débuterons les travaux à 19 h.  
Merci.

3610

**AJOURNEMENT**

\* \* \* \* \*

3615

Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

3620

ET J'AI SIGNÉ :

---

Yolande Teasdale, s.o.

3625